



Mise en œuvre des motions, des postulats et des déclarations de planification 2019

Rapport du Conseil-exécutif au Grand Conseil

Version : 08.01.2020

Date de la séance du CE : 15 janvier 2020
Numéro d'affaire : 2019.STA.1271
Direction : Chancellerie d'Etat
Classification : Non classifié

1 Introduction

Dans le présent document, le Conseil-exécutif informe le Grand Conseil sur l'état d'avancement du traitement et de l'exécution des interventions parlementaires conformément à l'article 70 de la loi sur le Grand Conseil (LGC ; RSB 151.21). Le rapport concerne toutes les motions et tous les postulats adoptés par le Grand Conseil. Le jour de référence est le 31 décembre 2019. Le Conseil-exécutif adresse également le cas échéant ses demandes de prolongation de délai ainsi que ses propositions de classement au Grand Conseil (art. 70, al. 1 et 3 LGC). Enfin, le Conseil-exécutif rend compte de la mise en œuvre des déclarations de planification (art. 53 LGC). Le rapport de gestion en sera soulagé d'autant et une recommandation issue de l'évaluation de NOG sera ainsi mise en pratique.

2 Propositions de classement

Le tableau ci-après fait état de toutes les motions et de tous les postulats que le Conseil-exécutif propose de classer. L'état de traitement permet de motiver la proposition.

N° et type d'intervention	Auteur-e (domicile, parti) Titre	Date d'adoption Décision du GC	Délai d'exécution	Etat d'avancement du traitement Motivation de la proposition de classement
Chancellerie d'Etat (CHA)				
174-2017 M	Imboden (Berne, Les Verts) du 23.08.2017 Garantir la diversité de la presse dans le canton de Berne et la représentativité démocratique des médias dans les régions et dans la Région capitale suisse	20.11.2017	31.12.2019	Le Grand Conseil a pris connaissance du rapport sur les possibilités d'aide aux médias le 26 novembre 2019.
184-2017 M	PS-JS-PSA (Hügli, Biel/Bienne) du 04.09.2017 Garantir la démocratie dans le canton de Berne – maintenir la diversité médiatique et les emplois !	20.11.2017	31.12.2019	Le Grand Conseil a pris connaissance du rapport sur les possibilités d'aide aux médias le 26 novembre 2019.
087-2018 M	Voglio (Zollikofen, PS) du 29.04.2018 Le studio de la radio doit rester à Berne	04.09.2018	31.12.2020	En juin 2019, la direction de la SSR a en partie abandonné son projet de déménagement.
269-2015 M	Luginbühl-Bachmann (Krattigen, PBD) du 13.11.2015 Réorganisation des Directions à partir de la prochaine législature	14.03.2016	31.12.2019	La réorganisation des Directions sera mise en œuvre au 1 ^{er} janvier 2020.
Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques (JCE)				
177-2014 M	Müller (Berne, PLR) A quoi pourrait ressembler le canton de Berne ?	19.03.2015 Adoption	31.12.2019	D'importants travaux d'investigation scientifique ont été menés pour montrer à quoi pourrait ressembler le canton de Berne si sa subdivision répondait aux critères et aux besoins actuels de la société, de l'économie et de l'aménagement du territoire et comptait moins de 50 communes. Le rapport du Conseil-exécutif à ce sujet a été soumis au Grand Conseil durant la session d'été 2019. L'examen demandé est ainsi réalisé.
232-2016 M	Rüegsegger (Riggisberg, UDC) Réforme des Directions : regroupement des compétences concernant le sol	27.03.2017 Adoption sous forme de postulat	31.12.2019	La demande a été examinée dans le cadre du projet « Réforme des Directions » (RDir). La mise en œuvre de la réforme, sur le plan législatif, est achevée et cette dernière entre en vigueur le 1 ^{er} janvier 2020. Les études effectuées dans le cadre de la réforme ont montré qu'un regroupement intégral de toutes les compétences liées au sol ne serait pas judicieux. La protection des sols dans la construction, rattachée jusqu'à maintenant à l'Office des eaux et des déchets (OED) de la TTE, est toutefois transférée à l'Office de l'agriculture et de la nature (OAN) de l'ECO, ce qui favorise des synergies.

083-2015 M	Lanz (Thoune, UDC) Raccourcir la durée des procédures	16.03.2015 Adoption	31.12.2019	Le Grand Conseil a pris connaissance du rapport lors de sa session d'été.
113-2015 M	Bhend (Steffisburg, PS) Baisse du tarif des notaires	25.11.2015 Adoption	31.12.2019	La motion a été examinée et mise en œuvre dans le cadre de la révision de la loi sur le notariat, que le Conseil-exécutif a présentée au Grand Conseil lors de la session de novembre 2019 (voir le rapport concernant la loi sur le notariat).
138-2015 M	Brönnimann (Mittelhäusern, pvl) Révision de la loi sur le notariat	25.11.2015 Vote point par point : Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 2 : adoption	31.12.2019	La motion a été examinée et mise en œuvre dans le cadre de la révision de la loi sur le notariat, que le Conseil-exécutif a présentée au Grand Conseil lors de la session de novembre 2019 (voir le rapport concernant la loi sur le notariat).
125-2015 M	Vogt (Oberdiessbach, PLR) Suppression de la procédure de mise sous scellés	27.01.2016 Adoption sous forme de postulat	31.12.2020	La motion a été examinée dans le cadre de la révision de la loi sur le notariat, que le Conseil-exécutif a présentée au Grand Conseil lors de la session de novembre 2019 (voir le rapport concernant la loi sur le notariat).
286-2015 M	Wälchli (Obersteckholz, UDC) Protection durable des prairies irriguées de Haute-Argovie : élaboration des critères	27.01.2016 Vote point par point : Point 1 : adoption Point 2 : adoption sous forme de postulat Point 3 : adoption	31.12.2020	L'élaboration d'un plan de quartier cantonal devant assurer la préservation durable des prairies irriguées, sur la base de critères supportables et proportionnés, a été menée en étroite collaboration avec la fondation pour les prairies irriguées, les exploitants et les communes. Les travaux d'aménagement ont pu être achevés en 2019. Le 2 avril 2019, la JCE a édicté le plan de quartier cantonal pour les prairies irriguées, qui est entré en force.
017-2016 M	Kohli (Berne, PBD) Reconnaissance réciproque des brevets de notaire	13.09.16 Adoption	31.12.2020	La motion a été examinée et mise en œuvre dans le cadre de la révision de la loi sur le notariat, que le Conseil-exécutif a présentée au Grand Conseil lors de la session de novembre 2019 (voir le rapport concernant la loi sur le notariat).
061-2017 M	Schnegg (Lyss, PEV) Valeurs-repères stratégiques pour les Directions	22.11.2017 Adoption sous forme de postulat	31.12.2019	En adoptant le programme gouvernemental de législature 2019 à 2022, le Conseil-exécutif a présenté les objectifs supérieurs et les stratégies générales de sa politique et sa vision pour le canton. Celle-ci se fonde sur les trois piliers du développement durable et s'exprime sur le développement économique, la diversité sociale et la préservation des bases de la vie. Avec la mise en œuvre de la réforme des Directions au 1 ^{er} janvier 2020, les sept Directions ont été renforcées autour de leurs missions principales, ce qui favorise un meilleur regroupement des tâches et une réduction des doublons.
062-2017 M	Schnegg (Lyss, PEV) Valeurs-repères stratégiques pour les régions	07.06.2017 Adoption	31.12.2019	La motion s'inscrit dans le même contexte que la motion connexe 061-2017, que les déclarations de planification du Grand Conseil au sujet du programme gouvernemental de législature 2015 à 2018 et que l'évaluation de la Stratégie en faveur des agglomérations et de la coopération régionale (SACR). Il a été examiné, dans le cadre du programme de législature 2019 à 2022, dans quelle mesure les réflexions pour les Directions pourraient être complétées par des valeurs-repères stratégiques pour les régions. L'étude a révélé qu'une nouvelle stratégie régionale indépendante n'aurait pas de raison d'être. La SACR offre en effet les bases stratégiques nécessaires qui seront développées avec la mise en œuvre des déclarations de planification que le Grand Conseil a adoptées en novembre 2017 au sujet de l'évaluation de la SACR.
106-2017 M	Lanz (Thoune, UDC) Nouvelles règles mieux adaptées à la pratique en cas de changement d'affectation et d'augmentation du degré d'affectation	06.09.2017 Adoption	31.12.2019	La motion est mise en œuvre puisque le Grand Conseil a adopté le 12 septembre 2019 la modification de la loi sur les constructions (LC), dont l'entrée en vigueur est prévue au cours du premier trimestre de 2020. Les travaux législatifs ainsi achevés répondent à la demande exprimée dans la motion.
107-2017 M	Haas (Berne, PLR) Correction d'une erreur dans la législation concernant la compensation de la plus-value	06.09.2017 Adoption	31.12.2019	La motion est mise en œuvre puisque le Grand Conseil a adopté le 12 septembre 2019 la modification de la loi sur les constructions (LC), dont l'entrée en vigueur est prévue au cours du premier trimestre de 2020. Les travaux législatifs ainsi achevés répondent à la demande exprimée dans la motion.

036-2017 M	Knutti (Weissenburg, UDC) Stop à l'affaiblissement des préfets et des bureaux du registre foncier	20.11.2017 Adoption	31.12.2019	Des projets en cours concernant les bureaux du registre foncier et les préfectures visent la création de processus administratifs sous forme électronique au sein de la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques, de même qu'une mise en réseau des différents sites grâce à des applications TIC développées de manière centralisée. Ces projets seront concrétisés en 2020. Vu l'adoption très nette de la motion Knutti, il n'y a aucune inquiétude à avoir au sujet des sites des préfectures et des bureaux du registre foncier.
006-2019 M	Leuenberger (Trubschachen, PBD) LiLPC : évaluation des immeubles à leur valeur officielle	12.09.2019 Adoption	31.12.2021	La modification de la législation cantonale qui est demandée viole le droit fédéral. Lors d'un examen préalable, l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) a déjà pris position négativement à ce sujet. A la suite de la session d'automne 2019 du Grand Conseil, l'Office cantonal des assurances sociales (OAS) a demandé à l'OFAS de se prononcer par écrit. Dans un courrier du 8 octobre 2019, l'OFAS a confirmé que les modifications prévues porteraient atteinte au droit fédéral. A des fins d'exhaustivité, l'OFAS a précisé que l'approbation avait un effet constitutif (art. 61b, al. 1 de la loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration, LOGA, RS 172.010) et que des dispositions cantonales relatives aux prestations complémentaires de droit fédéral, qui n'étaient pas approuvées, ne pouvaient pas entrer en vigueur. Par conséquent, la motion ne peut pas être mise en œuvre.

Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (TTE)

266-2014 M	PBD (Leuenberger, Trubschachen) Concentration décentralisée de l'administration cantonale	09.06.2015 Adoption	31.12.2017	L'idée d'un centre administratif cantonal à l'extérieur de la ville a été étudiée, mais elle n'est pas considérée comme prioritaire actuellement, vu les nombreux défis budgétaires du canton. Néanmoins, l'Office des immeubles et des constructions (OIC) procède par étapes au retrait successif de certains services administratifs de la vieille ville de Berne et à la vente d'immeubles vacants au centre-ville. Fin 2019, le Service des monuments historiques quittera ainsi la Münstergasse, en vieille ville. L'immeuble sera vendu. D'autres bâtiments de la vieille ville seront également cédés dès qu'une bonne solution se présentera pour leurs utilisateurs actuels. S'agissant d'un processus qui s'inscrit dans la durée, les demandes formulées dans la motion sont ainsi satisfaites.
290-2015 M	Berger (Aeschi, UDC) Éliminer le goulet d'étranglement de Reichenbach	16.03.2016 Adoption	31.12.2018	L'élaboration du projet de construction et du plan de route prévoyant un giratoire a été achevée fin 2019 en étroite collaboration avec l'Office fédéral des routes (OFROU). Comme la route du Kandertal passera sous la responsabilité de la Confédération au 1 ^{er} janvier 2020, l'approbation et la réalisation du projet incombera à l'OFROU, qui prévoit de déposer les plans début 2020. Le canton ayant accompli sa tâche, la motion doit être classée.
136-2016 M	Riem (Iffwil, PBD) Bâtiments de l'administration cantonale dans la région de Berne	23.11.2016 Points 1 et 3 : adoption sous forme de postulat Point 2 : retrait	31.12.2018	Les demandes formulées ont été examinées dans le cadre de la mise en œuvre de la motion Leuenberger (266-2014). L'idée d'un centre administratif cantonal à l'extérieur de la ville a ainsi été étudiée, mais elle n'est pas considérée comme prioritaire actuellement, vu les nombreux défis budgétaires du canton. Les clarifications réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du postulat sont donc terminées.
140-2016 M	CFin (Burkhalter, Rümli) Hébergement de l'administration cantonale dans des bâtiments historiques : il faut trouver de meilleures solutions	23.03.2017 Adoption	31.12.2019	Les demandes formulées dans la motion ont été prises en compte pour l'élaboration de la nouvelle stratégie immobilière cantonale, approuvée par le Conseil-exécutif en mars 2019. Selon cette stratégie, les bâtiments historiques appartenant au canton doivent être exploités et utilisés de la manière la plus rentable et rationnelle possible, dans le respect du patrimoine culturel. S'agissant d'un processus qui s'inscrit dans la durée, la motion est ainsi mise en œuvre.
210-2016 M	Rüeggsegger (Riggisberg, UDC) Electricité solaire : BKW doit assumer ses responsabilités !	08.06.2017 Adoption	31.12.2019	Il s'agit d'une motion ayant valeur de directive. Disposant d'une seule voix au conseil d'administration de BKW, le canton n'a qu'un pouvoir de décision limité. Comme tous les autres actionnaires, il ne peut intervenir dans les décisions opérationnelles de l'entreprise (p. ex. en matière de politique tarifaire), qui relèvent de la compétence de la direction. Si le conseil d'administration était favorable à la motion, celle-ci pourrait être attaquée par voie de droit et entraîner des actions en responsabilité, car une telle décision est contraire au but lucratif de la société. Il convient également de noter que la situation a fortement changé. En 2018, BKW a augmenté la rétribution du courant injecté en raison du système de subventionnement fédéral (Stratégie énergétique 2050). Depuis le 1 ^{er} janvier 2019, l'entreprise paie 9,5 centimes par kWh. La demande formulée est ainsi satisfaite et la motion doit être classée.

218-2016 M	Bachmann (Nidau, PS) Annuler la baisse du taux de rétribution de l'électricité solaire	08.06.2017 Adoption	31.12.2019	Il s'agit d'une motion ayant valeur de directive. Disposant d'une seule voix au conseil d'administration de BKW, le canton n'a qu'un pouvoir de décision limité. Comme tous les autres actionnaires, il ne peut intervenir dans les décisions opérationnelles de l'entreprise (p. ex. en matière de politique tarifaire), qui relèvent de la compétence de la direction. Si le conseil d'administration était favorable à la motion, celle-ci pourrait être attaquée par voie de droit et entraîner des actions en responsabilité, car une telle décision est contraire au but lucratif de la société. Il convient également de noter que la situation a fortement changé. En 2018, BKW a augmenté la rétribution du courant injecté en raison du système de subventionnement fédéral (Stratégie énergétique 2050). Depuis le 1 ^{er} janvier 2019, l'entreprise paie 9,5 centimes par kWh. La demande formulée est ainsi satisfaite et la motion doit être classée.
009-2017 P	Lanz (Thoune, UDC) Les nombreux avantages des emplois décentralisés	07.09.2017 Adoption	31.12.2019	Dans la nouvelle stratégie immobilière cantonale, qu'il a approuvée en mars 2019, le Conseil-exécutif a fixé les principes selon lesquels la mise en place de postes de travail et de formes de collaboration modernes est soutenue sur le plan immobilier et les changements dans l'organisation et l'aménagement du lieu de travail sont reconnus et examinés de manière proactive. L'encouragement du télétravail et l'examen en cours de nouvelles possibilités permettant de créer des postes de travail flexibles seront ainsi poursuivis. La mise en œuvre du postulat est donc terminée.
035-2017 M	Leuenberger (Trubschachen, PBD) Le droit fondamental à la propriété est aussi valable dans le canton de Berne	24.01.2018 Adoption	31.12.2019	Les demandes formulées dans la motion ayant valeur de directive ont été examinées en détail dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle stratégie immobilière cantonale. Adoptée par le Conseil-exécutif en mars 2019, cette dernière exige notamment que le canton assure une administration active et réagisse avec flexibilité aux évolutions afin d'éviter le plus possible que des bâtiments restent inoccupés. La mise en œuvre de la motion est donc terminée.
053-2017 M	Aebi (Hellsau, UDC) Site HES : quelles perspectives pour Berthoud ?	07.09.2017 Point 1 : adoption Point 2 : adoption sous forme de postulat	31.12.2019	Le crédit d'étude pour le campus de Berne et le crédit pour l'organisation d'un concours d'architecture pour le campus de Berthoud ont tous deux été présentés au Grand Conseil à la session de mars 2018 et ont été approuvés. Les autres demandes formulées dans le postulat ont été prises en compte dans la planification générale. La mise en œuvre de l'intervention est donc terminée.
084-2017 M	Mentha (Liebefeld, PS) Les forces hydrauliques suisses doivent rester suisses	24.01.2018 Point 1 : adoption Point 2 : adoption Point 3 : adoption	31.12.2020	Le point 1 constitue une motion ayant valeur de directive, qui doit être considérée comme une tâche permanente. La loi du 21 mars 2018 sur la participation du canton à la BKW SA (loi BKW, LBKW ; RSB 741.3), en vigueur depuis octobre 2018, exige que la participation à la société BKW contribue à la réalisation des objectifs cantonaux en matière de politiques énergétique, économique et financière. Pour l'heure, BKW n'a aucun projet de vente de centrales hydroélectriques. La demande formulée au point 2 doit également être considérée comme une tâche permanente, qui sera mise en œuvre dans le cadre des prises de position et consultations au niveau fédéral. En ce qui concerne le point 3, la LBKW ne prévoit aucune vente de la participation majoritaire du canton. Les demandes formulées dans la motion sont donc satisfaites.
092-2017 M	Baumann-Berger (Münsingen, EDU) Mesures dans le domaine des énergies renouvelables	24.01.2017 Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 2 : retrait	31.12.2019	Dans le cadre de la révision de la loi du 23 mars 2007 sur l'approvisionnement en électricité (LAPeI ; RS 734.7), la Confédération a établi des bases importantes pour les réserves de stockage et la modernisation de la régulation du réseau. Compte tenu de ces changements, la promotion de nouvelles technologies a été examinée lors du remaniement périodique du programme d'encouragement cantonal. Pour des raisons d'efficacité et de coûts, les accumulateurs d'énergie décentralisés et les technologies permettant la flexibilité du réseau électrique ne bénéficient actuellement d'aucun soutien financier. La situation sera réévaluée si les conditions changent. Les clarifications réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du postulat sont donc terminées.

124-2017 M	Masson (Langenthal, PS) Nouvelle technologie : installations de stockage d'énergie – le canton de Berne est-il prêt à montrer la voie ?	24.01.2017 Adoption sous forme de postulat	31.12.2019	Les développements dans le domaine du stockage d'énergie sont évalués et commentés dans le cadre de la révision de la stratégie énergétique cantonale et de la planification de la mise en œuvre à partir de 2020 (en juin 2019, le Conseil-exécutif a prolongé d'un an la période de référence). Actuellement, la production d'énergie renouvelable a encore trop peu progressé pour rendre obligatoire l'utilisation des technologies de stockage. Pour des raisons de stabilité du réseau, les accumulateurs électriques ne font pas encore l'objet d'une demande. En outre, il est encore trop tôt pour décider quelle technologie de stockage est la plus judicieuse. Il convient d'éviter les développements techniques indésirables résultant d'un encouragement unilatéral des différentes technologies. Les conditions générales en ce qui concerne les réserves de stockage et la modernisation de la régulation du réseau ont été améliorées au niveau fédéral lors de la révision de la loi du 23 mars 2007 sur l'approvisionnement en électricité (LApEI ; RS 734.7). Les clarifications réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du postulat sont donc terminées.
167-2017 M	Guggisberg (Kirchlindach, UDC) « Art et architecture » : il faut savoir raison garder	05.06.2018 Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 2 : rejet	31.12.2020	Les demandes formulées dans le postulat ont été concrétisées par la nouvelle directive cantonale relative à la budgétisation dans le domaine « Art et architecture ». Celle-ci exige que les dépenses du canton pour des interventions artistiques dans le cadre de projets de construction ou de transformation de bâtiments cantonaux ne dépassent pas 0,25 pour cent des postes CFC 2 et 4. En règle générale, les coûts (à l'exclusion des coûts occasionnés par l'organisation du concours, la procédure et les mesures de construction, des frais d'entretien ultérieurs ou d'autres coûts induits) s'élèvent au maximum à 120 000 francs par œuvre (niveau des prix en 2018). Les coûts plus élevés doivent être justifiés dans la demande de crédit. Les clarifications réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du postulat sont donc terminées.
188-2017 M	PBD (Riem, Iffwil) Gestion économe des surfaces nécessaires à l'administration cantonale et préservation des ressources cantonales	19.03.2018 Adoption	31.12.2020	Les demandes formulées dans la motion ayant valeur de directive ont été examinées et prises en compte dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle stratégie immobilière cantonale. Celle-ci exige que le canton utilise les surfaces disponibles de manière économique, se fonde sur les normes relatives aux surfaces et examine régulièrement l'utilisation des surfaces. Le Conseil-exécutif a approuvé la stratégie en mars 2019. La mise en œuvre de la motion est donc terminée.
126-2018 M	Vanoni (Zollikofen, Les Verts) Halte à la politique tarifaire de la BKW SA, contraire aux objectifs de la politique énergétique !	21.11.2018 Point 1 : adoption Points 2 à 4 : retrait	31.12.2020	La loi du 21 mars 2018 sur la participation du canton à la BKW SA (loi BKW, LBKW ; RSB 741.3) est entrée en vigueur le 1 ^{er} octobre 2018. Le Conseil-exécutif applique la loi dans le cadre de ses compétences et responsabilités, mais celle-ci ne confère pas de nouveaux droits au canton en tant qu'actionnaire majoritaire ; ses droits sont régis par le Code suisse des obligations. Comme tous les autres actionnaires, il ne peut intervenir dans les décisions opérationnelles de l'entreprise (p. ex. en matière de politique tarifaire), qui relèvent de la compétence de la direction de BKW. Tous les moyens juridiques ayant été épuisés, la motion doit être classée.
196-2018 M	Baumann-Berger (Münsingen, UDF) Promouvoir la mobilité électrique dans les PME	06.03.2019 Adoption sous forme de postulat	31.12.2021	Depuis l'été 2019, le programme d'encouragement cantonal soutient financièrement l'installation de bornes de recharge accessibles au public dans les petites et moyennes entreprises (PME). Le plan de mesures 2020-2023 de la stratégie énergétique cantonale prévoit des mesures supplémentaires visant à renforcer la mobilité électrique dans les PME. La Confédération offre également un service de conseil gratuit. Les clarifications réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du postulat sont donc terminées.
075-2019 M	de Meuron (Thoune, Les Verts) Initiative cantonale : contribution à la réalisation des objectifs climatiques – éliminer les mauvaises incitations au choix du mode de transport et taxer les billets d'avion	04.09.2019 Adoption	31.12.2021	Dans le cadre de la phase préparatoire, le Conseil-exécutif a rédigé une prise de position relative à la nouvelle loi sur le CO ₂ à l'intention des représentants du canton au Conseil national. Il s'est prononcé en faveur de l'instauration d'une taxe sur les billets d'avion. Il a remis l'initiative cantonale le 13 novembre 2019. Dans l'intervalle, le Conseil des Etats, en sa qualité de second conseil, a adopté la taxe sur les billets d'avion. Les demandes formulées dans la motion sont donc satisfaites.

Direction de la police et des affaires militaires (POM)				
054-2012 M	Mühlheim (Berne, pvl) Violences et menaces contre les autorités : mise en place de groupes d'intervention	06.09.2012 Adoption sous forme de postulat	31.12.2016	La POM a élaboré la stratégie du canton de Berne en matière de gestion des menaces (GMC) avec le concours de la JCE et des autorités intéressées. Les groupes d'intervention suggérés dans le postulat jouent un rôle essentiel dans la GMC, sous la désignation de <i>réunions de synthèse</i> . De nouvelles bases légales seront créées dans le cadre de la révision prochaine de la loi du 19 février 1986 sur la protection des données (LCPD ; RSB 152.04). Le Conseil-exécutif a approuvé la stratégie en été 2019 et lancé ainsi la mise en œuvre. Le public en sera informé début 2020.
019-2013 M	Geissbühler-Strupler (Herrenschwanden, UDC) Violence : combattre les causes réelles	19.11.2013 Vote point par point Points 1 à 3 : adoption sous forme de postulat	31.12.2017	La POM a élaboré la stratégie du canton de Berne en matière de gestion des menaces (GMC) avec le concours de la JCE et des autorités intéressées. De nouvelles bases légales seront créées dans le cadre de la révision prochaine de la loi du 19 février 1986 sur la protection des données (LCPD ; RSB 152.04) ; elles régleront notamment la saisie et l'échange de données, mais aussi les questions d'accès. Le Conseil-exécutif a approuvé la stratégie en été 2019 et lancé ainsi la mise en œuvre. Le public en sera informé début 2020.
051-2016 M	Gschwend-Pieren (Lyssach, UDC) Politique d'information du canton de Berne : assurer la transparence	13.09.2016 Adoption	31.12.2019	A la session de printemps 2019, le Grand Conseil a pris connaissance du rapport sur l'indication de la nationalité des personnes ayant commis une infraction dans le canton de Berne. Il l'a assorti d'une déclaration de planification et a classé la motion.
106-2016 M	Lanz (Thoune, UDC) Subventions périodiques prélevées sur le Fonds de loterie pour tous les châteaux d'importance nationale	29.11.2016 Adoption sous forme de postulat	31.12.2019	La question des subventions périodiques destinées aux châteaux d'importance nationale a été réglée dans le cadre de la révision de la loi du 4 mai 1993 sur les loteries (LLot ; RSB 935.52), laquelle sera remplacée par la loi cantonale sur les jeux d'argent (LCJAR). Cette dernière devrait entrer en vigueur le 1 ^{er} janvier 2021.
138-2016 M	Wüthrich (Huttwil, PS) Revoir et adapter les effectifs de la Police cantonale	29.11.2016 Vote point par point Point 1 : adoption Point 2 : adoption sous forme de postulat	31.12.2019	A la session d'été 2019, le Grand Conseil a pris connaissance du rapport sur l'examen des effectifs de la Police cantonale et l'a assorti de déclarations de planification. Il a approuvé une augmentation des effectifs de la Police cantonale en deux étapes ; au total, 360 postes seront créés d'ici 2030.
280-2017 M	Geissbühler-Strupler (Herrenschwanden, UDC) Economies : quid de la capacité de subir la peine ou la mesure ?	13.06.2018 Adoption sous forme de postulat	31.12.2020	La Police cantonale a analysé en détail les modalités actuelles en matière d'examen de la capacité de subir la détention, en collaboration avec l'Office du médecin cantonal. Elle a conclu avec la Société des médecins du canton de Berne un contrat de coopération réglant les compétences et les procédures. Le dispositif optimisé entrera en vigueur le 1 ^{er} janvier 2020.
009-2018 M	Bärtschi (Lützelfüh, UDC) Centre Gotthelf à Lützelfüh – amélioration des conditions générales	09.06.2018 Adoption	31.12.2020	Le Conseil-exécutif a approuvé, fin 2019, la proposition de modification des arrêtés du Grand Conseil 2818/2005 et 1568/2010. Le Grand Conseil examinera cette affaire lors de la session de printemps 2020.
024-2018 M	PBD (Luginbühl-Bachmann, Krattigen) Le nouveau gouvernement doit soumettre la stratégie de l'exécution judiciaire au Grand Conseil	10.09.2018 Vote point par point Point 2 : adoption	31.12.2020	A la session d'automne 2019, le Grand Conseil a pris connaissance du plan directeur de la stratégie de l'exécution judiciaire 2017-2032 et l'a assorti de déclarations de planification.
172-2018 M	Riem (PBD, Iffwil) Nouveau centre de police : aller jusqu'au bout de la centralisation	21.11.2018 Vote point par point Points 2 à 4 : adoption sous forme de postulat	31.12.2020	Les propositions d'intégrer le Secrétariat général de la POM au nouveau centre de police de Berne et d'abandonner le bâtiment de la Waisenhausplatz n'ont pas été retenues. Tous les acteurs impliqués dans le projet (Office des immeubles et des constructions, Police cantonale et Ville de Berne) entendent poursuivre l'utilisation du site de la Waisenhausplatz 32 et 32a et de la Hodlerstrasse 6 et 6a. Cependant, certaines parties de l'immeuble ont été mises à la disposition de la Ville de Berne (Musée des Beaux-Arts).
265-2018 M	Sancar (Berne, Les Verts) Pas de centre de retour pour requérant-e-s d'asile débouté-e-s à Prêles	13.03.2019 Vote point par point Point 1 : adoption	31.12.2021	Le Conseil-exécutif a renoncé à mettre en place un centre de retour pour requérants d'asile déboutés à Prêles et étudie des solutions de remplacement.

Direction des finances (FIN)				
213-2016 M	Lanz (Thoune, UDC) du 16.11.2016 Plus de ressources imposables pour le canton de Berne	13.06.2017 Adoption sous forme de postulat	31.12.2019	L'intervention a été traitée dans le cadre de la révision de la loi sur les impôts 2021. Le Conseil-exécutif renonce à la mettre en œuvre. Elle peut donc être classée (cf. communiqué de presse du 29.08.2019).
192-2016 M	PEV (Streit-Stettler, Berne) du 13.09.2016 Cyberadministration : élaboration d'une stratégie	22.03.2017 Vote point par point : Chiffre 1 : adoption Chiffre 2 : adoption sous forme de postulat	31.12.2019	Le Conseil-exécutif a édicté la nouvelle stratégie « Administration numérique du canton de Berne » par l'ACE n° 719 du 26 juin 2019.
051-2017 P	PLR (Haas, Berne) du 20.03.2017 Création d'un impôt minimal compensatoire	12.09.2017 Adoption	31.12.2019	L'intervention a été traitée dans le cadre de la révision de la loi sur les impôts 2021. Le Conseil-exécutif renonce à la mettre en œuvre. Elle peut donc être classée (cf. communiqué de presse du 29.08.2019).
069-2017 M	Schindler (Berne, PS) du 20.03.2017 Egalité et liberté de choix dans la déclaration d'impôt aussi	12.09.2017 Vote point par point : Chiffre 1 : rejet Chiffres 2 et 3 : adoption	31.12.2019	La mise en œuvre est achevée. L'importation automatique des données en cas de mariage est possible depuis l'année civile 2019 (pour l'année fiscale 2018).
147-2017 M	Köpfli (Berne, pv) du 13.06.2017 Permettre de remplir la déclaration d'impôt entièrement par voie électronique	28.03.2018 Adoption	31.12.2020	La mise en œuvre est achevée. La déclaration d'impôt entièrement par voie électronique est possible depuis l'année fiscale 2018.
159-2017 M	Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC) du 13.06.2017 Subventions cantonales dans une proportion suffisante pour des prestations personnelles et des prestations de tiers	28.03.2018 Chiffres 1 et 2 : adoption et classement Chiffre 3 : adoption sous forme de postulat	31.12.2020	Le chiffre 3 adopté sous forme de postulat exige qu'après une période transitoire appropriée, le Conseil-exécutif vise à moyen terme une part de fonds de tiers d'au moins 10 pour cent pour les organisations qui perçoivent des subventions cantonales dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention des dépendances. Les institutions du domaine de la promotion de la santé et de la prévention des dépendances auxquelles la motion fait allusion sont la Croix-Bleue, Santé bernoise (BeGes) et Aide Sida. Même s'il est difficile de générer des fonds de tiers et qu'il n'existe en principe aucune obligation légale en la matière, la SAP exige de toutes les institutions qu'elles fournissent une part minimale de 10 pour cent de financement propre. La Croix-Bleue et Aide Sida satisfont depuis un certain temps à cette exigence. Chez Santé bernoise, la part des fonds de tiers budgétée pour 2020 est de 10,3 pour cent des fonds publics à recevoir et atteint ainsi de justesse la limite exigée. La demande du postulat est par conséquent prise en compte.
058-2018 M	Sommer (Wynigen, PLR) du 19.03.2018 Rendre à nouveau possible la réalisation de projets PPP	28.11.2018 Adoption	31.12.2020	La motion chargeait le Conseil-exécutif d'adapter les bases légales de manière à ce que les projets de partenariat public-privé (projets PPP) ne soient plus néfastes aux finances cantonales. Dans le cadre de la révision partielle de la loi sur le pilotage des finances et des prestations (LFP) au 1 ^{er} janvier 2020, le Conseil-exécutif avait prévu d'adapter l'article 11 LFP en ce sens, de manière à exclure les financements PPP du compte des investissements. Toutefois, dans un avis de droit rendu à la demande de la Commission des finances, la professeure Isabelle Häner a conclu que le constituant partait du principe que le compte des investissements devait être exhaustif, et qu'il n'est donc pas possible d'en exclure purement et simplement certains investissements (comme p. ex. les financements PPP). Se fondant sur ces explications, la Commission des finances a proposé de biffer la dérogation prévue pour les financements PPP. Le Conseil-exécutif a approuvé cette proposition et le Grand Conseil a rejeté, lors de sa session d'automne 2019, l'exclusion des financements PPP du compte des investissements.
048-2019 M	Bachmann (Nidau, PS) du 04.03.2019 Echange de données financières à l'intérieur du pays	02.09.2019 Adoption	31.12.2021	L'intervention a été mise en œuvre. Le Conseil-exécutif a adopté l'initiative cantonale demandée, à l'intention de l'Assemblée fédérale (cf. communiqué de presse du 07.11.2019 et ACE n°1174 du 06.11.2019).
049-2019 M	Knutti (Weissenburg, UDC) du 04.03.2019 Ne pas infliger de punition collective aux communes rurales	11.06.2019 Adoption	31.12.2021	Le Grand Conseil a adopté la motion 049-2019 le 11 juin 2019, suivant la proposition du Conseil-exécutif. Suite à cette décision, le Conseil-exécutif a renoncé par l'ACE n° 756 du 3 juillet 2019 à la révision prévue au 1 ^{er} janvier 2020 de l'ordonnance sur la péréquation financière et la compensation des charges (OPFC). En conséquence, il n'y a pas de baisse de la valeur de l'indice de rendement fiscal harmonisé (IRH) déterminant pour l'exécution de la dotation minimale.

050-2019 M	Graber (La Neuveville, UDC) du 04.03.2019 Maintenir la solidarité envers toutes les communes	11.06.2019 Adoption	31.12.2021	Le Grand Conseil a adopté la motion 049-2019 le 11 juin 2019, suivant la proposition du Conseil-exécutif. Suite à cette décision, le Conseil-exécutif a renoncé par l'ACE n° 756 du 3 juillet 2019 à la révision prévue au 1 ^{er} janvier 2020 de l'ordonnance sur la péréquation financière et la compensation des charges (OPFC). En conséquence, il n'y a pas de baisse de la valeur de l'indice de rendement fiscal harmonisé (IRH) déterminant pour l'exécution de la dotation minimale.
074-2019 MF	Linder (Berne, Les Verts) du 11.03.2019 Renoncement à la compensation de 10 millions de francs au sein de la Direction de l'instruction publique suite à la suppression de la mesure 48.4.5 (solutions transitoires) du PA 2018	11.06.2019 Adoption	31.12.2021	Lors du processus de planification de 2019, le Conseil-exécutif a tenu compte de la suppression de la mesure PA « Financement des solutions transitoires sur la base de la clé de l'école obligatoire » dans le budget 2020 et le PIMF 2021 à 2023.
Direction de l'économie publique (ECO)				
002-2016 M	Messlerli-Weber (Nidau, PEV) Suppression du monopole des ramoneurs	13.03.2016 Adoption sous forme de postulat	31.12.2020	Cette intervention a été mise en œuvre au moyen d'une adaptation de la loi sur la protection contre le feu et sur les sapeurs-pompiers (LPFSP ; RSB 871.11). Le Conseil-exécutif a soumis un projet législatif à ce sujet au Grand Conseil lors de la session d'hiver.
084-2016 M	Gabi Schönenberger (Schwarzenburg, PS) « More than honey » lancement d'un projet pilote de préservation de la santé des abeilles	24.03.2016 Adoption sous forme de postulat	31.12.2018	La possibilité de soutenir un projet pilote en vue de renforcer la santé des abeilles a été réexaminée. Le soutien de ce projet par le fonds de loterie a été refusé car il ne crée aucune valeur durable et que les coûts sont principalement des coûts internes de personnel et d'infrastructure qui ne peuvent pas être pris en charge. Ainsi, l'absence d'une base juridique correspondante rend impossible une participation financière du canton de Berne. Différents projets de promotion de la santé des abeilles sont cependant en cours au niveau fédéral tels que le programme de ressources Agripol, auquel participe le canton de Berne. Le programme de travail 2018-2021 de l'Agroscope met l'accent sur la santé des abeilles avec le projet de recherche « Abeilles saines dans un environnement propice à leur développement pour des produits apicoles de qualité et une pollinisation efficace ». En outre, le canton de Berne apporte un important soutien au Service sanitaire apicole, qui a déjà élaboré des mesures efficaces de protection des abeilles avec le concept de lutte contre les varroas et les met en œuvre assidûment. Le test pratique concernant le concept d'exploitation montre que les apiculteurs et apicultrices qui appliquent le concept ont des pertes hivernales beaucoup moins importantes.
223-2016 P	Hügli (Biel/Bienne, PS) Lutte contre les fermetures d'offices de poste dans les communes bernoises	25.01.2017 Adoption	31.12.2019	Il est capital que l'économie et la population bénéficient d'un bon approvisionnement dans le domaine des services postaux et de paiement. La forme de l'offre est en revanche secondaire. Il s'agit d'évaluer au cas par cas et en tenant compte de toutes les circonstances si les prestations doivent être fournies par un office de poste traditionnel ou par d'autres points d'accès. Dans le canton de Berne, la Poste mène le dialogue sur le réseau des offices de poste directement avec les régions d'aménagement, les conférences régionales et les villes de Berne, Bienne et Thoun. Au vu de la taille du canton de Berne et de la diversité des besoins régionaux, cette procédure a fait ses preuves. Avec la modification de l'ordonnance sur la Poste (entrée en vigueur au 1 ^{er} janvier 2019), les critères pour l'accès aux services postaux et de paiement ont été durcis.

235-2017 M	Etter (Treiten, PBD) Entretenir les ouvrages de la correction des eaux du Jura pour garantir la production agricole	05.09.2018 Vote point par point	31.12.2020	A des fins de concertation et de coordination, les cantons concernés (BE, FR, NE, SO et VD) discutent régulièrement de leurs activités liées à l'agriculture dans la région des Trois-Lacs en impliquant la Confédération (OFAG). En mars 2019, ces cantons ont consolidé leur positionnement commun concernant le développement des mesures d'amélioration structurelle dans la région des Trois-Lacs : « Les défis dans la région des Trois-Lacs ne sont pas homogènes. C'est pourquoi les cantons sont d'avis qu'une approche régionale avec des projets coordonnés et spécifiques aux problèmes (améliorations structurelles, deuxièmes améliorations foncières, etc.) est plus efficace qu'un grand projet global (« troisième correction des eaux du Jura »). Les cantons jugent que cela durerait trop longtemps pour qu'un projet d'une telle ampleur soit lancé et qu'il porte ses fruits » (extrait de la stratégie de communication commune). Cette orientation est conforme à la procédure esquissée par le Conseil-exécutif dans sa réponse à la motion. Avec l'affaire de crédit « Deuxième amélioration Brüttelen-Treiten », le Conseil-exécutif a soumis au Grand Conseil un projet conforme à cette stratégie pour prise de décision lors de la session d'hiver 2019. Un avant-projet pour une « deuxième amélioration Anet-Gampelen-Gals » a été lancé. Il est ainsi donné suite au point 2 de la motion adoptée sous forme de postulat, qui peut donc être classé.
204-2017 M	Luginbühl-Bachmann (Krattigen, PBD) Même les gens du voyage étrangers sont soumis au droit en vigueur	28.03.2018 Vote point par point	31.12.2020	L'évaluation des contrôles effectués auprès des commerçants itinérants (gens du voyage) en lien avec le respect des dispositions légales a donné le résultat suivant : Depuis l'adoption de la motion sous forme de postulat, les autorités d'exécution n'ont constaté aucun changement dans leur activité. Comme cela a déjà été expliqué dans la réponse du Conseil-exécutif à la motion, les autorités cantonales appliquent les dispositions fédérales de manière systématique et contrôlent autant les commerçants itinérants que les entreprises suisses. Pour cette raison, aucune adaptation ne s'impose et le postulat peut être classé.
017-2019 M	DEPU (Heyer, Perrefitte) Moratoire sur les fermetures d'offices de poste dans le canton de Berne	05.06.2019 Adoption sous forme de postulat	31.12.2021	Le Conseil-exécutif a déposé la demande du Grand Conseil par courrier du 28 août 2019 auprès de la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga, cheffe du DETEC. Le DETEC rejette le moratoire en renvoyant aux prescriptions concernant l'accessibilité des services postaux et de paiement qui ont été renforcées dans la révision de l'ordonnance sur la poste (courrier de réponse du 22 octobre 2019).
035-2019 M	Fuhrer-Wyss (Burgistein, SP) Bail à ferme agricole à Hondrich : imposer une agriculture biologique	05.06.2019 Adoption sous forme de postulat	31.12.2021	L'Office des immeubles et des constructions (OIC) a publié le 3 juin 2019 l'appel d'offres pour le bail de l'exploitation Hondrich en combinaison avec des parties de Schlüsselmatten (exploitation affermée de la commune bourgeoise de Berne). L'agriculture biologique n'a pas été définie comme condition impérative, mais comme critère d'évaluation pondéré, afin de ne pas rendre impossible d'emblée des concepts d'exploitation appropriés et innovants. Une équipe de projet composée de représentants de l'OIC, de l'Office de l'agriculture et de la nature (OAN) ainsi que de deux représentants des intérêts de l'agriculture dans l'Oberland bernois accompagne le processus de sélection. Après deux dates de visites, cinq dossiers de candidature ont été déposés. Il est ressorti des dossiers et des entretiens de candidature que les situations difficiles liées à la configuration des étables sur les exploitations de Hondrich et de Schlüsselmatten ainsi que les conditions en matière de production végétale (notamment les cultures pérennes) limitaient (trop) fortement les possibilités de réussite d'une exploitation bio. Le canton et la nouvelle famille titulaire du bail se sont donc engagés à examiner la possibilité de transformer au cours des prochaines années le domaine agricole en exploitation bio dès que les étables satisferaient aux prescriptions correspondantes. La famille reprendra le domaine de Hondrich au 1 ^{er} janvier 2021 et l'exploitera conformément aux prestations écologiques requises.
100-2018 M	Knutti (Weissenburg, UDC) Mesures à prendre pour protéger notre forêt	05.09.2018 Vote point par point	31.12.2020	Le premier point a été adopté sous forme de postulat et exécuté avec le programme de protection de la forêt 2019, qui a été appliqué hors de la zone de lutte contre le bostryche. L'ECO évalue actuellement la possibilité de prolonger ce programme. Le deuxième point a été adopté sous forme de motion. L'exigence a été satisfaite par la mise en place d'un suivi de la procédure d'approbation des places d'arrosage par le service forestier et d'une contribution aux coûts de planification.
024-2019 P	Riem (Iffwil, PBD) Révision du programme de protection de la forêt 2019 en cas de prolifération des scolytes	05.06.2019 Adoption sous forme de postulat	31.12.2021	L'intervention fait référence au programme de protection de la forêt 2019, qui a été appliqué hors de la zone de lutte contre le bostryche. Celui-ci a été mis en œuvre avec succès et conformément au calendrier. L'ECO examine actuellement la possibilité de le prolonger.

025-2019 M	Abplanalp (Brienzwiler, UDC) Moyens financiers supplémentaires pour la protection des forêts en cas de besoin	05.06.2019 Vote point par point	31.12.2021	Les mesures de protection de la forêt 2019 ont été financées en fonction des besoins. L'abandon de surfaces forestières dans le cadre des contributions versées pour la lutte contre le bostryche a été examiné. Il est effectué en cas de besoin après consultation des communes et des propriétaires forestiers.
Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP)				
034-2015 M	Zumstein (Bützberg, PLR) Elaboration concertée d'une stratégie cantonale de la santé	09.06.2015 Adoption	31.12.2017	Le projet de stratégie de la santé est bien avancé. Il a été élaboré dans toutes ses composantes et est actuellement en consultation. L'adoption par le Conseil-exécutif est prévue pour l'été 2020.
101-2015 M	Seiler (Trubschachen, Les Verts) Politique de l'asile et de l'intégration : il faut agir !	16.11.2015 Chiffre 1 et 4 : adoption et classement Chiffre 2 et 3 : adoption sous forme de postulat	31.12.2019	Depuis mai 2019, le montant des forfaits d'intégration versés par la Confédération dans le cadre de l'AIS pour les personnes admises à titre provisoire et les réfugié-e-s reconnu-e-s a triplé. Même si les cantons ne peuvent pas prétendre à une couverture intégrale des coûts pour l'encouragement de l'intégration, ces montants supplémentaires devraient en principe couvrir ceux du canton de Berne, à l'exception de ceux pour les mineurs non accompagnés. Les partenaires régionaux ont été choisis sur la base d'un appel d'offres OMC. A partir de mi-2020, ils endosseront, sur mandat de la SAP, la responsabilité opérationnelle globale des domaines de l'hébergement, de l'aide sociale et de l'intégration. Le modèle à trois niveaux (situation normale, situation tendue et situation d'urgence) garantissant la réaction adéquate aux fluctuations faisait partie intégrante de l'appel d'offres. Une grande importance est également accordée à la place des bénévoles dans le projet des partenaires régionaux.
220-2015 M	Brunner (Hinterkappelen, PS-JS) Accueil des réfugiés : mise en place d'un système d'incitation pour les communes	16.11.2015 Adoption sous forme de postulat		Les partenaires régionaux qui endosseront, à partir de mi-2020 et sur mandat de la SAP, la responsabilité opérationnelle globale des domaines de l'hébergement, de l'aide sociale et de l'intégration ont été définis. Ils sont tenus d'établir et d'entretenir une étroite collaboration notamment avec les préfectures et les communes. Lors de la présentation de leur projet respectif, ils ont exposé les modalités de cette coopération dans chaque région.
222-2015 M	Brunner (Hinterkappelen, PS-JS) Hébergement des réfugiés dans les communes du canton de Berne : nouvelles options	16.11.2015 Adoption sous forme de postulat		Les partenaires régionaux qui endosseront, à partir de mi-2020 et sur mandat de la SAP, la responsabilité opérationnelle globale des domaines de l'hébergement, de l'aide sociale et de l'intégration ont été définis. Ils sont tenus d'établir et d'entretenir une étroite collaboration notamment avec les préfectures et les communes. Lors de la présentation de leur projet respectif, ils ont exposé les modalités de cette coopération dans chaque région.
039-2016 P	Stucki (Berne, PS-JS) Création d'un refuge pour les jeunes filles et jeunes femmes victimes de violence : détermination des besoins	13.09.2016 Adoption sous forme de postulat	31.12.2020	L'examen de la demande et des possibilités de financement a été mené à bien. Le 30 octobre 2019, le Conseil-exécutif a adopté un rapport à l'intention du Grand Conseil.
147-2016 M	Guggisberg (Kirchlindach, UDC) Nouvelle répartition des communes dans les régions de primes	30.11.2016 Adoption sous forme de postulat	31.12.2018	Le Conseil-exécutif a dûment intégré les exigences de la motion dans sa réponse à la consultation fédérale. Le Département fédéral de l'intérieur (DFI) a mis son projet en consultation du 26 septembre 2016 au 13 janvier 2017. Les réponses ont été évaluées et les résultats sont à présent disponibles. A l'issue de la consultation, le DFI a remanié son projet. Les commissions parlementaires compétentes ont en outre demandé à être consultées et débattent actuellement du projet. Le DFI n'a pas encore communiqué de résultats définitifs. Selon l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), les travaux ont été suspendus.
204-2016 M	Leuenberger (Trubschachen, PBD) Des régions de primes équitables pour le canton de Berne	30.11.2016 Adoption sous forme de postulat	31.12.2018	Le Conseil-exécutif a dûment intégré les exigences de la motion dans sa réponse à la consultation fédérale. Les données actuelles ne justifient pas l'attribution de l'Emmental et de la Haute-Argovie à la région de primes la plus basse. Le DFI a mis son projet en consultation du 26 septembre 2016 au 13 janvier 2017. Les réponses reçues ont été évaluées et les résultats sont à présent disponibles. A l'issue de la consultation, le DFI a remanié

				son projet. Les commissions parlementaires compétentes ont par ailleurs demandé à être consultées et débattent actuellement du projet. Le DFI n'a pas encore communiqué de résultats définitifs. Selon l'OFSP, les travaux ont été suspendus.
056-2017 P	PLR (Kohler, Spiegel b. Bern) Abandonner la vision compartimentée dans le domaine bernois de la santé	24.01.2018 Adoption sous forme de postulat	31.12.2020	Les demandes formulées dans le postulat sont examinées dans le cadre du projet de stratégie de la santé, qui est bien avancé. Elaboré dans toutes ses composantes, celui-ci est actuellement en consultation. L'adoption par le Conseil-exécutif est prévue pour l'été 2020.
090-2017 FM	Striffeler (Mürset, PS) Equipes mobiles en soins palliatifs : une nécessité selon la planification des soins	12.09.2017 Adoption sous forme de postulat	31.12.2019	L'autorisation de dépenses pour le crédit d'objet de 10,95 millions de francs alloué à cet essai a été accordée par le Grand Conseil à la session de mars 2019 et l'essai pilote de trois ans a pu être lancé en automne. Le postulat peut être classé.
149-2017 M	De Meuron (Thoune, Les Verts) Sages-femmes : réduction des coûts de santé grâce à une offre professionnelle de conseil et de suivi en deux langues pour tout le canton	25.07.2017 Adoption sous forme de postulat	31.12.2020	Le Conseil-exécutif a approuvé le rapport le 13 novembre 2019 et propose au Grand Conseil d'en prendre connaissance.
153-2017 M	De Meuron (Thoune, Les Verts) Réduire les coûts de la santé : encourager les traitements ambulatoires, éviter les incitations inopportunes du système tarifaire actuel et ainsi soulager les contribuables et les payeurs de primes !	18.10.2017 Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 2 : adoption sous forme de postulat Point 3 : adoption sous forme de postulat Point 4 : adoption sous forme de postulat Point 5 : rejet Point 6 : adoption	31.12.2019	Point 1 : le groupe de suivi sur le virage ambulatoire AVOS (<i>ambulant vor stationär</i>) discute et planifie les étapes nécessaires à la mise en œuvre conjointement avec les fournisseurs de prestations et les associations. La liste établie au niveau fédéral est entrée en vigueur au 1 ^{er} janvier 2019. Point 2 : l'OFSP a défini des critères préconisant un traitement en mode hospitalier, qui ont été adoptés par le canton de Berne. Point 3 : le Conseil-exécutif a repris la liste de l'OFSP concernant les six groupes d'intervention devant être réalisés en mode ambulatoire. Point 4 : le Conseil-exécutif est favorable à une solution uniforme au niveau national. Point 6 : le Conseil-exécutif soutient sans réserve la demande de s'engager dans le cadre des négociations menées au niveau fédéral pour que la planification des soins reste une prérogative cantonale.
157-2017 M	Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC) Obtenir une part équitable de moyens de Promotion Santé Suisse dans le canton de Berne	24.01.2018 Point 1 : adoption Point 2 : rejet	31.12.2020	La mise sur pied des deux programmes d'action cantonaux (PAC) <i>Berne en santé</i> et <i>Vieillir en pleine forme</i> a permis de répondre à la demande formulée dans la motion. D'autre part, la SAP aide différents partenaires à obtenir des subventions supplémentaires pour le canton de Berne (notamment dans le cadre du programme d'encouragement <i>Prévention dans le domaine des soins</i>). Un premier succès a été enregistré en novembre 2018 (subventionnement d'environ 200 000 francs). Dans le cadre du cycle de demandes 2019, sept autres projets concernant le canton de Berne ont obtenu des subventions d'un montant total de 2,8 millions de francs environ. D'autres possibilités d'obtention pour la population bernoise de fonds / de subventions supplémentaires de la part de Promotion Santé Suisse sans cesse à l'étude et, pour certaines d'entre elles, sont d'ores et déjà en cours de développement.
199-2017 M	Seiler (Trubschachen, Les Verts) Héberger les RMNA en priorité dans les familles d'accueil	19.03.2018 Adoption sous forme de postulat	31.12.2020	A partir de mi-2020, les personnes mineures non accompagnées (MNA) relevant du domaine de l'asile seront non plus de la compétence de la Direction de la police et des affaires militaires (POM), mais de celle de la SAP. En novembre 2019, la future institution en charge des MNA a été désignée au terme d'un appel d'offres public. Le projet de celle-ci tient compte des demandes du motionnaire.
018-2018 M	Mühlheim (Bern, pvl) Séparation des pouvoirs dans nos hôpitaux	12.06.2018 Adoption sous forme de postulat	31.12.2020	Adoptée sous forme de postulat, la demande visant à éviter le cumul de fonctions a été examinée dans le cadre d'une assemblée générale extraordinaire et d'une assemblée générale ordinaire. Il est renoncé à adapter la loi, les statuts ou la Stratégie de propriétaire. Comme indiqué lors des débats au Grand Conseil, l'éventualité d'un double mandat survenant dans des cas exceptionnels dûment justifiés et sur une courte durée ne peut être exclue. A l'heure actuelle, il n'y a plus de doubles mandats au sein du groupe de l'île, dans les centres hospitaliers régionaux et les services psychiatriques régionaux.

032-2018 M	Junker Burkhard (Lyss, PSS) Mettre à profit le potentiel d'économie dans l'aide sociale et conserver la structure tarifaire actuelle pour les frais dentaires	12.06.2018 Point 1 : rejet Point 2 : adoption Point 3 : adoption	31.12.2020	Soucieuse de contrôler les coûts, la SAP a défini, d'entente avec la section bernoise de la Société suisse des médecins-dentistes (SSO), des règles cantonales relatives au financement des traitements dentaires par l'aide sociale sur la base du tarif dentaire révisé (AA/AM/AI). Un système de rabais garantissant la fiabilité des coûts a été convenu avec la SSO.
131-2018 M	Marti (Berne, PS) Médecins-chefs grassement payés : ça suffit !	22.11.2018 Vote point par point Points 1 à 3 : rejet Points 4 et 5 : adoption	31.12.2020	Point 4 : l'obligation de communiquer les salaires des médecins-chefs sera introduite en 2022 dans le cadre de la révision partielle de la loi du 13 juin 2013 sur les soins hospitaliers (LSH ; RSB 812.11), et ce à l'art. 51a. Point 5 : terminé. Le gouvernement a adressé la demande à la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) par courrier du 4 septembre 2019.
Direction de l'instruction publique (INS)				
030-2015 M	Müller, Berne (PLR) Renforcer la relation entre l'élève et l'enseignant ou l'enseignante	15.09.2015 Adoption sous forme de postulat	31.12.2019	Le Conseil-exécutif a permis aux écoles d'utiliser pour le co-enseignement les ressources non investies dans les mesures pédagogiques particulières à compter de l'année scolaire 2018-2019. Des réflexions ont été formulées concernant l'expérience pédagogique « Des équipes pédagogiques au service de l'apprentissage », lesquelles comportent différentes solutions possibles pour réduire le nombre d'enseignants et d'enseignantes par classe.
046-2017 M	Kohler, Spiegel b. Bern (PLR) Les 100 places supplémentaires en médecine humaine serviront-elles à former des spécialistes ou des généralistes ?	07.06.2017 Adoption	31.12.2019	La filière a commencé sa consolidation. Les stages obligatoires en médecine générale sont inclus dans le programme.
059-2017 P	PLR (Schmidhauser, Interlaken) Ecoles enfantines : moins d'enseignement en tandem	07.06.2017 Adoption	31.12.2019	Ces dernières années, une grande hétérogénéité a été observée parmi les enfants à l'école enfantine. Pour leur garantir un bon début dans leur scolarité, il est nécessaire de prévoir des ressources suffisantes pour le personnel enseignant. Ainsi, le temps de travail autorisé pour les auxiliaires de classe a été augmenté l'année dernière, ce qui répond à la demande énoncée dans le postulat. L'enseignement en tandem n'est donc dispensé qu'en seconde priorité sur demande justifiée.
060-2017 P	PLR (Vogt, Oberdiessbach) Basisstufe : de la mesure	07.06.2017 Adoption	31.12.2019	La Direction de l'instruction publique préfère éviter de créer de nouvelles classes de Basisstufe et ne le faire que sur demande des communes, répondant ainsi à la requête du postulat. La question d'un moratoire devrait être examinée dans le cadre d'un prochain programme d'économies.
088-2017 M	Wenger, Spiez (PEV) Plan de financement pour l'organisation des SwissSkills à Berne	21.11.2017 Vote point par point : Chiffre 1 : adoption Chiffre 2 : adoption Chiffre 3 : adoption sous forme de postulat	31.12.2019	Le Grand Conseil a adopté la modification législative concernée le 12.03.2019.
117-2017 M	Vanoni, Zollikofen (Les Verts) Renforcer le statut de la médecine complémentaire à l'Université de Berne – aussi une mesure d'accompagnement pour développer les places d'étude en médecine et en pharmacie	04.09.2017 Vote point par point : Chiffre 1 : adoption sous forme de postulat	31.12.2019	Le nom de l'institut de médecine complémentaire (<i>Institut für Komplementärmedizin</i> , IKOM) a été adapté pour correspondre aux normes internationales et est donc devenu l'institut de médecine complémentaire et intégrative (<i>Institut für Komplementär- und Integrative Medizin</i> , IKIM). La direction de l'IKIM est désormais exercée uniquement par des professeurs et professeures nommés, ce qui la renforce par rapport à avant où elle était co-exercée avec des chargés et chargées d'enseignement. L'intégration de la phytothérapie dans l'enseignement a été examinée. Ce domaine est désormais inclus aux cours.
196-2017 M	De Meuron, Thoun (Les Verts) Sauvez l'école d'horticulture de Hünibach !	04.12.2017 Adoption	31.12.2019	Les demandes formulées aux chiffres 1 et 2 ont été satisfaites du fait du rejet de la mesure 48.4.1 du programme d'allègement 2018. Chiffres 3 à 5 : la nouvelle convention de prestations a été conclue et prévoit un financement forfaitaire. La collaboration avec le centre de formation professionnelle IDM se poursuivra.
197-2018 M	Kohler (Spiegel b. Bern, PLR) du 06.09.2018 Pour un retour aux sources dans les hautes écoles spécialisées	12.03.2019	31.12.2021	La Haute école spécialisée bernoise a notamment pris en considération les critiques à l'encontre des filières de formation visées et a apporté les corrections correspondantes. A l'automne 2019, elle a soumis un rapport à la Commission de la formation. Elle revoit actuellement l'utilisation de l'appellation de professeur-e.

214-2018 M	Kullmann (Hilterfingen, UDF) du 10.09.2018 Créer une chaire de recherche sur le cannabis médical à l'Université de Berne	12.03.2019	31.12.2021	Dans le cadre de la constitution d'une filière d'études complète en pharmacie, une chaire ordinaire de biologie pharmaceutique axée sur la recherche sur le système endocannabinoïde a été créée et pourvue le 01.08.2019. Cette nouvelle chaire est chargée de la recherche dans ce domaine.
247-2018 M	Sommer (Wynigen, PLR) du 19.11.2018 Revoir les indemnités versées aux experts et expertes de la formation professionnelle	12.03.2019	31.12.2021	Au 01.01.2020, les requêtes ont été satisfaites et l'augmentation des indemnités a été acceptée.

3 Demandes de prolongation de délai

Le tableau ci-après fait état de toutes les motions et de tous les postulats dont le délai d'exécution va échoir ou est échu (cf. colonne délai d'exécution) et pour lesquels le Conseil-exécutif demande une prolongation de délai. L'état de traitement permet de motiver la demande (**P1** : demande de prolongation d'un an / **P2** : demande de prolongation de deux ans).

N° et type d'intervention	Auteur-e (domicile, parti) Titre	Date d'adoption Décision du GC	Délai d'exécution	Etat d'avancement du traitement Motivation de la demande de prolongation de délai	Proposition
Chancellerie d'Etat (CHA)					
142-2016 M	CGes (Siegenthaler, Thoue) du 27.06.2016 Obtenir une vue d'ensemble des commissions	20.03.2017	31.12.2019	Le 23 janvier 2019, le Conseil-exécutif a adopté un rapport relatif à la mise en œuvre de la motion et l'a soumis à la CGes. Après un échange avec le chancelier, le 22 août 2019 la CGes a écrit au Conseil-exécutif pour le prier de remanier la vue d'ensemble avant la fin de l'année. Pour le moment, la CGes n'est pas prête à classer cette intervention. Le Conseil-exécutif demande par conséquent un délai supplémentaire pour tirer au clair les questions en suspens.	P 1
079-2017 M	Giauque (Ittigen, PLR) du 23.03.2017 La mémoire historique des femmes suisses est en danger !	04.09.2017	31.12.2019	La Fondation Gosteli a déposé une demande de contribution au SEFRI en vertu de l'article 15, alinéa 4, lettre b LERI. La décision définitive n'interviendra pas avant fin 2020. Etant donné que le canton de Berne n'accordera une contribution financière aux Archives Gosteli que si la Confédération octroie une subvention, il faudra attendre 2021 pour passer à la suite.	P 2
163-2017 M	Graber (La Neuveville, UDC) du 19.06.2017 Relocalisation des institutions bernoises sises à Moutier	06.12.2017	31.12.2019	La votation du 18 juin 2017 sur l'appartenance cantonale de Moutier a été définitivement annulée par un jugement entré en force. Des préparatifs en vue d'une nouvelle votation sont en cours, dont l'issue n'est pas encore connue. En attendant, Moutier reste une commune bernoise et aucun transfert d'institutions n'a lieu.	P 2
193-2017 M	Benoit (Corgémont, UDC) du 04.09.2017 Pas de transfert de commune(s) au canton du Jura sans suppression des articles 138 et 139 de la Constitution jurassienne	06.12.2017	31.12.2019	La votation du 18 juin 2017 sur l'appartenance cantonale de Moutier a été définitivement annulée par un jugement entré en force. Des préparatifs en vue d'une nouvelle votation sont en cours, dont l'issue n'est pas encore connue. En attendant, Moutier reste une commune bernoise et aucun concordat n'est négocié. La thématique des articles 138 et 139 fait partie des préparatifs en cours.	P 2
Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques (JCE)					
166-2016 M	Haas (Berne, PLR) PDE-Logement : garantir la qualité du développement de l'habitat	27.03.2017 Vote point par point : Point 1 : adoption Point 2 : adoption Point 3 : adoption et classement	31.12.2019	La demande est traitée dans le cadre de la mise en œuvre du plan directeur cantonal (mesure A_07 « Promouvoir l'urbanisation interne » et mesure A_08 « Promouvoir les pôles d'urbanisation d'importance cantonale consacrés au logement ») en parallèle à la motion M 103-2015. Les moyens financiers nécessaires ont été accordés par l'intermédiaire du crédit-cadre approuvé par le Grand Conseil lors de la session d'été 2019, pour la période allant de 2020 à 2023, destiné à l'aide financière du canton aux mesures prises et aux indemnités versées dans le cadre de l'aménagement du territoire. Le programme de soutien à la construction de logements respectant le principe de l'urbanisation interne (incluant les critères d'octroi de subventions cantonales) est en préparation. Le soutien ne devrait pas se limiter aux projets d'importance cantonale, mais au contraire s'étendre à ceux qui revêtent une importance supracommunale au sens des conceptions régionales des transports et de l'urbanisation (CRTU).	P2
224-2016 M	Vogt (Oberdiessbach, PLR) Assouplissement raisonnable de la protection des données	21.11.2016 Adoption	31.12.2019	La motion sera mise en œuvre à l'occasion de la révision prévue de la loi sur la protection des données.	P2
226-2016 M	Freudiger (Langenthal, UDC) Construction hors de la zone à bâtir – un potentiel inexploité	24.01.2017 Adoption	31.12.2019	La construction hors de la zone à bâtir est réglée par la loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT ; RS 700). Les dispositions relatives à la construction hors de la zone à bâtir font l'objet de la prochaine révision de la loi (LAT 2), dont le traitement par les chambres fédérales n'est pas encore fixé. Le Conseil-exécutif entend tout mettre en œuvre vis-à-vis	P2

de la Confédération pour que les exigences formulées dans la motion soient prises en compte.

Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (TTE)					
152-2016 P	Aebersold (Berne, PS) Site Caserne de Berne : pourquoi le potentiel inutilisé n'est-il pas mieux exploité ?	23.03.2017 Point 1 : adoption Point 2 : adoption	31.12.2019	Une révision partielle du plan directeur du PDE du Wankdorf au niveau supracommunal est actuellement en cours. Ce plan PDE Wankdorf liant les autorités devrait être soumis à l'examen préalable cantonal début 2020. Ce n'est qu'après que le Conseil-exécutif pourra faire un rapport sur le potentiel urbanistique de la caserne.	P2
071-2017 M	PS-JS-PSA (Jordi, Berne) Prise en compte des intérêts publics lors de la vente d'immeubles cantonaux	24.01.2018 Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 2 : rejet Point 3 : adoption et classement	31.12.2019	Les clarifications sur la question de savoir si et, dans l'affirmative, comment le canton prend en compte l'intérêt que les communes pourraient manifester pour un immeuble mis en vente ne sont pas terminées. Il semble toutefois que la loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0) impose des limites étroites aux concessions sur les prix.	P1
Direction de la police et des affaires militaires (POM)					
013-2017 M	Gasser (Bévilard, PSA) Le ski de fond, parent pauvre du ski alpin ?	13.06.2017 Adoption	31.12.2019	La requête a été intégrée dans la révision de la législation sur les loteries. Le Grand Conseil débatera de la loi cantonale sur les jeux d'argent (LCJA) en première lecture au printemps 2020.	P1
027-2017 M	pvl (Rudin, Lyss) Ouvrir le marché des taxis à la concurrence	12.09.2017 Adoption sous forme de postulat	31.12.2019	La requête sera examinée dans le cadre de la révision prochaine de l'ordonnance du 11 janvier 2012 sur la détention et la conduite de taxis (ordonnance sur les taxis, OT ; RSB 935.976.1). Les travaux commenceront en 2020.	P1
130-2017 M	Rudin (Lyss, glp) Pas de double peine pour les chauffeurs de taxi	24.01.2018 Adoption	31.12.2020	La requête sera examinée dans le cadre de la révision prochaine de l'ordonnance du 11 janvier 2012 sur la détention et la conduite de taxis (ordonnance sur les taxis, OT ; RSB 935.976.1). Les travaux commenceront en 2020.	P1
Direction des finances (FIN)					
165-2015 M	PEV (Kipfer, Münsingen) du 02.06.2015 Après l'EOS, contrôler l'efficacité du travail administratif	19.01.2016 Adoption	31.12.2020	La motion a été déposée en 2015, à la suite de l'Examen des offres et des structures (EOS 2014). Depuis lors, le Conseil-exécutif a lancé ou déjà réalisé de nombreux projets cantonaux répondant aux exigences centrales de la motion (« passage en revue des différents processus, des références de qualité et de l'efficacité », « réduction à l'essentiel », « réduction des charges de personnel dans l'administration, centrale et décentralisée », « réalisation du potentiel d'économies dans les domaines les plus abscons de l'administration centrale dans toutes les Directions », etc.). Citons dans ce contexte, par exemple, les projets « IT@BE », « PGI » et « RDir ». A cela s'ajoutent les 15 projets initiés dans le « PA 2018 » dans les « champs d'activité cantonaux présentant un potentiel d'optimisation ». Différentes mesures du « PA 2018 » contribuent en outre aux gains d'efficacité qu'exige la motion. Le Conseil-exécutif a également décidé au printemps 2018 de mettre en œuvre la déclaration de planification du député Brönnimann, que le Grand Conseil a adoptée pendant sa session de novembre 2017 et qui exige la réduction des effectifs dans l'administration centrale. Le Conseil-exécutif tient ainsi également compte notamment de la demande de « simplification de l'appareil administratif » émise dans la motion 165-2015. La mise en œuvre de la déclaration de planification dont le Conseil-exécutif a donné le mandat a pour conséquence que – comme cela est exigé au plan politique – les Directions et la Chancellerie d'Etat doivent toutes se pencher sur la question des gains d'efficacité réalisables en leur sein. A l'encontre de ce que demande la motion, le Conseil-exécutif a alors renoncé à réunir tous ces projets en un seul « projet global » qu'il aurait soumis au Grand Conseil. Le Conseil-exécutif estime qu'au lieu d'apporter un bénéfice supplémentaire, cela aurait plutôt absorbé des ressources financières et en personnel pouvant être utilisées bien plus judicieusement dans les projets déjà en cours. En vertu des mesures décrites, le Conseil-exécutif a proposé pendant la session de mars 2019 de classer la présente motion. Mais le Grand Conseil a rejeté cette proposition. L'auteur de la motion a	P1

fait valoir en particulier que l'allègement des processus était encore insuffisant. De plus, il est ressorti d'une seconde intervention que des mesures avaient certes été initiées pour permettre des gains d'efficience, mais que du fait de l'avancement du projet, elles ne s'étaient pas encore traduites par des allègements financiers. Dans ces conditions et vu les résultats du sondage du personnel de 2019, qui ont montré une appréciation négative dans le domaine des processus de travail, le Conseil-exécutif a décidé d'adopter des mesures supplémentaires. Il a donc chargé les Directions, la Chancellerie d'Etat et la Direction de la magistrature d'identifier d'autres potentiels d'optimisation des processus de travail dans leur domaine de compétence. De plus, il est prévu d'évaluer l'impact des mesures adoptées dans ce domaine à la suite du sondage du personnel de 2015. Les Directions, la Chancellerie d'Etat et la Direction de la magistrature rendront compte à la Direction des finances des démarches effectuées, d'ici fin septembre 2020, et présenteront des propositions pour optimiser les processus de travail. Ensuite, la Direction des finances soumettra à la Conférence des secrétaires généraux (CSG) ses recommandations sur les mesures à adopter pour la suite. Dans ces conditions, le Conseil-exécutif demande au Grand Conseil de prolonger dans un premier temps d'une année le délai d'exécution de la motion 165-2015.					
028-2016 M	Köpfli (Berne, pvl) du 26.01.2016 Vente de Bedag Informatique SA	05.09.2016 Vote point par point : Chiffre 1 : adoption sous forme de postulat Chiffre 2 : rejet	31.12.2019	Le rapport du Conseil-exécutif sur la version actualisée de la stratégie de propriétaire de la Bedag Informatique SA devrait être à l'ordre du jour de la session de juin 2020.	P1
190-2016 P	Hässig Vinzens (Zollikofen, PS) du 13.09.2016 Installation de capteurs solaires et assainissements énergétiques : effets sur la fiscalité	22.03.2017 Adoption	31.12.2019	Le rapport demandé est en cours. Pour présenter la pratique d'imposition actuelle et future des installations solaires, il a fallu attendre un arrêt déterminant du Tribunal fédéral sur le traitement fiscal des installations photovoltaïques. L'arrêt en question a été publié fin octobre 2019 et est actuellement en cours d'analyse. Le rapport devrait être adopté à l'intention du Grand Conseil durant l'été 2020.	P1
050-2017 M	Schöni-Affolter (Bremgarten, pvl) du 20.03.2017 Enfin des mesures contraignantes en vue d'une baisse des impôts pour les particuliers	28.11.2017 Adoption	31.12.2019	L'intervention a été traitée dans le cadre de la révision 2021 de la loi sur les impôts. Le Conseil-exécutif propose une approche globale, prévoyant la révision de la loi, mais aussi une baisse de la quotité d'impôt cantonale, en 2021 puis en 2022. Il est prévu de baisser une première fois la quotité cantonale servant au calcul de l'impôt sur les personnes physiques lors de la session d'hiver de 2020 ; cette mesure représente 30 millions de francs et prendra effet à partir de l'année fiscale 2021. La motion sera donc mise en œuvre en novembre 2020 par le biais de cette baisse de la quotité d'impôt.	P1
Direction de l'économie publique (ECO)					
110-2016 M	Saxer (Gümligen/PLR) Décisions de mise sous protection au sens de la loi sur la protection de la nature : renforcement des responsabilités des communes	25.01.2017 Adoption	31.12.2019	Le plan sectoriel Biodiversité est entré en vigueur le 1 ^{er} septembre 2019. Le Service de la promotion de la nature de l'Office de l'agriculture et de la nature est chargé d'examiner les outils d'exécution de la législation sur la protection de la nature (mesure A9). Dans le cadre de la révision de la loi cantonale sur la protection de la nature (LPN ; RSB 426.11), l'exigence formulée dans la motion – et qui n'est pas contestée – doit également être mise en œuvre.	P2
Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP)					
026-2016 M	Lüthi (Berthoud, PS) Harmonisation et coordination des prestations sociales sous condition de ressources	13.09.2016 Adoption sous forme de postulat	31.12.2018	Le Conseil-exécutif soumettra un rapport au Grand Conseil courant 2020.	P1
117-2016 M	Bachmann (Nidau, PS) Entrée en EMS : versement d'une avance	25.01.2017 Adoption sous forme	31.12.2019	Le sondage réalisé fin 2018 auprès des établissements médico-sociaux (EMS) afin de mieux connaître la pratique actuelle concernant les dépôts versés lors de l'admission et le montant des	P2

	de frais	de postulat		pertes enregistrées a abouti à des résultats ambivalents. Une analyse approfondie des solutions juridiques va suivre, celles-ci devant faire en sorte d'éviter les surcoûts pour le canton.	
164-2016 P	Bernasconi (Malleray, PS) Prise en charge des adolescents et jeunes adultes âgés de 15 à 25 ans dans le Jura bernois et à Bienne francophone	20.03.2017 Adoption sous forme de postulat	31.12.2019	Les parents continuent à être activement soutenus dans leur recherche d'une école spécialisée pour leur enfant. Dans le même temps, plusieurs places ont été créées à l'intention des enfants francophones. Afin d'élargir au maximum l'offre actuelle, un groupe de coordination reposant sur une large assise et composé de différents acteurs du Jura bernois ainsi que de représentantes et représentants de la SAP, de la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques (JCE) et de la Direction de l'instruction publique (INS) a été mis sur pied durant l'été 2019. Sont entre autres poursuivis dans ce contexte les travaux visant à créer les places d'urgence et d'intervention de crise nécessaires. Les autres demandes formulées dans le postulat sont traitées dans le cadre du projet dédié aux prestations particulières d'encouragement et de protection placé sous l'égide de la JCE (PPEP) et de la Stratégie en faveur de l'enseignement spécialisé et de la révision de la loi du 19 mars 1992 sur l'école obligatoire (LEO ; RSB 432.210).	P2
174-2016 M	Linder (Berne, Les Verts) Cours d'allemand pour les requérants d'asile en âge scolaire : soutenir les organisations de bénévoles	23.03.2017 Adoption sous forme de postulat	31.12.2019	Au vu des premiers résultats de la restructuration mise en œuvre depuis mars 2019 du domaine de l'asile, il s'avère que les personnes dont la procédure est en cours sont beaucoup moins nombreuses que par le passé à être attribuées aux cantons. De par le mandat qui leur est conféré et la stratégie en matière d'apprentissage linguistique, les partenaires régionaux doivent s'aider de bénévoles pour enseigner la langue à l'ensemble de ce groupe cible, que les requérant-e-s d'asile qui le composent soient d'âge scolaire ou non. Une fois la décision d'asile communiquée, le soutien linguistique des personnes ayant obtenu le droit de séjour (réfugié-e-s et personnes admises à titre provisoire) est généralement assuré par des professionnels. Les partenaires régionaux amenés à endosser, à partir de mi-2020 et sur mandat de la SAP, la responsabilité opérationnelle globale des domaines de l'hébergement, de l'aide sociale et de l'intégration ont été définis.	P1
235-2016 P	Dunning (Biel/Bienne, PS) Améliorer l'apprentissage d'une ou des langues officielles par les étrangères et les étrangers	12.09.2017 Point 1 : adoption Point 2 : adoption et classement Point 3 : adoption et classement Point 4 : rejet	31.12.2019	Les demandes énoncées dans le postulat seront intégrées dans la révision de l'ordonnance du 24 octobre 2001 sur l'aide sociale (OASoc ; RSB 860.111) et de l'ordonnance du 22 octobre 2014 sur l'intégration de la population étrangère (Oint ; RSB 124.111). Les attestations de compétence linguistique ont récemment gagné considérablement en importance suite à l'entrée en vigueur de la révision de la loi fédérale du 16 décembre 2005 sur les étrangers et l'intégration (LEI ; RS 142.20), qui conditionne l'octroi de certains titres de séjour à des compétences linguistiques avérées. Il en va de même dans le domaine de l'asile, puisque l'acquisition de ces compétences figure parmi les objectifs clairement mesurables prévus tant par l'Agenda Intégration Suisse (AIS) que par le cahier des charges auquel les partenaires régionaux doivent se conformer. Les ressources destinées à l'encouragement subventionné de l'apprentissage de la langue sont plus élevées dans le Programme cantonal d'intégration (PIC) 2 que dans le PIC 1. La mise en place des partenaires régionaux d'ici juillet 2020 permettra de répondre dans une large mesure aux demandes formulées dans l'intervention.	P1
137-2017 M	De Meuron (Thoune, Les Verts) Mise en œuvre de la stratégie en matière de soins palliatifs dans le canton de Berne – Permettre un encadrement adapté des personnes gravement malades et réduire les coûts !	25.10.2017 Point 1 : adoption et classement Point 2 : adoption Point 3 : adoption et classement Point 4 : adoption sous forme de postulat Point 5 : adoption sous forme de postulat Point 6 : adoption	31.12.2019	Point 2 : pour promouvoir les équipes mobiles en soins palliatifs (EMSP), la SAP mène depuis l'automne 2019 un essai pilote de trois ans aux termes de l'article 4, alinéa 1, lettres c et d de la loi du 2 décembre 1984 sur la santé publique (LSP ; RSB 811.01). Point 4 : un groupe de travail national étudie les modalités de prise en charge adéquate des personnes présentant un handicap ou atteintes de maladies psychiatriques, des enfants et des adolescent-e-s ainsi que d'autres groupes vulnérables en soins palliatifs. En parallèle, la SAP examine si des groupes cibles spécifiques présentent des besoins non couverts dans le canton de Berne. Point 5 : le canton de Berne soutient les soins palliatifs spécialisés dans plusieurs domaines. Il assortit ainsi d'un supplément la rétribution des soins oncologiques et palliatifs spécialisés dans le secteur ambulatoire. De plus, l'essai pilote mentionné au point 2 vise à indemniser les spécialistes qui soutiennent à distance les intervenant-e-s dans des situations très complexes pour leurs prestations de conseil et de soutien non financées ou disposant d'un financement insuffisant. En outre, le Conseil-exécutif examine actuellement les éventuels besoins en soins palliatifs spécialisés dans le domaine du long séjour et le cas échéant les possibilités d'indemnisation.	P2

Point 6 : le Conseil-exécutif rendra compte dans la prochaine planification des soins de l'effet des mesures définies dans la planification 2016.				
022-2017 M	Geissbühler-Strupler (Herrenschwanden, UDC) Intégration des requérants d'asile titulaires d'un permis B	06.12.2017 Adoption sous forme de postulat	31.12.2019	La mise en œuvre de cette motion est intégrée dans celle du projet de restructuration du domaine de l'asile et des réfugiés dans le canton de Berne (NA-BE). Entretemps, la Confédération a triplé les forfaits d'intégration, qui s'élèvent depuis mai 2019 à 18 000 francs par personne admise à titre provisoire ou réfugié-e reconnu-e, et a défini des directives claires à l'intention des cantons quant à la manière d'utiliser ces moyens. Par ailleurs, l'insertion professionnelle des personnes admises à titre provisoire et des réfugié-e-s est devenu nettement plus difficile depuis fin 2017, car les autorités sont davantage tenues de garantir le respect des conditions de travail usuelles du lieu et de la branche (figurant généralement dans les conventions collectives de travail). Les partenaires régionaux amenés à endosser, à partir de mi-2020 et sur mandat de la SAP, la responsabilité opérationnelle globale des domaines de l'hébergement, de l'aide sociale et de l'intégration ont été définis.
Direction de l'instruction publique (INS)				
057-2017 P	PLR (Schmidhauser, Interlaken) Flexibiliser les écoles à journée continue	07.06.2017 Adoption	31.12.2019	L'objet du postulat sera réexaminé dans le cadre de l'analyse prévue par le postulat 028-2019 Geissbühler-Strupler (Herrenschwanden, UDC).

4 Motions et postulats ne faisant l'objet d'aucune proposition ni demande

Le tableau ci-après fait état de toutes les motions et de tous les postulats ne faisant l'objet ni d'une proposition de classement ni d'une demande de prolongation de délai. Des informations sont fournies au sujet de l'état de traitement.

N° et type d'intervention	Auteur-e (domicile, parti) Titre	Date d'adoption Décision du GC	Délai d'exécution	Etat d'avancement du traitement
Chancellerie d'Etat (CHA)				
135-2017 M	Dunning (Biel/Bienne, PS) du 07.06.2017 Bilinguisme : pour un accès égalitaire aux prestations cantonales	19.03.2018 Vote point par point : Chiffre 1 : adoption et classement Chiffre 2 : retrait Chiffre 3 : adoption sous forme de postulat	31.12.2020	Le Conseil-exécutif a adopté le 26 juin 2019 un arrêté de mise en œuvre du projet de renforcement du bilinguisme cantonal, avec des mesures dans de nombreux domaines. La motion sera traitée dans ce cadre.
015-2018 P	Gerber (Reconvilier, PEV) du 24.01.2018 Adapter les cercles électoraux pour les élections au Conseil du Jura bernois	05.09.2018 Adoption	31.12.2020	Le postulat a été intégré aux travaux de révision de la loi sur le statut particulier (projet statu quo plus). La procédure de consultation sera prochainement lancée.
016-2018 M	Imboden (Berne, Les Verts) du 24.01.2018 Honneur à Charles-Albert Gobat, Bernois prix Nobel de la paix	05.09.2018 Adoption	31.12.2020	L'Office de la culture (INS) prépare un concours artistique simple : trois artistes du Jura bernois seront invités à concevoir un projet d'œuvre d'art mobile qui pourra être présentée à l'Hôtel du gouvernement. Un petit jury élira le projet gagnant. L'œuvre sera ensuite inaugurée lors d'une cérémonie à l'Hôtel du gouvernement.
035-2018 M	Egger (Frutigen, pvl) du 15.03.2018 Plafonner les rentes de retraite des membres du gouvernement	19.11.2018 Vote point par point Chiffre 1 : adoption Chiffre 2 : adoption Chiffre 3-7 : adoption sous forme de postulat	31.12.2020	En étroite collaboration avec la FIN et avec la participation d'une experte de la CPB, la CHA travaille à la mise en œuvre de la motion. Fin 2019, le Conseil-exécutif a été impliqué dans des discussions portant sur la conception d'une nouvelle réglementation.
229-2018 M	pvl (Brönnimann, Mittelhäusern) du 15.11.2018 Régler les divergences politiques de manière démocratique – Préparer la répétition de la votation communale de Moutier	11.03.2019 Chiffre 1 : adoption Chiffre 2 : classement Chiffre 3 : adoption Chiffre 4 : rejet	31.12.2021	La votation du 18 juin 2017 sur l'appartenance cantonale de Moutier a été définitivement annulée par un jugement entré en force. Des préparatifs en vue d'une nouvelle votation sont en cours, dont l'issue n'est pas encore connue. Des mesures renforcées seront mises en place pour assurer une votation irréprochable et tenir compte des leçons du vote annulé. Le Conseil-exécutif a informé par communiqué de presse du 4 octobre 2019 et du 20 novembre 2019. Des débats sont aussi prévus au Grand Conseil à la session de novembre 2019.
242-2018 M	Sancar (Berne, Les Verts) du 19.11.2018 Langage simplifié sur les sites internet et d'autres supports d'information du canton de Berne	02.09.2019 Adoption	31.12.2021	La Chancellerie d'Etat formera un groupe de travail chargé d'identifier les domaines dans lesquels une traduction en langage simplifié est judicieuse et financièrement acceptable. Les informations à privilégier sont celles qui concernent directement les groupes cibles, en particulier les informations sur les droits des personnes en situation de handicap, les assurances sociales, la protection de l'enfant et de l'adulte ainsi que les informations importantes pour tous et toutes au quotidien (système éducatif, circulation routière, consignes d'urgence). Les Directions décideront plus tard elles-mêmes quelles informations de leur domaine traduire.
183-2019 M	Renforcement de la planification stratégique et financière dans le programme gouvernemental de législature	25.11.2019 Adoption	31.12.2021	Cette intervention parlementaire a été adoptée à la session d'hiver 2019. Son traitement débutera en 2020.

041-2019 M	Un lieu de mémoire pour les victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance et de placements extrafamiliaux dans le canton de Berne	25.11.2019 Adoption sous forme de postulat	31.12.2021	Cette intervention parlementaire a été adoptée à la session d'hiver 2019. Son traitement débutera en 2020.
209-2019 M	Corriger les modalités du vote sur l'appartenance cantonale de Moutier	09.12.2019	31.12.2021	Cette intervention parlementaire a été adoptée à la session d'hiver 2019. Son traitement débutera en 2020.
Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques (JCE)				
188-2012 M	Lüthi (Burgdorf, PS) Harmonisation du tarif de placement d'enfants	18.03.2013 Adoption sous forme de postulat	31.12.2017	La motion est examinée à l'occasion des travaux législatifs concernant un système uniforme de pilotage, de financement et de surveillance des prestations destinées aux enfants présentant un besoin de soutien ou de protection particulier. La loi à ce sujet entrera vraisemblablement en vigueur le 1 ^{er} janvier 2022.
004-2013 M	Bhend (Steffisburg, PS) Système de réduction des primes de l'assurance maladie : corriger les injustices	04.09.2013 Vote point par point : Point 1 : adoption	31.12.2017	La motion sera mise en œuvre à l'occasion de la prochaine modification de la loi portant introduction des lois fédérales sur l'assurance-maladie, sur l'assurance-accidents et sur l'assurance militaire (LiLAMAM) dont l'entrée en vigueur est prévue au 1 ^{er} janvier 2022.
173-2014 M	Gabi Schönenberger (Schwarzenburg, PS) Prévention des abus sexuels dans les institutions et les associations	18.3.2015 Vote point par point : Point 1 : rejet Point 2 : adoption sous forme de postulat Point 3 : rejet Point 4 : adoption et classement	31.12.2019	Les travaux législatifs concernant un système uniforme de pilotage, de financement et de surveillance des prestations destinées aux enfants présentant un besoin de soutien ou de protection particulier doivent permettre de déterminer si la Charte pour la prévention des abus sexuels, de la maltraitance et d'autres formes de violation de l'intégrité doit être déclarée contraignante ou s'il y a plutôt lieu d'imposer aux associations l'obligation de se doter de guides ou de mémentos en la matière. La loi à ce sujet entrera vraisemblablement en vigueur le 1 ^{er} janvier 2022.
239-2014 M	Mentha (Liebefeld, PS) Harmonisation des règles de suspension des délais dans la procédure administrative	17.11.2014 Adoption	31.12.2019	La motion sera mise en œuvre à l'occasion de la révision de la loi sur la procédure et la juridiction administratives.
103-2015 M	Mentha (Liebefeld, PS) Organisation d'un concours sur le thème du logement et de l'urbanisation interne	25.11.2015 Adoption sous forme de postulat	31.12.2019	La mise en œuvre de la motion 166-2016 tient compte de la volonté de créer des incitations pour développer l'urbanisation interne. Les moyens financiers nécessaires ont été accordés par l'intermédiaire du crédit-cadre approuvé par le Grand Conseil lors de la session d'été 2019, pour la période allant de 2020 à 2023, destiné à l'aide financière du canton aux mesures prises et aux indemnités versées dans le cadre de l'aménagement du territoire. Le programme de soutien à la construction de logements respectant le principe de l'urbanisation interne (incluant les critères d'octroi de subventions cantonales) est en préparation.
108-2015 M	Grädel (Huttwil/Schwarzenbach, UDF) Mieux utiliser les bâtiments inoccupés hors de la zone à bâtir	16.09.2015 Adoption sous forme de postulat	31.12.2019	La construction hors de la zone à bâtir, et en particulier l'utilisation de bâtiments agricoles désaffectés, est réglée par la loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT ; RS 700). Les dispositions relatives à la construction hors de la zone à bâtir font l'objet de la prochaine révision de la loi (LAT 2), dont le traitement par le parlement n'est pas encore fixé. Le Conseil-exécutif entend tout mettre en œuvre vis-à-vis de la Confédération pour que les exigences formulées dans la motion soient prises en compte.
192-2017 P	Hamdaoui (Biel/Bienne, PS) Pour la création d'une charte religieuse	21.03.2018 Adoption	31.12.2020	La motion a été examinée en novembre 2018 par le Conseil-exécutif lorsqu'il a défini sa politique à l'égard des communautés religieuses non reconnues.
266-2017 M	Stähli (BDP, Gassel) Services d'aumônerie dans les prisons, les hôpitaux et les centres d'hébergement pour requérants d'asile pour des membres de religions non reconnues	03.09.2018 Adoption sous forme de postulat	31.12.2020	La motion a été examinée en novembre 2018 par le Conseil-exécutif lorsqu'il a défini sa politique à l'égard des communautés religieuses non reconnues.
132-2017 M	Saxer (Gümligen, PLR) Traitement rapide des actions dilatoires	06.06.2017 Adoption	31.12.2020	La motion sera mise en œuvre à l'occasion de la révision de la loi sur la procédure et la juridiction administratives.

313-2015 M	CIAT (Kropf, Berne, Les Verts) Meilleure protection contre les actions dilatoires	17.12.2017 Adoption	31.12.2020	La motion sera mise en œuvre à l'occasion de la révision de la loi sur la procédure et la juridiction administratives.
165-2016 M	Wenger (Spiez, PEV, président de la CSéc) Müller (Berne, PLR, vice-président de la CSéc) Simplification des formalités pour l'accueil d'enfants dans des familles	30.11.2016 Vote point par point : Point 1 : rejet Point 2 : adoption Point 3 : adoption	31.12.2020	La motion est mise en œuvre dans le cadre de la loi sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants, dont l'entrée en vigueur est prévue au 1 ^{er} janvier 2022.
074-2018 M	Graf (Interlaken, PS) Installation de parkings à des endroits stratégiques pour favoriser le covoiturage	13.03.2019 Adoption	31.12.2021	Les travaux de mise en œuvre de la motion ont commencé. La réflexion porte en premier lieu sur une augmentation du taux d'occupation des véhicules utilisés par des pendulaires dans le cadre du trafic individuel motorisé. La création de structures adéquates, sous la forme de places de stationnement en des lieux appropriés, doit promouvoir le covoiturage pour des motifs professionnels. Un plan de réalisation pour des places de stationnement adéquates, destinées aux pendulaires, est en cours d'élaboration.
237-2018 M	Haas (Berne, PLR) Retour à la pratique voulue par le Grand Conseil concernant les impôts sur les mutations	13.03.2019 Adoption	31.12.2021	La motion sera mise en œuvre dans le cadre de l'actuelle révision de la loi concernant l'impôt sur les mutations.
010-2019 M	Marti (Berne, PS) Réductions individuelles des primes : le gouvernement doit passer à l'action !	12.06.2019 Adoption	31.12.2021	La motion est mise en œuvre dans le cadre de la révision de l'ordonnance cantonale sur l'assurance-maladie (OCAMal), au 1 ^{er} janvier 2020 et au 1 ^{er} janvier 2021.
012-2019 MF	Marti (Bern, PS) Plus d'argent pour les réductions de primes	12.06.2019 Adoption	31.12.2021	La motion est mise en œuvre dans le cadre de la révision de l'ordonnance cantonale sur l'assurance-maladie (OCAMal), au 1 ^{er} janvier 2020 et au 1 ^{er} janvier 2021.
013-2019 MF	Imboden (Berne, Les Verts) Plus de moyens pour les réductions de primes	12.06.2019 Adoption	31.12.2021	La motion est mise en œuvre dans le cadre de la révision de l'ordonnance cantonale sur l'assurance-maladie (OCAMal), au 1 ^{er} janvier 2020 et au 1 ^{er} janvier 2021.
053-2019 M	Marti (Berne, PS) Mesures de lutte contre les cartels du gravier et du béton	12.06.2019 Vote point par point : Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 2 : adoption sous forme de postulat Point 3 : adoption Point 4 : adoption sous forme de postulat	31.12.2021	Les travaux de mise en œuvre de la motion ont commencé. Il est important, en particulier, d'attendre la décision de la Commission de la concurrence (COMCO) au sujet de sa deuxième enquête sur les matériaux de construction et les décharges dans le canton de Berne, qui permettra de poursuivre le traitement de ce sujet de manière ciblée. Cette procédure s'intéresse avant tout aux infractions commises en relation avec les gravières et les décharges. La décision est attendue pour la fin de 2019.
246-2018 M	Rüegsegger (Riggisberg, UDC) Pour une information pédologique moderne	13.06.2019 Vote point par point : Point 1 : adoption Point 2 : retrait Point 3 : adoption sous forme de postulat	31.12.2021	Les études de base en vue d'établir une cartographie de l'ensemble des sols du canton ont été entreprises et une étude de faisabilité (programme détaillé) a été réalisée par la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (BFH-HAFL). Ainsi, dès 2020, la mise en œuvre pratique pourra commencer. Le financement initial, pour les quatre premières années, dépend de la Wyss Academy for Nature at the University of Bern. Le Conseil-exécutif soumettra en temps voulu une demande de crédit au Grand Conseil pour la suite des travaux.
217-2018 M	Leuenberger (Trubschachen, PBD) Paré pour l'avenir – communications et transactions électroniques avec les préfectures	12.09.2019 Adoption	31.12.2021	La nouvelle application spécialisée Evidence sera introduite dans les préfectures avant la fin de 2020. Après la procédure d'octroi du permis de construire, il deviendra possible, ces prochaines années, de numériser petit à petit les autres procédures administratives et celles relatives aux autorisations, qui relèvent également des préfectures (hôtellerie et restauration, droit foncier rural, vente d'immeubles par des étrangers, inventaires, recours administratifs). Un projet concret et une demande de crédit devraient être présentés d'ici fin 2021.

133-2019 M	Lanz (Thoune, UDC) Sécurité du droit après des procédures d'assurance qualité	12.09.2019 Adoption	31.12.2021	Les travaux nécessaires à la mise en œuvre de la motion ont débuté. Il s'agit en premier lieu de définir les exigences relatives aux procédures d'assurance qualité, qui doivent permettre d'éviter que la Commission de protection des sites et du paysage (CPS) ne soit sollicitée. Il convient également de réglementer les cas dans lesquels il reste possible de recourir à la CPS.
Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (TTE)				
121-2017 M	Imboden (Berne, Les Verts) Conséquences du réchauffement climatique dans le canton de Berne – plan de mesures et stratégie d'adaptation : champs d'action cantonaux pour protéger la population et les espaces naturels	19.03.2018 Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 2 : rejet Point 3 : retrait	31.12.2020	Le dispositif actuel d'adaptation au changement climatique sera examiné au cours des prochaines années. Le Conseil-exécutif clarifie en outre dans quelle mesure des moyens supplémentaires, le cas échéant différenciés au niveau régional, sont nécessaires. Les travaux préparatoires ont commencé et les investigations seront intensifiées au cours de l'année à venir.
225-2017 M	Vanoni (Zollikofen, Les Verts) Lancement d'une offensive cantonale pour le vélo avec un programme d'encouragement complet et des voies rapides	19.03.2018 Point 1 : adoption et classement Point 2 : adoption Point 3 : adoption sous forme de postulat Point 4 : adoption Point 5 : adoption Point 6 : rejet	31.12.2020	Point 2 : Le potentiel d'amélioration du trafic cycliste est examiné de manière systématique dans le cadre de travaux de remise en état. Une inspection régulière des routes cantonales permet de supprimer rapidement les points critiques et les endroits dangereux pour les cyclistes. Point 3 : Les déficits et les lacunes du réseau cycliste sont systématiquement pris en compte dans tous les projets de réaménagement ou d'aménagement. Point 4 : Il existe à l'heure actuelle des liaisons cyclables rapides et sûres à l'écart des routes cantonales, comme les liaisons Aéroport de Belp–Wabern, Berne Länggasse–Eymatt (Wohlensee), Ittigen Papiermühlestrasse–Zollikofen (entre autoroute et voie ferrée) ou Hasle–Lützelflüh. D'autres sont en planification (Worb–Ostermundigen, Laupen–Gümmenen, Ramsei–Sumiswald, Oberburg–Hasle, Jegenstorf–Bätterkinden entre autres). Ces travaux se basent sur le plan sectoriel cantonal pour le trafic cycliste du 3 décembre 2014. Point 5 : De nouveaux guides devront être élaborés sur la base des trois Véloguides régionaux déjà publiés (Lyss, vallée de Tavannes, Bienne). Les besoins des cyclistes seront pris en considération avec les ressources disponibles dans le cadre de l'entretien courant des routes cantonales.
005-2018 M	Stampfli (Berne, PS) Exploiter la gare de RER Europaplatz pour mieux desservir l'Hôpital de l'Île	05.06.2018 Adoption sous forme de postulat	31.12.2020	Le canton examine la question de la desserte à moyen et long terme de l'Hôpital de l'Île et du raccordement du site à la gare d'Europaplatz dans le cadre de l'étude d'opportunité. Les travaux ont commencé début 2018. Les résultats pourront être présentés en 2020.
039-2018 P	Klopfenstein (Corgémont, UDC) Conserver les témoins de l'histoire prévôtoise	05.09.2018 Adoption	31.12.2020	Dans le cadre du projet global, le Conseil-exécutif statuera aussi sur l'avenir des bâtiments cantonaux de Moutier. Le canton s'applique par principe à conserver les bâtiments historiques. En cas de changement de canton ou de vente de l'objet, le canton de Berne n'a toutefois plus d'influence sur l'état des bâtiments historiques. La responsabilité incombe alors au Service des monuments historiques compétent. Il n'est toutefois pas encore sûr que Moutier change de canton, étant donné que la votation sur l'appartenance cantonale de la commune a été annulée et doit être répétée.
076-2018 P	Tanner (Ranflüh, UDF) Distance aux cours d'eau : gardons le sens de la mesure	05.09.2018 Adoption	31.12.2020	La pratique du canton de Berne est actuellement examinée et comparée à celle d'autres cantons. De premiers résultats sont disponibles. Ils devront encore faire l'objet de contrôles et d'évaluations internes.
097-2018 M	Wenger (Spiez, PEV) Pédaler en sécurité entre Interlaken et Leissigen	20.11.2018 Adoption	31.12.2020	Les travaux pour l'étude de faisabilité sont en cours et pourront probablement être achevés à l'été 2020.
162-2018 M	Imboden (Berne, Les Verts) Programme de décarbonisation – mise en œuvre des objectifs de l'Accord de Paris sur le climat	06.03.2019 Adoption	31.12.2021	Les objectifs intermédiaires obligatoires et les modifications légales requises seront élaborés dans le cadre du plan de mesures de la stratégie énergétique pour la prochaine période de réalisation 2020-2023. Les rapports sur la stratégie énergétique, plan de mesures 2020-2023 compris, devraient pouvoir être présentés au Grand Conseil lors de la session d'été 2020.

184-2018 M	PS-JUSO-PSA (Zryd, Macolin) « Axe ouest : mieux comme ça » : vérification des faits insuffisante	20.11.2018 Point 1 : adoption et classement Point 2 : adoption sous forme de postulat Point 3 : adoption et classement	31.12.2020	La vérification des conséquences de l'axe est selon le point 2 relève d'un groupe de dialogue mis en place par le canton, qui analyse la situation actuelle sur le réseau routier. Les résultats du groupe de dialogue ainsi que les propositions pour les étapes ultérieures devraient être disponibles fin juin 2020.
204-2018 M	Gerber (Hinterkappelen, Les Verts) Pour des bornes de recharge électriques universelles	06.03.2019 Point 1 : rejet Point 2 : adoption sous forme de postulat Point 3 : adoption sous forme de postulat	31.12.2021	Le canton subventionne actuellement les stations de recharge publiques pour les PME et les bus électriques. Conformément aux conditions du programme d'encouragement cantonal, ces bornes doivent être alimentées exclusivement avec du courant issu de sources d'énergie renouvelables. Le Conseil-exécutif est disposé, dans le cadre du remaniement périodique du programme d'encouragement cantonal, à examiner la promotion ciblée de stations de recharge rapide pour les vélos électriques le long des itinéraires cyclables mis en avant à des fins touristiques.
212-2018 M	Klauser (Bern, Les Verts) Construire aujourd'hui en pensant à demain : infrastructure de charge des véhicules électriques	06.03.2019 Adoption sous forme de postulat	31.12.2021	Les demandes du postulat seront mises en œuvre dans le cadre de la prochaine révision de la loi sur les constructions.
225-2018 M	Rüeggsegger (Riggisber, UDC) Stop aux arnaques des fournisseurs d'électricité !	13.06.2019 Adoption	31.12.2021	Les faits sont en cours d'analyse après définition des compétences. Le Conseil-exécutif prendra des mesures adéquates dans les limites de ses moyens.
236-2018 M	Les Verts (Von Wattenwyl, Tramelan) CFF CARGO – Le transport des marchandises par rail, un service public	04.09.2018 Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 2 : adoption Point 3 : adoption	31.12.2021	Les résultats de la Stratégie cantonale sur le transport de marchandises et la logistique ont été pris en compte. De premiers entretiens entre le canton du Jura, les CFF et les Chemins de fer du Jura (CJ) ont déjà eu lieu. La détermination des besoins en matière de fret ferroviaire dans le Jura bernois est en cours.
251-2018 M	Mentha (Liebefeld, PS) Le tunnel de Port, vite !	13.06.2019 Adoption sous forme de postulat	31.12.2021	Le tunnel de Port fait partie du projet d'exécution Contournement ouest de Bienne par l'A5, très controversé dans la région. Un groupe de dialogue composé de partisan-ne-s et d'opposant-e-s a été invité à proposer une solution. A la demande du canton, le DETEC a suspendu les procédures d'approbation des plans. La réalisation du tunnel de Port dépend des recommandations du groupe de dialogue prévues pour fin juin 2020 concernant la suite de la procédure.
261-2018 M	Moser (Biel, Bienne, PLR) Contournement ouest de Bienne : avancer la réalisation de la bretelle sur la rive droite du lac (tunnel de Port)	13.06.2019 Adoption	31.12.2021	Le tunnel de Port fait partie du projet d'exécution Contournement ouest de Bienne par l'A5, très controversé dans la région. Un groupe de dialogue composé de partisan-ne-s et d'opposant-e-s a été invité à proposer une solution. A la demande du canton, le DETEC a suspendu les procédures d'approbation des plans. La réalisation du tunnel de Port dépend des recommandations du groupe de dialogue prévues pour fin juin 2020 concernant la suite de la procédure.
290-2018 M	Guggisberg (Kirchlindach, UDC) Pour une mise en œuvre correcte de l'ordonnance sur les déchets	10.09.2019 Adoption	31.12.2021	La motion vise une modification du droit fédéral. La marge de manœuvre du canton est limitée. Dans la mesure de ses possibilités, le canton demandera à la Confédération de modifier le cadre légal dans le sens voulu par le motionnaire. Des entretiens seront menés avec l'OFEV.
021-2019 M	PBD (Frutiger, Oberhofen) Inciter au remplacement des chauffages au mazout	10.09.2019 Point 1 : adoption et classement Point 2 : adoption et classement Point 3 : adoption sous forme de postulat Point 4 : rejet	31.12.2021	L'introduction d'une taxe environnementale pour l'installation d'un nouveau chauffage au mazout ou le remplacement d'un chauffage au mazout par un autre chauffage fonctionnant au mazout sera examinée dans le cadre d'une éventuelle révision partielle de la loi cantonale sur l'énergie.
039-2019 M	Ammann (Berne, AL) Urgence climatique – constitution d'une délégation pour la protection du climat	10.09.2019 Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 2 : adoption sous forme de postulat Point 3 : retrait	31.12.2021	Pour l'exécution du postulat, il suffirait d'optimiser – si nécessaire – les comités et processus déjà en place. L'OCEE assume aujourd'hui déjà un rôle de coordinateur entre les directions dans le cadre de la planification des mesures de la Stratégie énergétique. La pertinence de la constitution d'une délégation pour la protection du climat et sa possible composition sont actuellement examinées.

045-2019 M	Stampfli (Berne, PS) Pour une mise en œuvre immédiate de la stratégie énergétique	10.09.2019 Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 2 : adoption sous forme de postulat Point 3 : adoption sous forme de postulat	31.12.2021	Les mesures envisageables dans les domaines cités sont en cours d'élaboration et seront intégrées dans les rapports et le plan de de la stratégie énergétique. L'affaire sera probablement traitée au Grand Conseil durant la session d'été 2020.
047-2019 P	Stucki (Stettlen, pvl) Branche ouest de l'A5 : pour un dialogue sans tabou	10.09.2019 Adoption	31.12.2021	Jusqu'à présent, aucune demande du groupe de dialogue n'a été déposée au canton pour demander à la Confédération d'examiner si l'arrêté sur le réseau pouvait être modifié.
051-2019 M	Mentha (Liebefeld, PS) Il est urgent d'investir dans l'hydraulique	11.06.2019 Adoption	31.12.2021	Le Conseil-exécutif est en contact avec BKW ; dans le cadre des entretiens périodiques, il s'est prononcé une nouvelle fois en faveur de la réalisation du projet de centrale hydroélectrique de Trift. La procédure d'octroi de concession est en cours. La Confédération a adopté une modification de l'OEnER selon laquelle les grandes installations hydroélectriques qui développent leur capacité de stockage d'au moins 10 GWh bénéficient de contributions d'investissement. Le projet pourra ainsi obtenir un soutien financier supplémentaire.
059-2019 P	Les Verts (Imboden, Berne) Améliorer le monitoring des rénovations énergétiques dans le canton de Berne	10.09.2019 Adoption	31.12.2021	Une stratégie de mise en œuvre concrète ainsi qu'un calendrier pour la réalisation de la statistique énergétique basée sur un système d'information géographique seront élaborés en 2020.
068-2019 M	Bauer (Wabern, PS) Trains de nuit – relier le canton de Berne avec les centres européens	10.09.2019 Point 1 : adoption Point 2 : adoption Point 3 : adoption Point 4 : adoption Point 5 : rejet	31.12.2021	Le thème des trains de nuit a été abordé avec les CFF. Ces derniers examinent le développement de l'offre en trains de nuit à moyen terme, notamment de ceux qui s'arrêtent à Berne. Des négociations avec les BLS et les chemins de fer autrichiens sont prévues.
085-2019 M	Hässig Vinzenz (Zollikofen, PS) Programme cantonal de promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique	10.09.2019 Point 1 : adoption Point 2 : adoption sous forme de postulat	31.12.2021	Le Conseil-exécutif évalue, dans le contexte du plan financier annuel et en fonction du nombre de demandes, les possibilités d'augmenter de 1 à 2 millions de francs la contribution annuelle pour le programme d'encouragement cantonal. A partir de 2020, des mesures ciblées devraient permettre d'accroître les connaissances des professionnel-le-s du bâtiment et des expert-e-s impliqué-e-s sur les chantiers (consultant-e-s en énergie, spécialistes CECB), notamment par le biais du programme national « chauffez renouvelable » (soutenu par le canton et qui sera lancé par SuisseEnergie début 2020). Des installateurs sont spécialement formés pour orienter les propriétaires utilisant un système de chauffage au mazout ou au gaz vers un système fonctionnant avec des énergies renouvelables.
102-2019 M	Wyss (Wengi, UDC) Foyer d'éducation de Prêles – arrêtons les frais ! Pour de nouvelles idées au profit de la population du plateau de Diesse	10.09.2019 Adoption sous forme de postulat	2021	Lors de la session de mars 2019, le Grand Conseil a décidé de ne pas établir de centre de retour pour requérant-e-s d'asile débouté-e-s dans l'ancien Foyer d'éducation de Prêles. Malgré un examen approfondi, aucune solution pour utiliser les immeubles d'une autre manière n'a été trouvée. La procédure de recherche d'un autre utilisateur a été engagée, une utilisation intermédiaire ou une cession en droit de superficie étant visée dans un premier temps.
113-2019 M	Lanz (Thoune, UDC) Et si l'on scindait BKW en deux ?	04.09.2019 Adoption	2021	Les travaux pour l'élaboration du rapport demandé par le motionnaire ont commencé.
127-2019 M	DEPU (Gullotti, Tramelan) Trouver des solutions pour l'avenir de Bellelay, un site d'importance nationale	04.09.2019 Adoption	2021	Le contrat de location de l'abbaye de Bellelay n'a toujours pas été officiellement résilié. Des entretiens sont prévus au printemps 2020 avec tous les participant-e-s pour décider de l'avenir de l'abbaye. L'objectif est de trouver une solution axée sur l'avenir et le développement durable.
129-2019 P	Reinhard (Thoune, PLR) Remplacement d'installations de chauffage : procédure d'annonce plutôt que permis de construire	27.11.2019 Adoption	2021	Il n'y a pas encore de résultats intermédiaires.

136-2019 M	Hofer (Berne, UDC) Utilisation provisoire de bâtiments cantonaux : pas pour les hors-la-loi	27.11.2019 Point 1 : adoption Point 2 : adoption Point 3 : adoption	2021	Il n'y a pas encore de résultats intermédiaires.
144-2019 M	Amstutz (Sigriswil, UDC) Pour un meilleur aménagement routier de la traversée de Thoune, sur la rive droite du lac	27.11.2019 Point 1 : rejet Point 2 : adoption sous forme de postulat Point 3 : rejet Point 4 : rejet	2021	Il n'y a pas encore de résultats intermédiaires.
156-2019 M	Moser (Biel/Bienne, PLR) Pour une liaison Thoune-Bienne sans arrêt en gare de Berne	27.11.2019 Adoption	2021	Il n'y a pas encore de résultats intermédiaires.
176-2019 M	Vanoni (Zollikofen, Les Verts) Davantage de transparence dans les procédures d'autorisation des antennes de téléphonie mobile et de leur équipement pour la 5G	27.11.2019 Adoption sous forme de postulat	2021	Il n'y a pas encore de résultats intermédiaires.
210-2019 M	Baumann (Suberg, Les Verts) Des mesures immédiates pour une eau potable exempte de pollution	27.11.2019 Point 1 : retrait Point 2 : adoption Point 3 : adoption Point 4 : rejet Point 5 : adoption	2021	Il n'y a pas encore de résultats intermédiaires.
Direction de la police et des affaires militaires (POM)				
100-2016 M	PBD (Kohli, Berne) Port de caméras-piéton par les fonctionnaires de police : création de bases légales	29.11.2016 Adoption sous forme de postulat	31.12.2020	Pour l'heure, la Police cantonale n'envisage pas d'utiliser des caméras-piétons. Elle privilégie des prises de vues ponctuelles permettant de constituer des preuves à des fins préventives et répressives. Cela étant, elle entend commencer par mener des travaux préparatoires exhaustifs.
128-2016 M	Wenger (Spiez, PEV) Introduction d'une taxe écologique sur la mise en circulation des véhicules à moteur	29.11.2016 Adoption sous forme de postulat	31.12.2020	Le Conseil-exécutif étudie actuellement des modèles de taxation écologiques dans le cadre de la révision de la loi du 12 mars 1998 sur l'imposition des véhicules routiers (LIV ; RSB 761.611). Ce faisant, il examine aussi l'idée d'une taxe unique à la mise en circulation.
183-2017 M	Speiser-Niess (Zweisimmen, UDC) Surveiller plus strictement les imams et les renvoyer en cas d'abus	27.03.2018 Vote point par point Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 3 : adoption Point 5 : adoption sous forme de postulat	31.12.2020	La POM travaille à la mise en œuvre conjointement avec la JCE (point 1), le Secrétariat d'Etat aux migrations (point 3) et la SAP (point 5).
281-2017 M	Geissbühler-Strupler (Herrenschwanden, UDC) Pour une meilleure circulation de l'information sur les délits, les ordonnances pénales et les jugements	10.09.2018 Adoption sous forme de postulat	31.12.2020	La situation sera examinée à la lumière des premières expériences réalisées par la Police cantonale avec l'accès au VOSTRA et dans le cadre des projets informatiques cantonaux et intercantonaux en cours.

042-2018 M	Benoit (Corgément, UDC) Relocaliser des emplois pénitentiaires dans le Jura bernois	10.09.2018 Adoption sous forme de postulat	31.12.2020	Afin de remplacer la Prison régionale de Bienne, qui est en très mauvais état, le plan directeur de la stratégie de l'exécution judiciaire prévoit la construction, dans la région Jura bernois – Seeland, d'un nouveau bâtiment comptant 100 places pour la détention provisoire et pour des motifs de sûreté. Par ailleurs, 150 places y seront créées pour l'exécution de peines en milieu fermé. Au total, l'infrastructure comptera donc 250 places. Aucun site n'a encore été défini en vue de la réalisation de ce projet.
071-2018 M	Kullmann (Hilterfingen, UDF) Plus de ressources et une coopération renforcée pour lutter contre la traite d'êtres humains	12.03.2019 Vote point par point Point 3 : adoption sous forme de postulat	31.12.2021	Le Conseil-exécutif consulte actuellement les autres cantons au sujet d'un éventuel soutien financier concerté de la ligne d'appel nationale ACT212. La question est discutée au sein du comité de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police.
134-2018 M	Kullmann (Hilterfingen, UDF) Faire basculer le parc automobile cantonal vers une motorisation alternative	21.11.2018 Vote point par point Point 2 : adoption	31.12.2020	La place des véhicules à motorisation alternative dans l'administration cantonale sera encore renforcée lors du prochain appel d'offres pour la flotte cantonale, en 2021.
166-2018 M	CSéc (Moser, Landiswil) Ecole intercantonale de police de Hitzkirch : obligations financières du canton et durée du contrat	12.06.2019 Adoption	31.12.2021	La situation a été analysée. L'appréciation politique reste à effectuer.
171-2018 M	Trüssel (Trimstein, pvl) Révision de l'impôt sur les véhicules routiers	13.03.2019 Adoption sous forme de postulat	31.12.2021	Le Conseil-exécutif étudie actuellement des modèles de taxation écologiques dans le cadre de la révision de la loi du 12 mars 1998 sur l'imposition des véhicules routiers (LIV ; RSB 761.611).
182-2018 M	PS-JS-PSA (Gabi Schönenberger, Schwarzenburg) Convention d'Istanbul : analyse cantonale et mise en œuvre	12.03.2019 Adoption	31.12.2021	La mise en œuvre est en cours de planification. Elle se déroulera en trois phases. La première consiste à dresser un état des lieux au sein de l'administration ; elle a commencé en octobre 2019 et se terminera en été 2020. La deuxième phase, prévue de septembre 2020 à janvier 2021, est une procédure de consultation sur les priorités d'action. La troisième phase, celle du compte rendu, devrait commencer en février 2021.
190-2018 M	von Wattenwyl (Tramelan, Les Verts) Stratégie de mobilité électrique pour le parc automobile cantonal	12.03.2019 Vote point par point Point 4 : adoption sous forme de postulat	31.12.2021	L'installation d'infrastructures de recharge dans les immeubles du canton est en cours d'examen. Des stations de recharge publiques pour voitures électriques ont déjà été mises en place avec succès, par exemple dans les centres d'expertises et d'exams de l'Office de la circulation routière et de la navigation à Berne, à Thoun, à Orpund et à Bützberg.
252-2018 M	Graber (La Neuveville, UDC) Ouverture conditionnelle du centre de Prêles	13.03.2019 Vote point par point Points 2 et 3 : adoption sous forme de postulat	31.12.2021	A la suite de l'adoption de la motion 265-2018 Sancar, le projet d'ouvrir un centre de retour dans l'ancien Foyer d'éducation Prêles a été abandonné. Les efforts se concentrent désormais sur la recherche d'autres affectations pour les immeubles de Prêles et d'autres sites pour l'hébergement de requérants d'asile déboutés.
270-2018 M	Sancar (Berne, Les Verts) Permettre aux requérant-e-s d'asile débouté-e-s sans possibilité de retour de travailler	9.12.2019 Adoption sous forme de postulat	31.12.2021	La Direction de la police et des affaires militaires examinera la requête en collaboration avec le Département fédéral de justice et police.
279-2018 M	Kullmann (Hilterfingen, UDF) Promouvoir une mobilité moderne et efficiente grâce aux applications de covoiturage	11.09.2019 Vote point par point Point 3 : adoption sous forme de postulat Point 4 : adoption	31.12.2021	La requête formulée au point 3 sera étudiée dans le cadre de la révision de l'ordonnance du 11 janvier 2012 sur la détention et la conduite de taxis (ordonnance sur les taxis, OT ; RSB 935.976.1) ; les travaux commenceront en 2020. Par ailleurs, le rapport sur la mise en œuvre de la réduction de la consommation d'énergie dans les transports fournira l'occasion d'examiner les modalités selon lesquelles l'économie de partage peut trouver sa place dans les politiques des transports et de l'aménagement du territoire du canton.
182-2019 M	Guggisberg (Kirchlindach, UDC) Exonération fiscale des véhicules à hydrogène dans le canton de Berne	9.12.2019 Adoption sous forme de postulat	31.12.2019	Le Conseil-exécutif examinera la requête – à l'instar de celles des motions Wenger 128-2016 et Trüssel 171-2018, adoptées par le Grand Conseil – dans le cadre de la révision de la loi du 12 mars 1998 sur l'imposition des véhicules routiers (LIV ; RSB 761.611).

Direction des finances (FIN)				
304-2015 M	Pfister (Zweisimmen, PLR) du 25.11.2015 Entreprises publiques : création d'un bureau des lanceurs d'alerte	01.06.2016 Adoption sous forme de postulat	31.12.2020	Il faudra encore attendre la révision des dispositions du Code des obligations (CO) mentionnée dans la réponse car elle n'a pas encore été adoptée. Le Conseil fédéral a présenté le message relatif à un projet revu le 21 septembre 2018. Le Conseil des Etats va s'en saisir prochainement.
124-2016 M	Les Verts (Imboden, Berne) du 07.06.2016 Adaptation de la législation sur les marchés publics	21.11.2016 Adoption sous forme de postulat	31.12.2020	L'offre de bases et d'outils pour des achats durables sera revue et étendue dans le cadre de la révision totale et de l'harmonisation nationale de la législation sur les marchés publics. L'entrée en vigueur est actuellement prévue pour 2021.
108-2018 M	CFin (Bichsel, Zollikofen) du 05.06.2018 Compléter la loi sur les caisses de pension cantonales	07.03.2019 Adoption	31.12.2023	La motion sera réalisée lors de la prochaine révision de la loi sur les caisses de pension cantonales.
170-2018 M	Trüssel (Trimstein, pvl) du 03.09.2018 Maintenir l'exonération fiscale accordée aux expert-e-s de la formation professionnelle	28.11.2018 Adoption	31.12.2020	Les travaux de réalisation sont en cours. La Direction de l'instruction publique et la Direction des finances veillent à ce que les montants soient relevés pour 2020 dans le cadre de la réponse à la motion. Ces montants doivent être fixés de telle sorte que, même avec l'imposition des indemnités, il n'y ait pas de dégradation par rapport à la situation actuelle. Pour la plupart des experts et expertes, cet ajustement des indemnités se traduit par une amélioration financière minimale (cf. rapport sur la révision 2021 de la loi sur les impôts et communiqué de presse du 29.08.2019). Le Conseil-exécutif réalise en même temps la motion 247-2018 Sommer Peter (Wynigen, PLR) « Revoir les indemnités versées aux experts et expertes de la formation professionnelle » (responsabilité : Direction de l'instruction publique), adoptée le 4 mars 2019, qui exige aussi le relèvement des indemnités.
176-2018 M	Kipfer (Münsingen, PEP) du 03.09.2018 Simplification des finances et de la comptabilité dans le canton de Berne : réorganisation des unités comptables	26.11.2018 Adoption	31.12.2020	Les finances et la comptabilité cantonales sont actuellement analysées dans le cadre du projet PGI, dans l'objectif d'optimiser, de normaliser et de centraliser les processus. La Commission des finances est informée en continu de l'avancement du projet et des changements prévus dans le domaine des finances et de la comptabilité.
177-2018 M	Kipfer (Münsingen ; PEV) du 03.09.2018 Simplification des finances et de la comptabilité dans le canton de Berne : bilan du projet MCH2 et définition des normes de demain	26.11.2018 Adoption	31.12.2020	L'analyse du projet d'introduction du MCH2 est en préparation, et les mesures visant à améliorer le déroulement des projets en cours et futurs ont déjà été amorcées – en particulier via le projet PGI. La définition des normes de comptabilité est élaborée sur la base des « bonnes pratiques SAP ». Le pilotage financier reposant sur la comptabilité analytique d'exploitation et la structure organisationnelle future sont à l'étude. Dans le cadre du rapport sur l'avancement du projet PGI, la Commission des finances est informée en continu des changements prévus dans le domaine des finances et de la comptabilité.
194-2018 M	PS-JS-PSA (Zryd, Magglingen) du 05.09.2018 Des détectives pour lutter contre les infractions fiscales	04.03.2019 Adoption sous forme de postulat	31.12.2021	L'intervention sera examinée dans le cadre de la prochaine révision de la loi sur les impôts.
254-2018 M	Riesen (Moutier, PSA) du 19.11.2018 Stratégie de mise à disposition des données publiques (Open Data)	10.09.2019 Vote point par point : Chiffre 1 : adoption sous forme de postulat Chiffre 2 : adoption sous forme de postulat Chiffre 3 : adoption et classement	31.12.2021	La « Stratégie pour une administration numérique du canton de Berne 2019-2022 » prévoit d'examiner la publication de données ouvertes. Il faudra définir et planifier des mesures en ce sens dans la planification de sa mise en œuvre, à partir du printemps 2020. La loi sur l'administration numérique (LAN) qui est en projet doit aussi permettre de créer des bases légales pour les données ouvertes, à partir de 2021 environ.
277-2018 M	Gerber (Hinterkappelen, Les Verts) du 28.11.2018 Sécurité de la communication et échange des données	10.09.2019 Vote point par point : Chiffre 1 : adoption et classement Chiffre 2 : adoption sous forme de postulat Chiffre 3 : adoption Chiffre 4 : adoption et classement	31.12.2021	Chiffre 2 : L'agence spécialisée <i>educa</i> met à la disposition des écoles, depuis septembre 2019, le service de messagerie « Wire » qui est conforme aux dispositions sur la protection des données (cf. communiqué de presse). Ce chiffre est donc réalisé. Chiffre 3 : La loi sur l'administration numérique (LAN) qui est en projet doit permettre d'examiner comment ancrer dans la législation le principe de la conservation des données en Suisse. Cette exigence de la motion, si toutefois elle est réalisable, limiterait considérablement le choix des solutions TIC du canton et des communes, ce qui en augmenterait le coût. Il est donc probable que ce principe ne pourra pas être concrétisé sans restriction.

284-2018 M	PS-JS-PSA (Zryd, Magglingen) du 28.11.2018 Pour un véritable salaire net	10.09.2019 Adoption sous forme de postulat	31.12.2021	L'intervention sera examinée dans le cadre de la prochaine révision de la loi sur les impôts.
023-2019 MF	PLR (Haas, Berne) du 01.03.2019 Augmentation des investissements nets	11.06.2019 Adoption	31.12.2021	Le Conseil-exécutif a augmenté les investissements nets par rapport à la planification de l'an dernier (budget 2019 et PIMF 2020 à 2022), en particulier pour les exercices 2022 et 2023. L'investissement net ordinaire se monte ainsi à CHF 489 millions en 2022 et à CHF 538 millions en 2023, dont respectivement CHF 9,8 millions et CHF 35,9 millions doivent être financés sur le Fonds de couverture des pics d'investissement. Après déduction des investissements financés par ce Fonds, l'investissement net ordinaire dépasse ainsi légèrement la barre des CHF 500 millions en 2023 ; cette même année présente aussi un solde de financement négatif de CHF 44 millions. Le Conseil-exécutif a élaboré, dans le cadre de la « Voie 2 » actuelle, une planification prévisionnelle concernant l'investissement net ordinaire. A cette occasion, il a analysé la possibilité de définir les priorités, de redimensionner les grands projets et d'en échelonner la réalisation, examinant par ailleurs les normes à appliquer aux projets de construction et de génie civil. Le Conseil-exécutif a détaillé les résultats de cette planification prévisionnelle dans le rapport sur le budget 2020 et le PIMF 2021 à 2023 (chapitre 5), résultats que la Direction des finances avait auparavant communiqués à la Commission des finances et à la Commission des infrastructures et de l'aménagement du territoire. Le Conseil-exécutif signale en outre qu'une délégation de ses membres a engagé un dialogue avec la présidence de la Commission des finances et celle de la Commission des infrastructures et de l'aménagement du territoire. Dans le cadre de ce dialogue, des mesures visant à gérer l'augmentation des besoins d'investissement sont discutées lors de plusieurs rencontres. Le résultat du dialogue engagé et les mesures concrètes qui en résulteront ne sont pas encore connus.
042-2019 M	Köpfli (Bern, pvl) du 04.03.2019 Dopage en sport ou cartels en économie : même duperie, même peine !	03.12.2019 Vote point par point : Chiffre 1 : adoption sous forme de postulat Chiffre 2 : adoption Chiffre 2 : adoption et classement Chiffre 3 : adoption sous forme de postulat	31.12.2021	Les travaux d'examen et de mise en œuvre sont en cours. Aucun résultat n'est disponible pour l'instant.
107-2019 M	Imboden (Berne, Les Verts) du 22.03.2019 Lignes directrices en matière de rémunération à BKW SA	10.09.2019 Adoption sous forme de postulat	31.12.2021	Les travaux d'examen sont en cours. Aucun résultat n'est disponible pour l'instant.
110-2019 M	Stampfli (Berne, PS) du 26.03.2019 Halte aux salaires excessifs dans les entreprises parapubliques.	10.09.2019 Vote point par point : Chiffres 1 et 2 : adoption Chiffre 3 : adoption sous forme de postulat	31.12.2021	Les travaux d'examen et de réalisation sont en cours. Aucun résultat n'est disponible pour l'instant.
111-2019 M	Luginbühl-Bachmann (Krattigen, PBD) du 26.03.2019 Régulation des salaires dans les entreprises publiques	10.09.2019 Adoption sous forme de postulat	31.12.2021	Les travaux d'examen sont en cours. Aucun résultat n'est disponible pour l'instant.
163-2019 M	Hess (Bern, UDC) du 11.06.2019 Plafonner les salaires dans les entreprises publiques	10.09.2019 Adoption sous forme de postulat	31.12.2021	Les travaux d'examen sont en cours. Aucun résultat n'est disponible pour l'instant.
215-2019 M	Tobler (Moutier, UCD) du 02.09.2019 Stopper toute réorganisation à l'Intendance des impôts à Moutier	03.12.2019 Adoption sous forme de postulat	31.12.2021	Les travaux d'examen sont en cours. Aucun résultat n'est disponible pour l'instant.
220-2019 M	Berger (Burgdorf, PS) du 02.09.2019 Ne pas abandonner le campus de Berthoud !	03.12.2019 Adoption	31.12.2021	L'intervention a été adoptée durant la session d'hiver 2019. Aucun résultat n'est disponible pour l'instant.

Direction de l'économie publique (ECO)				
078-2017 M	Von Känel (Villeret, PLR) Supprimer le double contrôle de combustion des chauffages	28.03.2018 Adoption sous forme de postulat	31.12.2020	La procédure est en cours, des travaux préparatoires ont été effectués. L'aménagement concret dépend de la décision du GC concernant le monopole des ramoneurs (modification de la LPFSP).
155-2018 M	Löffel-Wenger (Münchenbuchsee, PEV) Etendre la protection de la jeunesse aux cigarettes électroniques et compagnie	28.11.2018 Adoption	31.12.2020	La modification de la loi sur le commerce et l'industrie (LCI) est prévue pour la session de printemps 2020.
170-2017 M	Berger (Aeschi, UDC) Réguler la population de lynx dans le canton de Berne	07.06.2018 Adoption sous forme de postulat	31.12.2020	La table ronde de la Direction de l'économie publique prévue dans la réponse du Conseil-exécutif a eu lieu en octobre 2019. Les partenaires principaux (agriculteurs, organisations de protection, propriétaires forestiers et chasseurs) ont dialogué entre eux et avec les autorités cantonales et fédérales. Une autre table ronde aura lieu en 2020.
218-2017 M	Graf (Interlaken, PS) Des conditions équitables pour l'hôtellerie dans les régions de vacances du canton de Berne par rapport à l'hôtellerie des autres cantons de tourisme	07.06.2018 Adoption sous forme de postulat	31.12.2020	L'Université de Berne a été chargée d'effectuer un travail de recherche qui doit être présenté à l'été 2020.
227-2017 M	Gabi Schönenberger (Schwarzenburg, PS) Prendre des mesures concrètes contre le chômage de longue durée et la fin des prestations pour éviter un transfert à l'aide sociale	07.06.2018 Vote point par point	31.12.2020	L'Office de l'assurance-chômage a notamment pour tâche permanente de mettre en place des mesures destinées à soutenir les personnes arrivées en fin de droits dans leur réinsertion professionnelle et de coordonner le travail des différentes autorités compétentes en la matière. Les offres existantes sont développées en continu et adaptées aux besoins des demandeurs d'emploi et des entreprises. Les personnes susceptibles d'arriver en fin de droits reçoivent en temps utile des informations à ce sujet de la part des conseillers en personnel de leur office régional de placement. Ces derniers attirent aussi leur attention sur les prestations auxquelles elles peuvent prétendre. Les mesures visant à promouvoir le potentiel de main-d'œuvre indigène seront mises en œuvre à compter de 2020, conformément à ce qu'a décidé le Conseil fédéral en mai 2019. Pour l'heure, un groupe de travail de l'AOST, soutenu par le SECO et par un expert externe, s'est attelé à la réalisation du projet pilote « <i>Supported Employment</i> ». Ce projet concerne d'une part les personnes âgées de plus de 50 ans pendant les deux années qui suivent l'expiration de leur délai cadre ainsi que les personnes de ce même groupe d'âge dont l'arrivée en fin de droits est imminente.
214-2017 M	Rudin (Lyss, pvl) Création d'un village numérique dans l'Oberland bernois	05.09.2018 Adoption sous forme de postulat	31.12.2020	Le processus est en cours, de premières clarifications ont eu lieu.
079-2018 M	Leiser (Worb, PEV) Création d'une plateforme cantonale d'achats pour les pompiers	21.11.2018 Adoption sous forme de postulat	31.12.2020	Différents projets pilotes sont en cours, dont les résultats seront évalués en 2020.
123-2018 M	Lanz (Thun, UDC) Éliminer les obstacles administratifs pour promouvoir l'innovation et faciliter l'implantation des start-up	07.03.2019 Vote point par point	31.12.2021	Le processus est en cours, un mandat externe sera attribué pour l'élaboration des bases.
129-2018 M	Hess (Bern, UDC) Supprimer l'heure légale de fermeture	07.03.2019 Vote point par point	31.12.2021	L'ECO attend les débats en cours sur d'autres motions dans le domaine de l'hôtellerie et de la restauration afin de traiter éventuellement ces mandats tous ensemble.
231-2018 M	Michel (Schattenhalb, UDC) Le canton saisit l'opportunité du retentissement mondial d'une course automobile en ville de Berne	31.12.2021 Adoption sous forme de postulat	31.12.2021	L'organisation de manifestations sportives dans la ville ou le canton de Berne relève de la responsabilité de la ville ou de la destination concernée. Le canton peut soutenir des manifestations sportives sur demande conformément à la LDT.

057-2019 M	Haas (Bern, PLR) Un peu plus de prévenance envers la clientèle	05.12.2019 Adoption	31.12.2021	Un projet d'adaptation de la loi sur le commerce et l'industrie (LCI) est en cours d'élaboration et devrait être soumis au GC lors de la session d'automne 2020.
011-2019 M	BAK (Klauser, Bern) Des réserves stratégiques de terrains à bâtir pour le canton de Berne	05.12.2019 Adoption sous forme de postulat	31.12.2021	Les travaux de clarification des questions en suspens ont commencé.
063-2019 M	Knutti (Weissenburg, UDC) Pas de restrictions supplémentaires au moyen d'instruments de planification inutiles	09.12.2019 Vote point par point	31.12.2021	Les communes continueront d'être impliquées dans la révision de l'ordonnance sur la protection de la faune sauvage. On vise une optimisation du flux d'information et de communication.
094-2019 M	Brönnimann (Mittelhäusern, pvl) La place du centre national de cybersécurité est dans le canton de Berne	09.12.2019 Adoption sous forme de postulat	31.12.2021	Un projet bernois est développé en collaboration avec les partenaires concernés.

Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP)

276-2013 M	Steiner-Brütsch (Langenthal, PEV) Institutions pour personnes handicapées : comparaison de la dotation en personnel et des tarifs	20.03.2014 Adoption	31.12.2018	Il a été décidé à l'été 2018 que la mise en œuvre de la stratégie cantonale en faveur des personnes handicapées ne serait pas réglée dans la loi sur les programmes d'action sociale (LPASoc), mais ferait l'objet d'une législation distincte à une date ultérieure. Il est prévu que les exigences formulées dans la motion soient prises en compte dans le projet de loi. Selon le calendrier actuel, l'entrée en vigueur de cette nouvelle législation est prévue au 1 ^{er} janvier 2023.
249-2014 M	Mühlheim, Berne (pvl) Deux poids et deux mesures dans la formation postgrade des médecins	09.06.2015 Adoption	31.12.2016	Le modèle de pilotage et de financement de la formation postgrade en médecine et en pharmacie n'a pas pu être élaboré dans le délai imparti. Afin d'accéder à la demande de l'auteur de la motion, à savoir établir un modèle applicable, des clarifications et des travaux conceptuels supplémentaires sont nécessaires. Le modèle de pilotage devrait être disponible en 2020.
262-2014 P	Vanoni (Zollikofen, Les Verts) Introduction du système de prévoyance-temps ?	09.06.2015 Adoption	31.12.2019	Dans un système de prévoyance-temps, des seniors soutiennent bénévolement d'autres aînés. Ils les assistent dans le domaine social en discutant avec eux, en les accompagnant à des manifestations culturelles, en les aidant à cuisiner, à manger et à s'acquitter de leurs tâches administratives, etc., sans toutefois prendre explicitement en charge des activités de soins. En contrepartie, ils se voient créditer un avoir de temps qu'ils pourront utiliser plus tard, lorsqu'ils auront à leur tour besoin d'aide. Le Conseil-exécutif adoptera un rapport au cours du premier semestre 2020.
278-2014 M	Müller (Berne, PLR) Compensation des charges de l'aide sociale : éliminer les effets pervers	09.06.2015 Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 2 : adoption	31.12.2019	L'examen du point 1 et la mise en œuvre du point 2 ne sont pas encore terminés. Il s'agit d'étudier les possibilités de renforcement des mesures incitant les communes à gérer efficacement les ressources. De premières approches ont déjà fait l'objet de discussions entre la SAP, la Direction des finances (FIN) et l'Association des communes bernoises (ACB) en 2017. Le principe d'un modèle de franchise pour la compensation des charges de l'aide sociale devra être énoncé dans le cadre de la révision de la loi du 11 juin 2001 sur l'aide sociale (LASoc ; RSB 860.1), dont l'entrée en vigueur est prévue selon le calendrier actuel en 2025 au plus tôt.
075-2015 M	Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC) Freiner l'explosion du coût de l'aide sociale	24.11.2015 Points 1 à 4 : adoption sous forme de postulat Point 5 : retrait	31.12.2019	L'examen des points 1 à 4 n'est pas encore terminé. Il s'agit d'étudier les possibilités de renforcement des mesures incitant les communes à gérer efficacement les ressources. De premières approches ont déjà fait l'objet de discussions entre la SAP, la FIN et l'ACB en 2017. Le principe d'un modèle de franchise pour la compensation des charges de l'aide sociale devra être énoncé dans le cadre de la révision de la LASoc, dont l'entrée en vigueur est prévue selon le calendrier actuel en 2025 au plus tôt.
109-2015 M	Schnegg-Affolter (Lyss, PEV) Mise en œuvre de la Stratégie de politique familiale	24.11.2015 Adoption	31.12.2019	Il sera répondu aux questions soulevées par la motionnaire dans le prochain rapport sur la politique familiale. La nouvelle version de la Stratégie de politique familiale devrait être adoptée en 2020.

158-2015 M	Brönnimann (Mittelhäusern, pvl) Aide sociale : harmoniser la mise en œuvre dans le canton	26.01.2016 Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 2a : adoption et classement Point 2b : rejet Points 2c, 2d, 2e : adoption sous forme de postulat Point 3 : adoption sous forme de postulat Points 4a, 4b, 4c, 4d : adoption sous forme de postulat	31.12.2020	L'examen des points 1, 2c, 2d et 2e n'est pas encore terminé. De premières approches ont déjà fait l'objet de discussions entre la SAP, la FIN et l'ACB en 2017. L'introduction du service de révision requis aux points 3, 4a, 4b, 4c et 4d a fait l'objet d'un projet pilote au quatrième trimestre 2019. Les résultats seront disponibles début 2020.
205-2015 M	Fuchs (Berne, UDC) Faire connaître l'accouchement confidentiel	17.03.2016 Vote point par point : Point 1 : adoption Point 2 : rejet Point 3 : adoption	31.12.2018	La motion 205-2015 doit être mise en œuvre dans le cadre de la prochaine révision partielle de la LSH. Le projet de loi se trouve actuellement en procédure de consultation. Il est prévu que le Conseil-exécutif adopte la révision de la LSH à l'intention du Grand Conseil en juin 2020.
284-2015 M	Amstutz (Schwanden-Sigriswil, UDC) Redéfinir la répartition régionale des places d'EMS	07.06.2016 Adoption sous forme de postulat	31.12.2020	Il sera procédé l'an prochain à l'évaluation de la planification des EMS et à l'examen de la répartition régionale des places d'EMS. Quant au point 2, il correspond à la pratique actuelle en matière d'attribution des places : en cas de travaux de rénovation ou d'agrandissement, un EMS se trouvant dans une région sous-dotée se voit octroyer sur demande des places supplémentaires.
054-2016 M	Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC) Remboursement de l'aide sociale : mieux imposer l'obligation après un héritage	30.11.2016 Adoption	31.12.2020	La demande sera mise en œuvre dans le cadre du projet de nouveau système de gestion des cas pour les services sociaux dans le canton de Berne.
056-2016 M	Müller (Orvin, UDC) Intégration économique : rendre l'apprentissage de la langue obligatoire	30.11.2016 Adoption	31.12.2020	La SAP met en œuvre la motion dans le cadre d'une adaptation de l'OASoc et de l'OInt. Au niveau fédéral, la LEI révisée ainsi que l'ordonnance y afférente (ordonnance fédérale du 24 octobre 2007 relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative, OASA ; RS 142.201) mettent résolument l'accent sur les attestations de connaissances linguistiques : les immigré-e-s allophones doivent attester de compétences dans une langue nationale en vue de leur naturalisation, de l'octroi et de la prolongation de leur permis de séjour ou d'établissement ainsi que du regroupement familial.
155-2016 M	Schöni-Affolter (Bremgarten, pvl) Garantir la qualité des soins résidentiels. Comment faire ?	30.11.2016 Adoption	31.12.2018	La <i>Stratégie bernoise de gestion de la qualité des hôpitaux et des cliniques</i> est disponible et publiée. Sa mise en œuvre a déjà commencé : évaluation des mesures de la qualité effectuées par l'ANQ, dialogue orienté résultats avec les hôpitaux. Or, l'élaboration des bases de calcul des indicateurs de qualité prend plus de temps que prévu. Un premier monitoring sera vraisemblablement réalisé en 2020 sur la base des CH-IQI pour le domaine des soins aigus.
197-2016 P	Messerli (Nidau, PEV) Développer le don d'organe dans le canton de Berne	04.09.2017 Traitement initialement prévu pour la session de juin puis reporté Adoption	31.12.2020	Une initiative populaire fédérale destinée à promouvoir le don d'organes vise à ce que chaque adulte décédé devienne un donneur d'organe potentiel à moins qu'il ne s'y soit opposé de son vivant dans un registre officiel (consentement présumé), l'objectif étant d'augmenter le nombre de possibles donateurs. En septembre 2019, le Conseil fédéral a lancé une procédure de consultation sur un contre-projet indirect. Le Conseil-exécutif attend le résultat de ces travaux avant d'étudier d'autres mesures au niveau cantonal.
226-2017 M	Schönenberger (Schwarzenburg, PS) Relevé statistique du nombre de personnes en fin de droit et de chômeurs de longue durée bénéficiaires de l'aide sociale dans le canton de Berne	29.03.2018 Adoption sous forme de postulat	31.12.2020	Les investigations menées avec la Direction de l'économie publique (ECO) ont montré qu'il ne serait pas judicieux, pour les raisons déjà invoquées dans la réponse à l'intervention, de viser une solution cantonale (rapport coût-efficacité / comparaison intercantonale). La SAP étudie actuellement les possibilités de solution au niveau fédéral.

246-2017 M	PS-JS-PSA (Striffeler-Mürset, Münsingen) Avenir de la santé : renforcement des offres de traitement ambulatoire dans le domaine des soins psychiatriques	21.02.2018 Adoption sous forme de postulat	31.12.2020	Le modèle de coûts normatifs en psychiatrie, qui a été introduit en 2017 et qui se fonde sur des prestations individuelles clairement définies, doit contribuer à permettre l'achat de prestations psychiatriques ambulatoires et de clinique de jour conformes aux besoins. L'Office des hôpitaux (ODH) élabore actuellement une stratégie visant à rétribuer de manière ciblée les prestations psychiatriques ambulatoires en se fondant sur les besoins régionaux et la composition des cas. Lors de l'achat des prestations, il tiendra également compte de la place des offres dans la chaîne de traitement.
051-2018 M	Striffeler-Mürset (Münsingen, PS) L'avenir du secteur de la santé passe par des soins ambulatoires solides	06.06.2018 Vote point par point Point 1 : rejet Point 2 : adoption sous forme de postulat Point 3 : classement Point 4 : classement Point 5 : adoption sous forme de postulat	31.12.2020	En collaboration avec des représentant-e-s des services d'aide et de soins à domicile, des variantes au système de rétribution de l'obligation de prise en charge sont à l'étude. La première étape, qui consiste à axer davantage celui-ci sur les besoins et les prestations, a déjà été franchie : depuis janvier 2019, la rétribution est calculée sur la base d'un tarif mixte pondéré qui est combiné à une contribution de base par habitant-e. Le groupe de travail a également étudié de manière approfondie les possibilités d'extension de l'obligation de prise en charge à tous les prestataires ainsi que le rôle des infirmières et infirmiers indépendants dans le système des soins ambulatoires.
061-2018 M	Imboden (Berne, Les Verts) Créer des structures d'accueil extrafamilial qui répondent aux besoins	22.11.2018 Point 1 : rejet Point 2 : adoption et classement Point 3 : rejet Point 4 : adoption sous forme de postulat Point 5 : adoption et classement	31.12.2020	La SAP a répondu à la demande formulée au point 4 de la motion en étudiant des mesures destinées à promouvoir et à soutenir la formation du personnel des garderies. Elle est parvenue à la conclusion que dans le cadre de la stratégie visant à l'avenir à encourager l'apprentissage préscolaire de la langue, il serait judicieux d'assurer aux collaboratrices et collaborateurs des garderies un perfectionnement dans ce domaine. L'objectif est que certain-e-s d'entre eux/elles suivent ce perfectionnement et transmettent ensuite les connaissances acquises au reste des équipes. La SAP prévoit de prendre en charge la majeure partie des coûts liés à la fréquentation des cours. Différentes possibilités de mise en œuvre sont en cours d'examen.
064-2018 P	Blum (Melchnau, PS) Transfert de l'éducation précoce spécialisée et du développement de la petite enfance à la Direction de l'instruction publique	19.11.2018 Adoption sous forme de postulat	31.12.2020	Diverses discussions ont eu lieu courant 2019 entre les Directions concernées par la mise en œuvre du projet dédié aux prestations particulières d'encouragement et de protection (PPEP) et de la révision de la loi sur l'école obligatoire (REVOS), en d'autres termes la SAP, la JCE et l'INS, ce qui répond à la demande de réorganisation des compétences en termes d'offres et de mesures pour la petite enfance formulée dans le postulat.
067-2018 M	PS-JS-PSA (Marti, Berne) Faire la lumière sur les essais cliniques en psychiatrie	06.09.2018 Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 2 : adoption sous forme de postulat Point 3 : rejet Point 4 : adoption sous forme de postulat	31.12.2020	Les résultats de la thèse de doctorat effectuée à l'Université de Berne sur les essais cliniques dans les Services psychiatriques universitaires (SPU) sont disponibles depuis 2019. La SAP va décider de la marche à suivre, autrement dit de la nature et de l'étendue d'une étude scientifique.
088-2018 M	Gabi Schönenberger (Schwarzenburg, PS) Le canton de Berne doit systématiquement demander les subventions de la Confédération pour concilier travail et famille	06.09.2018 Point 1 : adoption Point 2 : adoption et classement Point 3 : adoption et classement	31.12.2020	Les travaux menés par la SAP en collaboration avec l'INS concernant le dépôt de la demande auprès de la Confédération sont en cours.
102-2018 M	Beutler-Hohenberger (Gwatt, PEV) Structures d'accueil extrafamilial : égalité aussi pour les initiatives privées	06.09.2018 Adoption sous forme de postulat	31.12.2020	Les données nécessaires à l'évaluation mandatée ne seront probablement disponibles qu'au printemps 2022. La SAP rédigera ensuite un rapport sur cette base.

114-2018 M	Brönnimann (Mittelhäusern, pvl) Effet de levier des aides financières de la Confédération à l'accueil extrafamilial : le canton de Berne doit en profiter pour consolider son avantage de site	22.11.2018 Point 1 : adoption et classement Point 2 : adoption et classement Point 3 : adoption Point 4 : rejet Point 5 : adoption	31.12.2020	La SAP entend tirer les premières expériences du système de bons de garde avant de prendre des mesures destinées à mettre en œuvre les demandes de la motion portant sur les effets de seuil de l'OPIS (point 3) et l'actualisation du calcul du rapport coût-utilité des investissements dans les structures d'accueil extrafamilial (point 5). Les données nécessaires à l'évaluation mandatée ne seront probablement disponibles qu'au printemps 2022. La SAP rédigera ensuite un rapport sur cette base et prendra des mesures ciblées en conséquence.
181-2018 M	Stucki (Berne, PS-JS-PSA) Prière de ne pas vendre l'Hôpital du Jura bernois	28.11.18 Adoption point par point Adoption sous forme de postulat	31.12.2020	La situation politique de la ville de Moutier est toujours incertaine. Le développement d'un modèle de paysage hospitalier à Bienne, dans le Seeland et dans le Jura bernois est en cours.
060-2019 M	Seiler (Trubschachen, Les Verts) Revaloriser l'expérience des collaborateurs et collaboratrices des institutions sociales	04.12.2019 Adoption sous forme de postulat	31.12.2021	Au vu des exigences cantonales actuelles en termes de qualification du personnel dans les institutions sociales, le Conseil-exécutif doit examiner si l'expérience professionnelle des collaboratrices et collaborateurs qui n'ont pas suivi de formation socio-pédagogique ou qui sont au bénéfice d'une formation pédagogique peut être reconnue au bout d'un certain temps comme l'équivalent d'une formation socio-pédagogique.
061-2019 M	Seiler (Trubschachen, Les Verts) La santé passe avant	04.12.2019 Adoption, pas de classement	31.12.2021	La DSSI va examiner les mesures à prendre suite à l'adoption de la motion.
070-2019 M	Imboden (Berne, Les Verts) Les personnes travaillant avec les personnes âgées et les jeunes enfants méritent un meilleur salaire et plus de respect	04.12.2019 Vote point par point : Point 1 : rejet sous forme de postulat Point 2 : adoption sous forme de postulat Point 3 : rejet Point 4 : retrait	31.12.2021	Suite à l'adoption du point 2 sous forme de postulat, le Conseil-exécutif doit examiner comment assurer de manière appropriée le respect de normes minimales (au sens de conditions de travail usuelles dans la branche) dans les institutions du troisième âge et du handicap, par exemple par le biais de conventions collectives de travail.
072-2019 M	Gabi Schönenberger (PS, Schwarzenburg) Prendre les devants pour remédier à la pénurie de médecins généralistes grâce à des mesures ciblées de recrutement et d'accompagnement	04.12.2019 Adoption	31.12.2021	Conformément à la réponse du Conseil-exécutif et aux conditions générales définies par celui-ci, la DSSI examinera dès réception la demande de financement de l'Institut bernois de médecine de premier recours (BIHAM) et la présentera pour autorisation à l'organe compétent en matière financière. Les fonds nécessaires doivent être portés en sus au budget de la DSSI.
114.2019 M	Heyer (Perrefitte, PLR) Pas de site psychiatrique pour Moutier !	03.09.2019 Vote point par point : Points 1 et 2 : adoption sous forme de postulat	31.12.2021	Le groupe de travail intercantonal institué lors de la Conférence tripartite Jura examine actuellement les scénarios envisageables pour l'avenir de l'Hôpital de Moutier. Le canton de Berne lui a demandé d'évaluer d'autres options en plus de celle de la mise en œuvre d'un réseau intercantonal centré sur les soins psychiatriques. Les résultats sont attendus pour le début 2020.
130-2019 M	Junker Burkhard (Lyss, PS) Inscription de 5 millions de francs au budget 2020 pour financer des mesures d'insertion en faveur de bénéficiaires de l'aide sociale	04.09.2019 Point 1 : rejet Point 2 : adoption sous forme de postulat	31.12.2021	Dans le cadre des projets en cours relatifs au domaine de l'intégration sur le marché du travail, la SAP élaborera un plan de mesures pour promouvoir l'insertion professionnelle mais aussi sociale, à travers les journées structurées, des bénéficiaires de l'aide sociale.
131-2019 M	Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC) La franchise : une bonne option dans le domaine de l'aide sociale matérielle	02.09.2019 Adoption	31.12.2021	La SAP a engagé le dialogue avec la FIN et l'ACB sur les modalités concrètes d'un modèle de franchise. Le principe d'un tel modèle pour la compensation des charges de l'aide sociale devra être énoncé dans le cadre de la révision de la LASoc, dont l'entrée en vigueur est prévue selon le calendrier actuel en 2025 au plus tôt.
135-2019 M	Gerber (Schüpfen, PBD) Pour un paysage hospitalier judicieux à Bienne, dans le Seeland et dans le Jura bernois	04.09.19 Vote point par point Adoption sous forme de postulat	31.12.2021	L'élaboration du futur paysage hospitalier à Bienne, dans le Seeland et dans le Jura bernois dépend aussi bien du projet de nouvelle construction pour le Centre hospitalier Bienne que de la situation politique, actuellement incertaine, de la commune de Moutier.

192-2019 M	Paysage hospitalier en mutation : il est temps que le Conseil-exécutif fasse un état des lieux	04.12.2019 Adoption	31.12.2021	Un état des lieux du paysage hospitalier bernois doit être établi dans le cadre d'un rapport. Celui-ci doit mettre en évidence les risques qu'encourt le canton de Berne en raison du système actuel de financement des hôpitaux, des bases légales en vigueur au niveau de la Confédération et du canton ainsi que des évolutions en cours. Par ailleurs, il a pour objectif d'identifier les mesures qu'il conviendrait de prendre pour adapter le paysage existant et permettre au canton de garantir une couverture hospitalière fonctionnelle et économique, la situation dans les cantons limitrophes devant être prise en considération.
203-2019 M	Roulet Romy (Malleray, PS) Une campagne de sensibilisation et d'information : 30 octobre, la journée des proches aidants	04.12.2019 Adoption	31.12.2021	Suite à l'adoption de la motion, le Conseil-exécutif est chargé de développer un plan et de mettre les ressources à disposition pour qu'ait lieu chaque année une campagne de sensibilisation et d'information dans le cadre de la journée des proches aidants du 30 octobre. Une première séance de coordination s'est déjà tenue.
216-2019 M	Klopfenstein (Corgémont, UDC) Ne pas précipiter la restructuration de l'HDM avant de connaître le sort définitif de Moutier	04.12.2019 Vote point par point Point 1 : rejet Point 2 : adoption Point 3 : adoption	31.12.2019	Le canton de Berne a investi d'importants moyens dans l'autonomisation de ses anciennes institutions psychiatriques. Par conséquent, le transfert de la psychiatrie de l'HJB SA vers un autre canton irait de pair avec une vente. Diverses options sont à l'étude. La question de l'appartenance cantonale à long terme de la commune de Moutier reste ouverte.
221-2019 M	Kocher Hirt (Worben, PS) Troubles du spectre autistique (TSA) : améliorer la situation des personnes avec un TSA, accélérer le diagnostic et améliorer le traitement	04.12.2019 Vote point par point Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 2 : adoption sous forme de postulat	31.12.2021	Suite à l'adoption de l'intervention sous forme de postulat, le Conseil-exécutif est chargé, d'une part, d'examiner les mesures pouvant contribuer à optimiser les diagnostics chez les personnes suspectées de trouble du spectre autistique (TSA) et à améliorer les traitements, le soutien ainsi que la coordination des offres (gestion des cas) et, d'autre part, d'étudier les possibilités de sensibilisation des spécialistes et du public à cette problématique. Il lui appartient par ailleurs de mettre à disposition suffisamment de moyens financiers destinés aux offres de formation continue et aux options TSA supplémentaires dans les filières d'études des groupes professionnels chargés de la prise en charge et de l'encouragement des personnes souffrant d'un TSA.

Direction de l'instruction publique (INS)

012-2017 M	Näf, Muri (PS) Compétences en lecture à la fin de la scolarité obligatoire	05.09.2017 Vote point par point : Chiffre 1 : adoption Chiffre 2 : adoption sous forme de postulat Chiffre 4 : adoption	31.12.2021	Le projet de promotion de la lecture a commencé. Il ne sera pas évalué avant la fin de l'année 2020.
187-2017 M	Hebeisen-Christen, Münchenbuchsee (UDC) Formation professionnelle : augmenter l'efficacité au lieu de réduire les prestations	21.03.2018 Vote point par point : Chiffre 1 : adoption Chiffre 2 : adoption Chiffre 3 : adoption sous forme de postulat	31.12.2020	Chiffre 1 : la coordination des journées de CIE dans le cadre de la maturité professionnelle a été réalisée. Chiffre 2 : la plateforme de connaissances est en construction. Chiffre 3 : l'augmentation de l'efficacité est examinée dans le cadre du projet « Ecoles professionnelles 2020 ».
001-2018 P	Krähenbühl, Unterlangenegg (UDC) Les hautes écoles spécialisées doivent renouer des liens avec la pratique et l'économie !	20.03.2018 Adoption	31.12.2020	Il est prévu d'inclure la requête dans le mandat de prestations 2021-2024.
082-201 M	Gerber, Hinterkappelen (Les Verts) Ouvrir les salles de sport aux associations toute l'année	22.11.2018 Vote point par point : Chiffre 1 : adoption	31.12.2020	En cours de traitement.
094-2018 P	Gasser (Bévilard, PSA) du 31.05.2018 Semaines hors-cadres : permettre à chaque élève de participer	12.03.2019	31.12.2021	En cours de traitement.

111-2018 M	Wildhaber, (Rubigen, PS) du 06.06.2018 Financement des camps et des excursions : l'apprentissage extrascolaire fait partie de la formation de base gratuite	12.03.2019	31.12.2021	En cours de traitement.
257-2018 M	Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC) du 19.11.2018 Pour des moyens d'enseignement plus durables, meilleur marché et plus écologiques à l'école obligatoire	11.09.2019 Vote point par point : Chiffre 1 : adoption Chiffre 2 : adoption Chiffre 4 : adoption	31.12.2021	En cours de traitement.
263-2018 M	Geissbühler-Strupler (Herrenschwanden, UDC) du 26.11.2018 La promotion du sport commence à l'école avec des enseignantes et enseignants bien formés	11.09.2019	31.12.2021	En cours de traitement.
028-2019 P	Geissbühler-Strupler (Herrenschwanden, UDC) du 03.03.2019 Analyse approfondie du rapport coûts-utilité et des effets désincitatifs de l'école à journée continue	28.11.2019	31.12.2019	En cours de traitement.
106-2019 M	Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC) du 20.03.2019 Pas d'obligation de manifester – restaurer la neutralité politique à l'école obligatoire	28.11.2019	31.12.2021	En cours de traitement.
172-2019 M	Mentha (Liebefeld, PS) du 13.06.2019 Empêcher la suppression de tout ou partie du « million fédéral » destiné à des prestations particulières de la ville fédérale	27.11.2019	31.12.2021	En cours de traitement.

5 Déclarations de planification

Le tableau ci-après renseigne sur l'état de mise en œuvre des déclarations de planification (statut : en cours / liquidé).

Titre	Date	Bref descriptif	Etat de traitement	Statut
Chancellerie d'Etat (CHA)				
Programme gouvernemental de législature 2019 à 2022		Le canton encourage la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle en créant, de même que les milieux économiques, plus de postes à temps partiel.	La Chancellerie d'Etat (Bureau de l'égalité entre la femme et l'homme) s'engage pour la mise sur pied de la plateforme « Was wirkt », qui permet aux entreprises d'échanger leurs expériences et de développer de bonnes pratiques qui favorisent l'égalité, un environnement professionnel propice à la famille et la diversité. Le lancement a lieu en décembre 2019. En vertu de l'article 60c de l'ordonnance sur le personnel, en cas de naissance ou d'adoption, les agents et agentes ont droit, sur requête, à une réduction de 20 pour cent au maximum du degré d'occupation dans la fonction qu'ils occupent, pour autant qu'aucun motif considérable inhérent au service ou à l'organisation ne s'y oppose. Le degré d'occupation ne doit pas être abaissé en dessous de 60 pour cent.	
		En ce qui concerne l'objectif 2 (« Centre politique national et transition numérique »), le Conseil-exécutif examine d'autres mesures afin d'augmenter la valeur ajoutée autour d'un rassemblement d'administrations. Les mesures ci-après pourraient par exemple être examinées : (a) renforcement de l'offre de formation dans le domaine de l'administration publique et des organisations à but non lucratif ; (b) renforcement du domaine de la diplomatie afin d'attirer à Berne des organisations et des conférences internationales ; (c) conditions-cadre améliorées pour l'implantation à Berne de nouvelles entreprises et organisations de lobbying.	Avec la Direction de l'économie publique, la Chancellerie d'Etat recensera systématiquement les associations et les organisations sises dans le canton de Berne pour mettre en place un encadrement ciblé et ainsi améliorer les conditions de la représentation des intérêts. Un bureau d'accueil spécialement dédié au corps diplomatique est en train d'être mis en place avec la Confédération et la Ville de Berne afin de mieux répondre aux besoins du personnel des représentations domicilié à Berne. Le canton de Berne est par ailleurs en contact avec les services compétents de l'université pour poursuivre l'optimisation de l'offre de formation dans le domaine de l'administration publique.	
		Le Conseil-exécutif mentionne dans l'objectif 4 (Diversité régionale et bilinguisme) le rôle de trait d'union du canton de Berne entre la Suisse francophone et germanophone. Le Conseil-exécutif est chargé de prendre position sur le rapport d'experts mentionné (« Rapport Stöckli ») et d'accorder la priorité à sa mise en œuvre.	Dans son arrêté 696/2019, du 26 juin 2019, le Conseil-exécutif a adopté une série de mesures pour établir sa stratégie de renforcement du bilinguisme cantonal. Toutes les Directions ont reçu des mandats et la CHA est chargée de coordonner ce projet à long terme, en rapportant régulièrement à la Délégation du Conseil-exécutif pour les affaires jurassiennes, puis au Conseil-exécutif dans un délai d'un an.	
Rapport sur le vote électronique dans le canton de Berne	31.03.2009	Le Grand Conseil prend connaissance du rapport présenté par le Conseil-exécutif le 10 décembre 2008 sur le vote électronique dans le canton de Berne.		
Déclaration de planification de la commission (Leuenberger, Trubschachen) / PEV (Steiner, Langenthal)		Le Grand Conseil formule la déclaration de planification suivante, conformément à l'article 52, alinéa 4 de la loi sur le Grand Conseil :		
		2. L'ensemble des électrices et électeurs doivent avoir la possibilité d'exercer leur droit de vote par voie électronique. Il convient de rechercher dans la collaboration intercantonale une solution peu coûteuse. La sécurité est un aspect prioritaire et les expériences qui auront été réunies avec le vote électronique pour les Suissesses et Suisses de l'étranger doivent être prises en compte	Pt. 2 pas encore mis en œuvre. En cours de clarification. Les essais-pilotes avec des communes n'auront pas lieu avant 2022.	En cours

		dans le système mis en place. (adoptée par 104 voix contre 11 et 3 abstentions) 3. Le gouvernement examine la possibilité de faire signer les initiatives et les référendums sur une plate-forme électronique. (adoptée par 89 voix contre 28 et 5 abstentions)	Pt 3 pas encore mis en œuvre et on ignore quand il le sera. De son côté, le Conseil fédéral a décidé en avril 2017 de geler provisoirement le projet E-Collecting.	
Rapport du Conseil-exécutif au Grand Conseil sur les relations extérieures du canton de Berne en 2016	20.03.2017	Commission des institutions politiques et des relations extérieures, Messerli : Lors du développement de projets avec la préfecture de Nara, le Conseil-exécutif veille à ce que le canton de Berne en retire un avantage direct.	Le projet consacré à l'âge est réalisé avec la préfecture de Nara. Le Japon étant mondialement à la pointe du développement dans ce domaine, le canton de Berne, qui souhaite consolider sa position de leader dans le domaine médical, retire de cette coopération des approches intéressantes. Un projet destiné à approfondir les approches de coopération avec les partenaires japonais a été lancé après la visite d'une délégation de la Haute école spécialisée bernoise à la préfecture de Nara en mai 2019. Il s'agira de traiter ensemble les questions qui se posent à une société vieillissante.	En cours
Check-list de régulation	03.06.2018	Le Grand Conseil prend connaissance du rapport du Conseil-exécutif « Introduction d'un frein à la réglementation au niveau cantonal » ; mise en œuvre du postulat 183-2015 Lanz (Thoune, UDC) Le Grand Conseil formule la déclaration de planification suivante, conformément à l'article 52, alinéa 4 de la loi sur le Grand Conseil : 1. Au chapitre « Analyse d'impact de la réglementation / Répercussions » sur l'économie de son rapport, le Conseil-exécutif rendra compte du résultat de la check-list ou expliquera pourquoi elle n'a pas été utilisée en termes simples et cohérents. 2. Le Conseil-exécutif évaluera l'utilisation de la check-list trois ans après son entrée en vigueur et rendra compte des résultats au Grand Conseil sous une forme appropriée.	La Chancellerie d'Etat est actuellement en train d'établir la check-list de régulation (en collaboration avec la Direction de l'économie publique). Ce faisant, elle met en œuvre la déclaration de planification 1 du Grand Conseil. La Chancellerie d'Etat est actuellement en train d'établir la check-list de régulation (en collaboration avec la Direction de l'économie publique). Ce faisant, elle met en œuvre la déclaration de planification 2 du Grand Conseil ou plus exactement elle prévoit une évaluation de la check-list.	En cours
Rapport sur les possibilités d'aide aux médias par le canton de Berne	25.11.2019	1. Le Conseil-exécutif tient compte de l'importance marquée d'un journalisme de qualité varié et indépendant pour le fonctionnement de l'Etat de droit et étudie des mesures à cet effet. 2. Le Conseil-exécutif examine les mesures indirectes – mentionnées au point 6.2.1 du rapport – d'aide aux deux bureaux régionaux de Keystone-ATS à Berne et à Bienne. 3. Le Conseil-exécutif étudie les aides indirectes mentionnées au chiffre 6.2.3 du rapport pour renforcer les mesures destinées à promouvoir les compétences médiatiques des enfants et des jeunes en formation, pour que la jeune génération prenne conscience de la valeur des informations soumises à un traitement journalistique et qu'elle appréhende les médias de manière appropriée. 6. Le Conseil-exécutif suit attentivement l'évolution en particulier de la presse écrite dans la partie francophone du canton et étudie comment l'encourager.	Ces déclarations de planification ont été adoptées à la session d'hiver 2019. Leur traitement débutera en 2020.	

		7. Le canton poursuit sa politique d'information active et intensifie à cet égard sa communication directe d'informations cantonales, en particulier en ligne. Il diffuse des informations de qualité et équilibrées, créant ainsi les conditions d'une libre formation de l'opinion.	
Stratégie pour une administration numérique du canton de Berne 2019-2022	25.11.2019	1.a Le Conseil-exécutif élargit la Délégation à l'administration numérique à au moins un membre du Conseil-exécutif supplémentaire afin que soit garantie la mise en œuvre centrale de la stratégie. 1. Le/La responsable du Secrétariat à l'administration numérique (SAN) est nommé par le Conseil-exécutif et est membre du Comité de direction Administration numérique (CDAN). 2. Le Comité de direction Administration numérique (CDAN) est doté de compétences interdirectionnelles en vue de la mise en œuvre de la stratégie pour une administration numérique. 3. En plus du recensement des projets cantonaux de numérisation, le Conseil-exécutif est chargé de préparer une vue d'ensemble des solutions informatiques/de cyberadministration déjà mises en place par les autres cantons et d'indiquer quelles solutions peuvent être reprises par le canton de Berne. 4. La mise en œuvre de la stratégie pour une administration numérique ne doit pas se solder par une augmentation des effectifs dans l'administration. 5. La stratégie pour une administration numérique prend en compte des aspects de durabilité et d'efficacité énergétique dans sa mise en œuvre (par exemple pour les centres de données et serveurs et le matériel informatique). 6. Le rapport annuel sur l'avancement de la mise en œuvre mentionné au chiffre 10.4 (rapport de controlling) est porté à la connaissance de la CIRE et de la CFin. 7. La mise en œuvre de la stratégie accordera une place absolument prioritaire à la protection et à la sécurité des données. 8. Le processus de numérisation de l'administration cantonale ne doit d'aucune manière rendre plus difficile – et avec un surcoût – pour les habitantes et les habitants de notre canton l'accès à l'administration par les canaux traditionnels que sont le téléphone, les paiements par bulletin de versement, le remplissage des formulaires papier et d'autres encore. 9. Dans sa volonté de numériser ses services, ses prestations et ses relations de toutes natures, le Conseil-exécutif prendra soin de réserver un traitement distinct et particulier à l'e-voting. Cela parce que dans ce domaine les problèmes de sécurité ne se posent pas exactement dans les mêmes termes que s'agissant des services administratifs.	Ces déclarations de planification ont été adoptées à la session d'hiver 2019. Leur traitement débutera en 2020.

Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques (JCE)

Programme gouvernemental de législature 2015-2018	19.01.2015	Point 2 Objectif 1 : Pour renforcer les performances régionales et cantonales et la coopération entre la ville et la campagne, il faut développer une stratégie de la coopération régionale future dans le canton de Berne. Les perspectives de développement des différentes régions et de leurs centres y seront mises en évidence. Les compétences, les domaines d'action, la taille et la structure des conférences régionales et les régions sans conférence régionale y seront traités en détail. Une solution doit être proposée d'ici à la fin de la législature. Les fusions de communes et les différentes formes de la coopération régionale doivent être traitées de manière plus précise dans la stratégie.	La déclaration de planification s'inscrit dans le même contexte que la motion connexe 062-2017, qui est quant à elle en relation avec le programme de législature 2019 à 2022 et dont la demande sera prise en compte lors de l'application des déclarations de planification sur l'évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie en faveur des agglomérations et de la coopération régionale (SACR). Il a été examiné, lors de l'élaboration du programme de législature, dans quelle mesure les réflexions pour les Directions pouvaient être complétées par des valeurs-repères stratégiques pour les régions. Il s'est avéré qu'une nouvelle « stratégie régionale » indépendante n'était pas pertinente. La SACR offre déjà les bases nécessaires, qui seront développées lors de la mise en œuvre des déclarations de planification adoptées en novembre 2017 par le Grand Conseil.	Liquidé
Programme d'allègement 2018 (projets)	28.07.2017	Cyberadministration : il faut montrer comment l'organisation des unités administratives comme le registre du commerce, les bureaux du registre foncier, les offices des poursuites et des faillites ou les préfectures peut être optimisée, en particulier avec le passage au numérique. Il faut également tenir compte en particulier des sites décentralisés efficients.	Dans les bureaux du registre foncier, les offices des poursuites et des faillites ainsi que l'Office du registre du commerce et les préfectures, des projets ont actuellement cours qui concernent la création de processus administratifs sous forme électronique au sein de la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques (JCE), de même qu'une mise en réseau des différents sites grâce à des applications TIC développées de manière centralisée. En outre, les bases sont créées pour les applications relevant de la cyberadministration au bénéfice de la population et de l'économie. La JCE est en train d'examiner les modalités pour étoffer régulièrement son offre numérique sur le portail cantonal (voir aussi le rapport au sujet de la motion 036-2017).	En cours
Réduction des primes (thématique 12, débat sur l'EOS)	25.11.2013	Eliminer les erreurs de système qui se traduisent par des réductions de primes inutiles.	Cette demande est examinée dans le cadre de la motion 004-2013, qui sera mise en œuvre à l'occasion de la prochaine modification de la LiLAMAM, dont l'entrée en vigueur est prévue au 1 ^{er} janvier 2022.	En cours
Controlling EDT 2017. Mise en œuvre du plan sectoriel cantonal en matière d'extraction de matériaux, de décharges et de transports	22.11.2017	1 Base de données : Le Conseil-exécutif met en œuvre sans délai les optimisations annoncées dans le rapport de controlling (p. 32 du rapport) afin que le canton dispose de données fiables, plausibles et complètes permettant une évaluation pertinente de la réalisation des objectifs EDT.	Les améliorations mentionnées dans le rapport de controlling EDT de 2017 sont en cours. Les résultats seront publiés dans le rapport de controlling de 2020, qui sera soumis au Grand Conseil lors de la session d'hiver 2020.	En cours
		2 Environnement : Le Conseil-exécutif s'assure que le rapport de controlling fasse notamment un bilan complet de la réalisation du troisième objectif EDT « Préserver l'homme et l'environnement ». Des données additionnelles doivent être recueillies à cet effet (par ex. concernant les distances de transport).	En vue de la mise en œuvre de la déclaration de planification, le potentiel d'amélioration a été évalué, des mesures ont été examinées et des propositions et recommandations concrètes d'application et d'action ont été émises dans le cadre d'un mandat confié à des tiers. Il s'agit maintenant d'étudier les résultats. Un échange sur un controlling dans le domaine de l'environnement a eu lieu avec l'association cantonale des graviers et du béton.	En cours
		3 Système de couleurs : Le degré de réalisation de chacun des quatre objectifs EDT doit être indiqué au moyen du système de couleurs et justifié en détail dans le rapport de controlling.	Un système de couleurs relatif aux quatre objectifs du plan sectoriel en matière d'extraction de matériaux, de décharges et de transport (EDT) sera introduit dans le prochain rapport de controlling de 2020, qui sera soumis au Grand Conseil lors de la session d'hiver de 2020.	En cours

		4	Périodicité : Les rapports de controlling doivent être remis à intervalle régulier tous les quatre ans au Conseil-exécutif. Vu que le rapport actuel était à l'origine prévu pour l'année 2016, le suivant est à envisager pour 2020.	La déclaration de planification sera mise en œuvre à l'occasion du prochain rapport de controlling de 2020, qui sera soumis au Grand Conseil lors de la session d'hiver de 2020.	En cours
		5	Organisation : Le Conseil-exécutif s'assure que la responsabilité globale de la conduite du domaine EDT soit assumée par un seul service de l'administration cantonale. Il s'assure qu'un service central tire des conclusions concernant le degré de réalisation des objectifs sur la base des données collectées, prenne des mesures et évalue leur efficacité.	Les compétences des services cantonaux et communaux impliqués dans le domaine EDT sont clairement réglementées. Les interfaces existantes impliquent une coordination des processus et une optimisation de la collaboration entre les services administratifs concernés. Ces améliorations seront présentées dans le prochain rapport de controlling EDT de 2020, qui sera soumis au Grand Conseil lors de la session d'hiver de 2020.	En cours
		6	Observation du marché I : Le Conseil-exécutif met en œuvre les consignes du plan sectoriel EDT selon lesquelles il appartient au canton d'observer l'évolution des prix du marché, des prestations et de la concurrence et de prendre des mesures en cas d'indices de défaillance du marché (principe 18).	La surveillance du marché relève de la compétence de la Commission fédérale de la concurrence (COMCO). Cette dernière ayant constaté des infractions aux règles de la concurrence dans la branche du béton lors de l'enquête sur les conditions de concurrence dans le secteur des matériaux de construction et des décharges, elle les a sanctionnées dans une décision du 28 février 2019. La procédure relative aux matériaux de construction et aux décharges du canton de Berne (KAGA) est encore pendante. Dès que cette deuxième décision de la COMCO, attendue pour la fin de 2019, aura été rendue, il conviendra de procéder à une évaluation de la situation et de déterminer la procédure à suivre.	En cours
		8	Observation du marché II : Le Conseil-exécutif s'assure que les données concernant l'évolution des prix du marché et de la concurrence sont recueillies et évaluées par le service responsable et que le rapport de controlling EDT en fasse état. A cet égard, les répercussions sur les coûts dans le canton de Berne doivent également être indiquées.	La surveillance du marché relève de la compétence de la Commission fédérale de la concurrence (COMCO). Cette dernière ayant constaté des infractions aux règles de la concurrence dans la branche du béton lors de l'enquête sur les conditions de concurrence dans le secteur des matériaux de construction et des décharges, elle les a sanctionnées dans une décision du 28 février 2019. La procédure relative aux matériaux de construction et aux décharges du canton de Berne (KAGA) est encore pendante. Dès que cette deuxième décision de la COMCO, attendue pour la fin de 2019, aura été rendue, il conviendra de procéder à une évaluation de la situation et de déterminer la procédure à suivre.	En cours
La coopération régionale face à son avenir. Conclusions tirées de l'évaluation de la Stratégie en faveur des agglomérations et de la coopération régionale (SACR)	22.11.2017	1a Concernant le principe directeur 3	Le principe de l'introduction des conférences régionales sur une base volontaire et la procédure applicable sont maintenus <u>pour le moment</u> . L'actuel catalogue des tâches ressortissant obligatoirement aux conférences régionales reste inchangé. Le Conseil-exécutif examine les possibilités d'assouplissement du transfert des tâches aux conférences régionales (reprise optionnelle de tâches cantonales). L'attribution des tâches cantonales aux régions se fait, avec leur concours, de manière cohérente et coordonnée.	Le principe de l'introduction des conférences régionales sur une base volontaire et la procédure applicable ne sont pas remis en question. Le catalogue des tâches ressortissant obligatoirement aux conférences régionales reste lui aussi inchangé. Quant à l'attribution de tâches cantonales aux régions, elle se poursuit, avec leur concours, de manière cohérente et coordonnée. Les possibilités d'assouplissement du transfert de tâches aux conférences régionales ont été examinées en collaboration avec ces dernières. Aucune intervention ne s'impose.	Liquidé

1b Concernant le principe directeur 3 Le principe de l'introduction des conférences régionales sur une base volontaire et la procédure applicable sont maintenus. <u>Le Conseil-exécutif introduit des incitations politiques et financières pour l'introduction de conférences régionales.</u> L'actuel catalogue des tâches ressortissant obligatoirement aux conférences régionales reste inchangé. Le Conseil-exécutif examine les possibilités d'assouplissement du transfert des tâches aux conférences régionales (reprise optionnelle de tâches cantonales). L'attribution des tâches cantonales aux régions se fait, avec leur concours, de manière cohérente et coordonnée.	Le principe de l'introduction des conférences régionales sur une base volontaire et la procédure applicable ne sont pas remis en question. Le catalogue des tâches ressortissant obligatoirement aux conférences régionales reste lui aussi inchangé. Quant à l'attribution des tâches cantonales aux régions, elle se poursuit, avec leur concours, de manière cohérente et coordonnée. Les contributions aux frais d'administration des conférences régionales, à la hausse, représentent une incitation financière. Une discussion avec les conférences régionales existantes n'a pas montré de nécessité de créer de (nouvelles) incitations politiques et financières pour l'introduction de conférences régionales.	Liquidé
3 Concernant le principe directeur 4 a) Le canton continue à soutenir la collaboration régionale au moins dans la même mesure que jusqu'à présent. b) Les conférences régionales, les régions d'aménagement ou les organes concernés sont indemnisés à même hauteur pour la fourniture de prestations de qualité égale. d) Le financement doit être présenté en toute transparence.	Le principe du soutien à la collaboration régionale, apporté dans la même mesure que celle qui prévaut actuellement, est maintenu. Afin de tenir compte des exigences qui se sont accrues au cours des dernières années dans le domaine de l'aménagement du territoire, la subvention annuelle aux secrétariats des régions d'aménagement est légèrement augmentée. L'adaptation de l'ordonnance sur le financement de l'aménagement (OFA ; RSB 706.111), nécessaire à cet égard, entre en vigueur début 2020. En adoptant, en été 2019, le crédit-cadre 2020 à 2023 relatif à l'aide financière du canton aux mesures prises et aux indemnités versées dans le cadre de l'aménagement du territoire, le Grand Conseil a accordé les moyens financiers nécessaires au soutien de la collaboration régionale.	Liquidé
4 Concernant le principe directeur Il ne doit plus y avoir de disparités financières entre les conférences régionales et les régions d'aménagement si une région de planification assume les tâches obligatoires (ainsi que, le cas échéant, d'autres tâches supplémentaires, volontaires) dévolues à une conférence régionale sur l'ensemble du périmètre.	Les projets, globaux ou ponctuels, des régions d'aménagement sont soutenus dans la même mesure et selon les mêmes critères que ceux des conférences régionales. La contribution cantonale annuelle aux frais administratifs des conférences régionales et la subvention aux secrétariats des régions d'aménagement se fondent en revanche sur des approches différentes. Les subventions cantonales plus élevées qui sont versées aux conférences régionales représentent une incitation à leur introduction. Elles sont en outre motivées par le fait que, dans une conférence régionale, toutes les tâches obligatoires sont assumées par un seul organe, une collectivité de droit public qui a force obligatoire et qui est légitimée démocratiquement. A l'inverse, une région ne comportant pas de conférence régionale dispose parallèlement de plusieurs groupes ou syndicats de communes organisés selon le droit des associations. Afin d'atténuer les écarts financiers existants, la subvention aux secrétariats des régions d'aménagement est légèrement augmentée dès 2020 dans le cadre d'une adaptation de l'ordonnance sur le financement de l'aménagement (OFA ; RSB 706.111). Au surplus, le principe actuel du soutien à la collaboration régionale est maintenu. En adoptant, en été 2019, le crédit-cadre 2020 à 2023 relatif à l'aide financière du canton aux mesures prises et aux indemnités versées dans le cadre de l'aménagement du territoire, le Grand Conseil a accordé les moyens financiers nécessaires à cet égard.	Liquidé
5 Concernant le principe directeur 5a Les périmètres préalablement définis pour la coopération régionale sont <u>en principe</u> conservés. Le modèle des conférences régionales, qui offre la possibilité de créer des sous-conférences, est suffisamment flexible pour permettre aux régions de Thounne – Oberland occidental et de Biel/Bienne – Seeland – Jura bernois de trouver des solutions individuelles ; <u>il convient en particulier de tenir compte des besoins des communes.</u> Les périmètres doivent en tous les cas être maintenus en la forme pour l'harmonisation de l'urbanisation et des transports et la politique régionale.	Le dialogue est ouvert depuis longtemps avec la région de Thounne – Oberland occidental et celle de de Biel/Bienne – Seeland – Jura bernois. Si l'introduction d'une conférence régionale dans cette dernière n'est pas à l'ordre du jour en raison de la situation politique qui concerne les cantons de Berne et du Jura, la région de Thounne – Oberland occidental discute dans un esprit d'ouverture de possibilités de solutions flexibles adaptées à la région pour la coopération. Il convient à cet égard de tenir compte en particulier des besoins des communes. Pour l'heure, les échanges sont en cours et aucun résultat n'est connu.	En cours

		8 Concernant le principe directeur 7 <u>Il est renoncé pour l'instant</u> à une nouvelle stratégie cantonale pour le développement du potentiel de toutes les régions. Une amélioration et une mise en réseau ciblée des stratégies existantes (projet de territoire en tant que composante du plan directeur cantonal, stratégie économique 2025, etc.) sont entreprises dans le cadre de la réalisation de la motion Schnegg (M 062-2017).	La déclaration de planification s'inscrit dans le même contexte que la motion 062-2017 et que le point 2 de la déclaration de planification du 19 janvier 2015 concernant le programme de législature 2015 à 2018. Il est apparu qu'une nouvelle stratégie régionale indépendante n'aurait pas de raison d'être. La SACR offre en effet les bases stratégiques nécessaires qui seront développées avec la mise en œuvre des déclarations de planification n° 1 à 5 concernant l'évaluation de la SACR.	Liquidé
Rapport sur l'aménagement du territoire de 2018	28.11.2018	Page 10 du rapport sur l'aménagement du territoire de 2018 <u>Respect du contingent de SDA (surfaces d'assolement)</u> : Une carte des sols à élaborer par le canton donne des renseignements sur l'inventaire des SDA et des informations pertinentes concernant le canton de Berne.	Les travaux visant à dresser une carte de l'ensemble des sols du canton ont été entrepris. Une étude de faisabilité (programme détaillé) relative au relevé des informations pédologiques nécessaires a été réalisée. La mise en œuvre peut commencer en 2020. Le financement initial, au cours des quatre premières années, dépend de la Wyss Academy for Nature at the University of Bern.	En cours
		Concernant l'objectif principal B, Faire concorder le développement des transports et communications et l'urbanisation : Le Conseil-exécutif examine dans quelle mesure il est possible d'effectuer un monitoring des surfaces utilisées pour les infrastructures de transport en vue du prochain rapport sur l'aménagement du territoire.	Le relevé des données est examiné dans le cadre de l'observation du territoire en vue du rapport sur l'aménagement du territoire de 2022.	En cours
		Concernant l'objectif principal D, Valoriser et agencer les lieux d'habitation et les pôles d'activités de manière différenciée, page 29 du RAT 2018, les communes doivent délimiter les espaces réservés aux eaux : le gouvernement doit s'employer, auprès de la Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP), à ce qu'une prolongation des délais pour définir les espaces réservés aux eaux soit inscrite dans l'ordonnance.	La question a été soumise à la DTAP, qui ne l'a cependant pas traitée.	Liquidé
		Utilisation de bâtiments existants situés hors de la zone à bâtir : <i>Page 38 du rapport sur l'aménagement du territoire de 2018</i> - Les bâtiments existants situés hors de la zone à bâtir doivent pouvoir être utilisés dans la mesure où ils sont suffisamment bien desservis. - Les extensions de volume minimales destinées à améliorer l'exploitation des bâtiments existants situés hors de la zone à bâtir doivent généralement être possibles. - Le Conseil-exécutif doit insister fermement au niveau fédéral, usant de tous les moyens qui s'offrent à lui, pour que les dispositions de la loi sur l'aménagement du territoire soient adaptées en conséquence.	Le Conseil-exécutif entend tout mettre en œuvre pour que les exigences formulées soient prises en compte dans le contexte de la révision partielle de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT 2) à l'échelle fédérale.	En cours
		Construire hors de la zone à bâtir : Le canton de Berne s'engage dans le cadre de la présente révision de la loi sur l'aménagement du territoire en faveur d'un accroissement de la marge de manœuvre des cantons et l'utilise dès que possible.	Le Conseil-exécutif entend tout mettre en œuvre pour que les exigences formulées soient prises en compte dans le contexte de la révision partielle de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT 2) à l'échelle fédérale.	En cours

		Il convient d'accélérer les processus du Service de l'aménagement local et régional de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire et de raccourcir les délais de traitement.	Les processus d'examen préalable et d'approbation de l'OACOT ont été examinés et améliorés chaque fois que possible. Davantage accélérer les processus et raccourcir les délais de traitement exige l'allocation de ressources complémentaires. Les demandes sont faites dans le cadre du budget de 2020 et du plan intégré « mission-financement » 2021 à 2023.	En cours
Budget 2019 du canton de Berne		Le Grand Conseil soutient le Conseil-exécutif dans la mise en œuvre de la déclaration de planification Brönnimann dans les proportions demandées mais exige l'exclusion nette de l'administration décentralisée (préfectures, arrondissements administratifs, bureaux du registre foncier, offices des poursuites et des faillites, autorités de protection de l'enfant et de l'adulte).	La JCE a prévu un programme de réduction fondé sur la déclaration de planification Brönnimann. La diminution des postes interviendra d'ici la fin de 2021.	Liquidé
Réforme des Directions. Optimisation de la répartition des tâches entre les Directions de l'administration cantonale bernoise. Rapport présentant les résultats de la phase I de la réforme des Directions (RDir)		Rapport RDir, objectif 4 (page 14 : « Création d'une organisation moderne, répondant aux besoins de demain ») : La vue globale et le pilotage sur les TIC de l'administration cantonale bernoise doivent être améliorés, en particulier dans la perspective de la transition numérique de l'administration. Le Conseil-exécutif renforce la structure d'organisation concernée en la dotant de compétences transversales supplémentaires et augmente l'efficacité dans le domaine des TIC. Il examine en l'occurrence l'opportunité de la mise en place d'un-e délégué-e à la transition numérique. Des synergies doivent voir le jour et les doublons doivent être évités non seulement dans le domaine des services de base TIC mais aussi dans celui des applications spécialisées.	En adoptant la Stratégie pour une administration numérique du canton de Berne 2019 à 2022 et le programme gouvernemental de législature 2019 à 2022, le Conseil-exécutif a décidé de procéder à la numérisation systématique de l'administration publique bernoise. La mise en œuvre de la stratégie relèvera du Secrétariat à l'administration numérique de la CHA, qui est en phase de création. Le Conseil-exécutif a par ailleurs institué un Comité de direction Administration numérique, composé du chancelier, du secrétaire général de la Direction des finances, de la vice-chancelière et du chef de l'OIO.	Liquidé
		Lors de la mise en œuvre de la réforme des Directions, il sera tenu compte des structures décentralisées.	Les changements qu'implique la réforme des Directions ne concernent pas l'administration décentralisée. Les arrondissements administratifs et les sites actuels sont maintenus.	Liquidé
Programme gouvernemental de législature 2019 à 05.03.2019 2022		Concernant l'objectif 3 : La ville et la campagne doivent se développer. Un renforcement des régions périphériques peut être atteint au moyen d'une sécurisation des structures décentralisées qui s'y trouvent. Il est possible aujourd'hui de « soutenir grâce au numérique » les structures décentralisées.	En adoptant la Stratégie pour une administration numérique du canton de Berne 2019 à 2022 et le programme gouvernemental de législature 2019 à 2022, le Conseil-exécutif a décidé de procéder à la numérisation systématique de l'administration publique bernoise. La transition numérique ne concerne pas uniquement l'administration cantonale mais aussi l'ensemble des structures composant l'Etat fédéral. Il s'agit par conséquent de rédiger une loi-cadre à cet égard, qui porte notamment sur la collaboration dans le domaine de la numérisation et sur les grandes lignes de l'organisation. En se fondant sur les conditions générales institutionnelles en vigueur, prévoyant cinq régions administratives et dix arrondissements administratifs, le Conseil-exécutif confirme également les structures décentralisées actuelles du canton.	En cours
Raccourcir la durée des procédures	30.08.2019	Si l'OACOT refuse d'octroyer un permis de construire hors de la zone à bâtir alors que la demande est conforme à l'affectation de la zone, en particulier parce qu'un rapport de la CPS l'en dissuade, alors il sera procédé à une pondération des intérêts indépendante et circonstanciée. Une simple référence à un rapport officiel négatif ou à une expertise négative ne suffit pas.	L'OACOT procède toujours à une pesée des intérêts indépendante lorsqu'elle rend des décisions d'octroi de permis de construire.	Liquidé

		La loi sur les constructions (LC) et le décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire (DPC) sont modifiées afin d'habiliter l'autorité d'octroi du permis de construire à faire payer aux opposants les surcoûts occasionnés par les oppositions (notamment à cause du temps consacré au traitement des oppositions), dans la mesure où leurs demandes n'aboutissent pas.	La mise en œuvre sera examinée dans le cadre d'une prochaine révision de la loi sur les constructions.	En cours
Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (TTE)				
Développement immobilier du site de l'Hôpital de l'Ile et de la faculté de médecine de l'Université de Berne : Fondements stratégiques et de planification	27.11.2019	Déclaration de planification 1 Le financement de l'ensemble des investissements mentionné au chapitre 7 ainsi que des coûts induits correspondants n'est pas assuré à l'heure actuelle. Cela signifie qu'à l'avenir, la planification devra le cas échéant être adaptée en fonction des moyens disponibles.	Il n'y a pas encore de résultats intermédiaires.	En cours
	27.11.2019	Déclaration de planification 3 Le Conseil-exécutif est chargé, dans un esprit de bonne gouvernance, d'être représenté au sein de l'organe GSI (Groupe stratégique Site de l'Ile) par 3 membres au maximum.	Il n'y a pas encore de résultats intermédiaires.	En cours
	27.11.2019	Déclaration de planification 4 En complément du présent rapport, un aperçu du développement immobilier de l'Université dans son ensemble, qui inclura les principaux projets de construction, les calendriers prévisionnels et les coûts estimés, sera présenté à la CIAT. Cela conformément au mandat et au débat de novembre 2018.	Il n'y a pas encore de résultats intermédiaires.	En cours
Programme gouvernemental de législature 2019-2022	05.03.2019	Déclaration de planification 5 Le Conseil-exécutif est chargé de tenir compte du thème du changement climatique et de l'utilisation durable de l'eau dans l'objectif 5 (« Développement durable ») du programme gouvernemental de législature, et d'examiner des mesures concrètes en collaboration avec le monde de la recherche et les milieux économiques. Le contexte est celui des pénuries d'eau saisonnières plus fréquentes causées par le changement climatique. Par sa situation géographique, le canton de Berne a la possibilité de mettre des réserves d'eau à la disposition de la Suisse voire de l'étranger.	Le programme de mesures 2017-2022 de la Stratégie de l'eau 2010 comprend différentes mesures concernant cet objectif : la possibilité d'intégrer des lacs de retenue dans la gestion des eaux en cas de situation extrême (crues ou sécheresses) est notamment examinée. Les objectifs et exigences en matière de prélèvement d'eau pour l'irrigation agricole devront également être définis afin de tenir compte des développements climatiques, agronomiques et économiques dans le cadre des nouvelles concessions. En vue du projet du Trift dans l'Oberhasli, une étude a montré que, dans les conditions actuelles, les centrales hydroélectriques de KWO ne génèreraient d'effets positifs en matière de sécheresse et d'inondations que jusqu'à l'embouchure dans le lac de Brienz, mais pas plus en aval – et donc pas dans les régions qui pratiquent de manière intensive les cultures maraîchères et les grandes cultures telles que le Seeland ou d'autres régions présentant un risque accru de pénurie d'eau. Des clarifications concernant d'autres lacs de retenue (p. ex. le lac de Schifflenen, en collaboration avec le canton de Fribourg) sont en cours.	En cours

Stratégie énergétique 2006 ; rapport sur la mise en œuvre de la stratégie et les effets des mesures 2011-2014 ainsi que sur les nouvelles mesures 2015-2018	18.11.2015	Déclaration de planification 3	De premières bornes de chargement ont été mises en place dans les espaces publics, y compris au sein de l'administration cantonale. L'ordonnance sur les constructions (OC ; RSB 721.1) a été complétée par l'article 91b1, selon lequel les exploitants de projets générant une importante fréquentation sont tenus d'installer et d'exploiter des bornes de recharge pour véhicules électriques. Depuis l'été 2019, le programme d'encouragement Energie du canton soutient l'installation de bornes de chargement publiques dans les petites et moyennes entreprises (PME).	En cours
	18.11.2015	Déclaration de planification 4	La demande sera mise en œuvre à l'échelle nationale au 1 ^{er} janvier 2020 avec l'entrée en vigueur de la nouvelle législation sur l'énergie de la Confédération. D'ici à cette date, les cantons devront aussi adapter leur législation sur les impôts. L'état actuel de la révision de la loi fiscale 2021 prévoit une entrée en vigueur rétroactive au 1 ^{er} janvier 2020 pour ce qui concerne les dispositions mettant en œuvre la loi fédérale sur l'énergie.	En cours
	18.11.2015	Déclaration de planification 5	Le projet de révision partielle de la loi cantonale sur l'énergie (LCEn) comprenait plusieurs mesures pour remplacer la production de la centrale nucléaire de Mühleberg par l'autoproduction d'électricité dans des bâtiments. Le projet a échoué lors du scrutin de février 2019. Pour atteindre l'objectif fixé, il s'agit maintenant de définir de nouvelles mesures dans le cadre du plan de mesures 2020-2023 traité au Grand Conseil durant la session d'été 2020.	En cours
	18.11.2015	Déclaration de planification 6	Le projet de révision partielle de la loi cantonale sur l'énergie (LCEn) comprenait plusieurs mesures permettant d'assurer la sécurité de l'approvisionnement grâce à la production d'électricité suisse. Le projet a échoué lors du scrutin de février 2019. Il s'agit maintenant de définir de nouvelles mesures pour atteindre l'objectif fixé.	En cours
	18.11.2015	Déclaration de planification 9	De premières mesures d'encouragement de la mobilité électrique ont été mises en œuvre (bornes de chargement pour les projets générant un trafic important, utilisation de voitures électriques dans l'administration cantonale, etc.). Depuis l'été 2019, le programme d'encouragement Energie du canton soutient l'installation de bornes de chargement publiques dans les petites et moyennes entreprises (PME). Les stations de recharge pour les bus électriques exploités par les sociétés de transport publiques bénéficient en outre de subventions depuis 2019. L'offre connaît un grand succès. Bernmobil p. ex. prévoit l'électrification de plusieurs lignes de bus.	En cours
Stratégie de l'eau	31.03.2011	4. Utilisation de l'eau, développement de la force hydraulique	Etant donné qu'un potentiel d'augmentation d'au moins 300 gigawattheures a été évalué, il est garanti implicitement que ce potentiel peut être atteint lors de la mise en œuvre de la stratégie d'utilisation de l'eau. Jusqu'à présent, des demandes de concession ont été déposées et approuvées par le canton. Les prix actuels de l'électricité, les concessions arrivant à échéance et l'absence d'une stratégie cantonale en matière de force hydraulique en cas de retour des constructions constituent un frein aux décisions d'investissement dans de nouvelles centrales.	En cours

	31.03.2011	10. Alimentation en eau, collaboration entre les organismes responsables Il faut compléter et mettre un point final aux exigences minimales et aux indicateurs correspondants non encore formulés de manière définitive au chapitre 5.4.3 du volet « Alimentation en eau » ; ils devront ensuite être intégrés à la révision de la loi sur l'alimentation en eau.	Les exigences minimales et les indicateurs sont définis et ont été intégrés au programme de mesures 2017-2022 de la stratégie d'alimentation en eau (annexe A3 du rapport). Toutes les exigences minimales sont désormais inscrites dans la loi.	Liquidé
Direction de la police et des affaires militaires (POM)				
Programme gouvernemental de législature 2015 à 2018	19.01.2015	Pour la révision et l'optimisation des structures et de l'organisation de la Police cantonale, les effectifs nécessaires de police en uniforme doivent être clarifiés et le cas échéant adaptés.	A la session d'été 2019, le Grand Conseil a pris connaissance du rapport sur l'examen des effectifs de la Police cantonale et l'a assorti de déclarations de planification. Il a approuvé une augmentation des effectifs de la Police cantonale en deux étapes ; au total, 360 postes seront créés d'ici 2030.	Liquidé
Débat budgétaire 2017 ; PIMF 2019-2021 ; impôts	29.11.2017	Il faut montrer au Grand Conseil comment l'efficacité écologique des impôts sur les véhicules peut être améliorée dans le cadre de la révision de la loi sur la circulation routière.	Le Conseil-exécutif étudie actuellement des modèles de taxation écologiques dans le cadre de la révision de la loi du 12 mars 1998 sur l'imposition des véhicules routiers (LIV ; RSB 761.611).	En cours
Débat budgétaire 2017 ; programme d'allègement 2018 ; mesure 46.4.2	29.11.2017	Réduction ou suppression de dépenses dans le domaine du sport (mesure 46.4.2) : réduire la mesure avec le mandat de renoncer à la suppression de 1,1 poste, d'augmenter le nombre de cours J+S de 20 pour cent et de relever la taxe de cours par participant ou participante et par jour à 10 CHF (rapporte des rentrées supplémentaires de 100 000 CHF, et la mesure n'a globalement pas d'incidence sur le solde).	Dans le budget 2018, l'abandon de la suppression de cours J+S a été compensé au sein du groupe de produits (charges pour biens, services et marchandises). La requête a également été prise en compte dans le plan intégré mission-financement 2019-2021 dans le cadre du processus de planification 2018.	Liquidé
Stratégie sportive du canton de Berne	27.03.2018	1. Les mesures relevant de « Formation et sport » sont prioritaires dans la mise en œuvre de la stratégie sportive.	Dans la mesure du possible, le Conseil-exécutif est disposé à traiter prioritairement les mesures relevant du domaine « Formation et sport » lors de la mise en œuvre de la stratégie sportive du canton de Berne. Il estime cependant que cette dernière doit être aussi globale que possible afin de déployer ses effets sur la population du canton de Berne. De ce fait, il prévoit de donner la priorité aux mesures, toutes catégories confondues, qui peuvent être réalisées facilement à partir de possibilités déjà données.	En cours
		2. Un plan cantonal des installations sportives doit être élaboré.	Les mesures proposées dans la stratégie sportive répondent déjà implicitement, voire explicitement, à cette requête. La mise en œuvre est en cours. Le Conseil-exécutif en examinera l'avancement au premier semestre 2020.	En cours
		2a. Pour une meilleure lisibilité, les grandes lignes de la stratégie sportive seront présentées dans une version grand public.	La version grand public de la stratégie (qui était prévue dès le début) a été publiée début 2019.	Liquidé
		6. Sport pour tous : le canton doit jouer un rôle de coordination essentiel. Il pose les bases pour les associations et présente les offres à disposition dans une banque de données centralisée.	Les mesures proposées dans la stratégie sportive répondent déjà implicitement, voire explicitement, à cette requête. La mise en œuvre est en cours. Le Conseil-exécutif en examinera l'avancement au premier semestre 2020.	En cours

		7. Sport pour tous : le canton soutient les manifestations sportives d'envergure.	Les mesures proposées dans la stratégie sportive répondent déjà implicitement, voire explicitement, à cette requête. La mise en œuvre est en cours. Le Conseil-exécutif en examinera l'avancement au premier semestre 2020.	En cours
		8. Sport de haut niveau : le canton se concentre sur l'amélioration des conditions permettant de concilier les études, le travail et le sport.	Les mesures proposées dans la stratégie sportive répondent déjà implicitement, voire explicitement, à cette requête. La mise en œuvre est en cours. Le Conseil-exécutif en examinera l'avancement au premier semestre 2020.	En cours
Indication de la nationalité des personnes ayant commis une infraction dans le canton de Berne	12.03.2019	Lorsque cela est possible, le canton de Berne doit lui aussi suivre la recommandation de la CCPCS concernant l'indication de la nationalité dans les communiqués de presse.	La délégation à la justice du Conseil-exécutif sensibilisera la Direction de la magistrature à cette requête lors d'une prochaine rencontre.	En cours
Examen des effectifs de la Police cantonale	12.06.2019	1. Les heures supplémentaires du personnel de la Police cantonale seront réduites par compensation en corrélation avec une augmentation des effectifs.	Les travaux de mise en œuvre débutent de manière échelonnée.	En cours
		2. Pour développer la gestion des menaces, le canton de Berne approfondira les bases qui montrent concrètement comment procéder et indiquent les ressources en personnel nécessaires pour ce faire.	Le Conseil-exécutif a approuvé la stratégie en été 2019 et lancé ainsi la mise en œuvre. Le public en sera informé début 2020. La décision d'augmenter les effectifs offre la marge de manœuvre permettant de réagir aux évolutions dans le domaine de la gestion des menaces et aux besoins en personnel qui en découlent.	Liquidé
		3. Le canton poussera la réflexion sur le sous-domaine cybercriminalité / cyberrisques, le cas échéant avec d'autres cantons, et clarifiera la situation, les tâches du canton ainsi que les interfaces et la délimitation des compétences avec la Confédération. Il décrira la manière de procéder et indiquera les ressources en personnel nécessaires (spécialistes de la prévention, informaticien-ne-s, pédagogues, etc.).	Les travaux de mise en œuvre débutent de manière échelonnée.	En cours
		4. Les conditions d'engagement des collaborateurs et collaboratrices au bénéfice d'une formation de policier seront aménagées de façon à ce que la Police cantonale bernoise ne soit pas désavantagée par rapport aux corps de police de cantons limitrophes lorsqu'elle recrute des policiers et des policières. A cet égard, le Conseil-exécutif tiendra compte de la situation financière et des conditions générales d'engagement du personnel cantonal.	Les travaux de mise en œuvre débutent de manière échelonnée.	En cours
		5. Une fois la première étape terminée, une évaluation aura lieu et les effectifs de la police seront examinés. Le résultat sera présenté au Grand Conseil avant le crédit pour la deuxième étape.	Les travaux de mise en œuvre débutent de manière échelonnée.	En cours
		6. La POM informera périodiquement la CSéc de l'avancement de la mise en œuvre de la première étape.	Les informations sont communiquées à la CSéc lors de ses séances ordinaires.	En cours
		7. L'augmentation des effectifs doit être utilisée de manière ciblée pour la lutte contre la criminalité et la compensation des heures supplémentaires, et non à d'autres fins comme le renforcement des contrôles routiers et la surveillance radar.	Les travaux de mise en œuvre débutent de manière échelonnée.	En cours

Plan directeur de la stratégie de l'exécution judiciaire 2017-2032	02.09.2019	1. Conformément à l'objectif majeur du concordat « de prévoir de concert un nombre approprié de places pour l'exécution des peines et mesures », la POM coordonne étroitement les travaux d'étude ultérieurs avec les autres cantons concordataires. Ce faisant, le canton de Berne garantit la création de capacités dans l'exécution des peines et des mesures qui soient rentables pour le concordat et pour le canton de Berne et répondent à leurs besoins à venir.	Cette requête est prise en compte dans le cadre de la mise en œuvre et du développement du plan directeur.	En cours
		2. Au cours des clarifications sur les différentes formes d'exécution et de l'optimisation des conditions d'exécution des peines et des mesures, des précisions sur le traitement réservé aux personnes présentant un trouble cognitif devraient être apportées au sein du concordat.	Cette requête est prise en compte dans le cadre de la mise en œuvre et du développement du plan directeur.	En cours
		3. Le Conseil-exécutif s'engage, lors de la prochaine adaptation du concordat, en faveur de la création d'une surveillance parlementaire intercantonale comparable à celle de l'Ecole intercantonale de police de Hitzkirch et de quelques concordats dans le domaine scolaire.	Cette requête est prise en compte dans le cadre de la mise en œuvre et du développement du plan directeur.	En cours
		4. Le Conseil-exécutif met systématiquement en œuvre les recommandations du rapport de la CGes intitulé « Leçons tirées de la rénovation et de l'agrandissement du Foyer d'éducation de Prêles » dans les affaires de crédit concrètes relevant de l'exécution des peines et des mesures.	Cette requête est prise en compte dans le cadre de la mise en œuvre et du développement du plan directeur.	En cours
		5. Dans la mesure du possible, la Prison régionale de Bienne sera fermée rapidement.	Cette requête est prise en compte dans le cadre de la mise en œuvre et du développement du plan directeur.	En cours
		6. En ce qui concerne les sites de Hindelbank et de Thorberg, le Conseil-exécutif étudie si le canton pourrait garantir la couverture complète des coûts et la rentabilité d'éventuelles places supplémentaires. Il informe les commissions concernées à ce sujet et indique également si des réserves de terrain peuvent être utilisées et selon quelles modalités.	Cette requête est prise en compte dans le cadre de la mise en œuvre et du développement du plan directeur.	En cours
		7. La recherche d'une solution pour la détention administrative et sa mise en œuvre sont prioritaires.	Cette requête est prise en compte dans le cadre de la mise en œuvre et du développement du plan directeur.	En cours
		8. Dans l'hypothèse où le bâtiment annexe sur le site de Thoune n'entrerait pas en ligne de compte pour la détention administrative, une proposition permettant une exploitation rentable (nombre de places de détention et processus) devra être soumise au Grand Conseil.	Cette requête est prise en compte dans le cadre de la mise en œuvre et du développement du plan directeur.	En cours
		9. En ce qui concerne la construction d'un nouvel établissement pénitentiaire et d'une nouvelle prison régionale à Bienne / dans le Seeland, il convient d'étudier le site de Prêles, de le faire figurer parmi les options et de présenter les informations au Grand Conseil.	Cette requête est prise en compte dans le cadre de la mise en œuvre et du développement du plan directeur.	En cours
		10. Dans les nouveaux bâtiments, il convient de s'assurer qu'une construction modulaire permette de réagir facilement à l'évolution des besoins. Les différents types de détention seront rigoureusement séparés et seuls des établissements de taille rentable seront prévus.	Cette requête est prise en compte dans le cadre de la mise en œuvre et du développement du plan directeur.	En cours
		11. L'application des niveaux d'aménagement sera limitée au strict nécessaire.	Cette requête est prise en compte dans le cadre de la mise en œuvre et du développement du plan directeur.	En cours

		12. En ce qui concerne la réflexion sur l'avenir de l'EP Thorberg, les commissions concernées seront informées régulièrement de la progression des travaux et des éclaircissements prévus.	Cette requête est prise en compte dans le cadre de la mise en œuvre et du développement du plan directeur.	En cours
Direction des finances (FIN)				
Stratégie fiscale du canton de Berne	29.11.2016	De manière générale, il faut réduire la charge de l'impôt sur le revenu pour les personnes physiques. Le Conseil-exécutif est tenu d'indiquer le plus tôt possible au Grand Conseil comment il entend procéder concrètement.	Cette déclaration de planification a été traitée dans le cadre de la révision partielle de la loi sur les impôts au 1 ^{er} janvier 2019. Ce projet a été rejeté par le corps électoral le 25 novembre 2018. Il sera possible d'examiner à nouveau d'éventuels allègements fiscaux pour les personnes morales ou physiques dans le cadre de la prochaine révision partielle de la loi sur les impôts au 1 ^{er} janvier 2021.	En cours
	11.03.2019	Or la CFin conteste ce statut. Selon elle, [la] déclaration de planification [ci-dessus] doit être considérée comme « en cours de traitement » et figurer à ce titre dans le rapport du Conseil-exécutif au Grand Conseil sur la mise en œuvre des motions, des postulats et des déclarations de planification 2019.	Dans le cadre de la révision 2021 de la loi sur les impôts, le Conseil-exécutif a présenté un projet fiscal « d'approche globale ». Celui-ci prévoit deux baisses successives de la quotité d'impôt cantonale applicable aux personnes physiques, l'une en 2021, l'autre en 2022.	Liquidé
Plan intégré mission financement 2019 à 2021	28.11.2017	Concernant le plan des postes 2018, le pourcentage de postes doit être réduit de 3 % dans toutes les Directions durant la période 2019-2021.	Suite à cette déclaration de planification, au moins 63 postes à plein temps vont être supprimés ces trois prochaines années. L'effectif cible est réduit chaque année dans le cadre du processus de planification en fonction des suppressions de poste auxquelles les Directions et la Chancellerie d'Etat ont déjà procédé. La réduction des effectifs doit être réalisée au plus tard d'ici fin 2021 (autrement dit pour l'effectif cible de 2022). Dans une première étape, l'effectif cible de 2020 est réduit de 20,7 EPT. Le rapport sur le budget 2020 et le plan intégré mission-financement 2021 à 2023 indique (p. 31) comment et dans quels domaines la suppression de ces 20,7 EPT intervient. Concernant la mise en œuvre de la déclaration de planification dans l'administration décentralisée de la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques, nous renvoyons à la déclaration de planification correspondante sur le PIMF 2020 à 2022 (voir ci-dessous). Le Conseil-exécutif a par ailleurs invité les autorités judiciaires et le Ministère public, le Contrôle des finances, les Services parlementaires et l'Autorité de surveillance de la protection des données à participer à cette réduction des effectifs de la même façon que les Directions et la Chancellerie d'Etat - ce à quoi renoncent les autorités judiciaires et le Ministère public, le Contrôle des finances et l'Autorité de surveillance de la protection des données. Les Services parlementaires envisagent de supprimer 0,5 EPT d'ici fin 2021.	En cours
	28.11.2017	Le Conseil-exécutif est chargé de resserrer considérablement les calendriers des projets stratégiques en cours (PGI, réforme des Directions, cyberadministration) et de concevoir les projets (tout particulièrement la réforme des Directions) de telle manière que les processus s'en retrouvent optimisés ou allégés.	Le Conseil-exécutif a chargé les Directions et la Chancellerie d'Etat, lors du processus de planification de 2018, d'examiner dans quelle mesure il serait possible de resserrer les calendriers des projets stratégiques en cours (PGI, réforme des Directions, etc.). En même temps, il leur a demandé de concevoir les projets de telle manière que les processus s'en trouvent optimisés ou allégés.	Liquidé

11.03.2019	Or la CFin conteste ce statut. Selon elle, [la] déclaration de planification [ci-dessus] doit être considérée comme « en cours de traitement » et figurer à ce titre dans le rapport du Conseil-exécutif au Grand Conseil sur la mise en œuvre des motions, des postulats et des déclarations de planification 2019.	En ce qui concerne les projets mentionnés dans la déclaration de planification, on peut signaler que la réforme des Directions a entre-temps été achevée. Dans le cadre de l'avant-projet du projet PGI, d'importants jalons ont été posés pour permettre des simplifications à l'avenir (p. ex. nette réduction du nombre de structures comptables). Ces efforts se poursuivent dans le cadre des travaux du projet, dont l'avancement est régulièrement communiqué à la CFin et la CGes. En ce qui concerne « eGov », le Conseil-exécutif a adopté la « Stratégie pour une administration numérique » et créé un « Secrétariat à l'administration numérique » à la Chancellerie d'Etat. Le Grand Conseil a pris connaissance de cette stratégie lors de la session d'hiver 2019.	Liquidé
28.11.2017	Réexaminer les contrats de prestations 1. Il convient de lister les contrats de prestations existants par Direction et de les réexaminer sous l'angle d'un éventuel abandon ou de leur potentiel d'optimisation financière. 2. Il convient de renégocier à la baisse les contrats de prestations arrivant à échéance. 3. Il convient de réexaminer les contrats de prestations en principe tous les cinq ans. Il y a lieu de prévoir délais contractuels en conséquence.	Selon le Conseil-exécutif, les demandes de la déclaration de planification sont réalisées en ce qui concerne la pratique appliquée dans le cadre de la négociation des contrats de prestations et conformément à l'article 101 ConstC (alinéas 1 « La gestion des finances est économe, efficace, adaptée à la conjoncture et conforme au principe du paiement par l'utilisateur. Les finances doivent être équilibrées à moyen terme » et 4 « Chaque tâche sera périodiquement contrôlée afin de vérifier si elle est encore nécessaire et utile et si la charge financière qu'elle occasionne reste supportable. »). Ces revendications correspondent à la pratique du Conseil-exécutif et de l'administration dans la gestion des contrats de prestations.	Liquidé

11.03.2019	Or la CFin conteste ce statut. Selon elle, [la] déclaration de planification [ci-dessus] doit être considérée comme « en cours de traitement » et figurer à ce titre dans le rapport du Conseil-exécutif au Grand Conseil sur la mise en œuvre des motions, des postulats et des déclarations de planification 2019.	Le Conseil-exécutif est toujours d'avis que le réexamen des contrats de prestations fait partie de ses tâches permanentes. C'est ainsi qu'en 2018 et 2019, il a par exemple attribué ou renégocié les contrats de prestations ou contrats-cadres suivants : – contrat de prestations sur le matériel de bureau (CHA) – contrat de prestations sur l'enveloppe unique (CHA) – contrat de prestations sur la restauration à l'Hôtel du gouvernement (CHA) – contrats de prestations avec toutes les organisations de cluster (ECO) – contrats de prestations dans les domaines du coaching des PME et des start-up et de la promotion de l'innovation avec platinn/CDEP-SO (ECO) – contrat de prestations avec BE ! Tourismus SA (ECO) – contrats de prestations avec des destinations touristiques (ECO) – contrats de prestations avec divers prestataires de services en tant que partenaires régionaux pour la responsabilité opérationnelle des tâches dans le domaine de l'asile et des réfugiés (SAP/POM) – convention de prestations pour l'hébergement et l'encadrement de requérants d'asile mineurs non accompagnés (SAP/POM) – contrats de prestations avec des institutions tournées vers l'espace social (SAP) – contrat d'entretien concernant le nettoyage des bureaux (JCE) – contrat de prestations pour l'exploitation des centres de retour cantonaux (POM) – contrat de coopération concernant les activités médicales mandatées par la Police (POM) – contrat-cadre pour l'exploitation du réseau cantonal (FIN) – accord Enterprise Agreement sur les licences des logiciels et serveurs Microsoft de l'administration cantonale (FIN) – accords-cadre pour la fourniture de prestations d'impression (FIN) – accord-cadre pour l'utilisation de GEVER (FIN) – accords-cadre sur le mobilier de bureau : étagères, lampadaires et lampes de bureau, modules de base et d'extension, tables de bureau et de réunion, mobilier de bureau USM (TTE) – accords-cadre sur les prestations infrastructurelles des régions administratives Berne-Mittelland, Jura bernois, Seeland, Emmental/Haute-Argovie et Oberland Compte tenu des explications qui précèdent, le Conseil-exécutif considère encore une fois que la présente déclaration de planification est « liquidée ».	Liquidé
------------	---	---	---------

Plan intégré mission-financement 2020 à 2022	27.11.2018	La compensation du renchérissement pour le personnel cantonal doit être prise en compte de manière appropriée dans les chiffres concernant les années 2020-2022, la masse salariale ne devant pas changer dans les mêmes proportions.	Dans le budget 2020, le Conseil-exécutif a pris en compte – au sens d'une consigne de planification technique – une compensation du renchérissement à hauteur de 0,2 pour cent de la masse salariale pour le personnel cantonal, le corps enseignant et le personnel des entreprises subventionnées. Des mesures salariales individuelles de 0,7 pour cent de la masse salariale sont par ailleurs contenues dans toutes les années de la période de planification 2020 à 2023, également conformément à une consigne de planification technique. Le Conseil-exécutif prévoit qu'il sera possible d'accorder des mesures salariales individuelles supplémentaires financées par le biais des gains de rotation à hauteur de 0,8 pour cent de la masse salariale dans toutes les années de la planification (des gains de rotation sont dégagés lorsque des agents et agentes plus âgés s'en vont et sont remplacés par des personnes plus jeunes touchant un salaire d'un montant moins élevé ; les mesures salariales résultant de gains de rotation ne doivent pas être inscrites au budget). De la sorte, des ressources équivalant à 1,7 pour cent de la masse salariale sont disponibles pour des mesures salariales lors de l'exercice budgétaire 2020 et à 1,5 pour cent de la masse salariale par an pour les exercices du plan intégré mission-financement. En vertu du budget 2020 adopté par le Grand Conseil le 2 décembre 2019, le Conseil-exécutif a décidé d'accorder en 2020 une progression individuelle des traitements de 1,5 pour cent et une compensation du renchérissement de 0,2 pour cent. Concernant les exercices du plan intégré mission-financement, le Conseil-exécutif vérifiera lors du prochain processus de planification s'il faut ou non prévoir de nouveau une compensation du renchérissement dans la planification et dans quelle mesure, en fonction de la situation qui prévaudra à ce moment-là en matière de politique du personnel et de politique financière.	En cours
	27.11.2018	Le Grand Conseil soutient le Conseil-exécutif dans la mise en œuvre de la déclaration de planification Brönnimann dans les proportions demandées mais exige l'exclusion nette de l'administration décentralisée (préfectures, arrondissements administratifs, bureaux du registre foncier, offices des poursuites et des faillites, autorités de protection de l'enfant et de l'adulte).	Les unités de l'administration décentralisée mentionnées procéderont à des suppressions de postes ponctuelles, pour autant qu'elles enregistrent ces prochaines années des modifications des cahiers des charges (suppression de tâches) ou réalisent des gains d'efficience grâce à des projets de numérisation. La Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques fera état de l'impact des projets en question sur les effectifs et supprimera les postes en respectant les impératifs sociaux. Concrètement, lors du processus de planification de 2019, elle a inscrit la suppression d'un poste dans les préfectures tant pour l'exercice 2021 que pour l'exercice 2022. Elle analyse actuellement les possibilités de supprimer d'autres postes.	En cours
	27.11.2018	Groupe de produits 9.7.2 Ecole obligatoire et offres périscolaires Augmentation de 800 000 francs pour la prise en charge pendant les vacances conformément à l'article 49a1 LEO.	Les montants budgétés respectivement pour 2020 (budget) et 2021 (PIMF) ont été relevés de 400 000 francs. 800 000 francs ont été inscrits en 2022 ainsi qu'en 2023 (PIMF). Le Conseil-exécutif est parti du principe que les communes ne parviendraient pas toutes à proposer dès le départ des offres correspondantes.	Liquidé

	27.11.2018	Groupe de produits 9.7.3 Ecoles moyennes et formation professionnelle : Augmentation de 10 millions de francs du produit Formation professionnelle supérieure afin que les formations transitoires continuent d'être financées par le canton. Aucune compensation ne doit être opérée à l'INS.	Durant sa session de mars 2019, le Grand Conseil a traité la modification de la loi du 14 juin 2005 sur la formation professionnelle, la formation continue et l'orientation professionnelle (LFOP) en seconde lecture. Il a confirmé le résultat de la première lecture et rejeté la mise en œuvre de la mesure n° 48.4.5 « Financement des solutions transitoires sur la base de la clé de l'école obligatoire » du programme d'allègement de 2018. Dans le cadre du processus de planification de 2019, le Conseil-exécutif a pris en compte la suppression de la mesure PA « Financement des solutions transitoires sur la base de la clé de l'école obligatoire » dans le budget 2020 et le PIMF 2021 à 2023.	Liquidé
Plan intégré mission-financement 2021 à 2023	03.12.2019	Le mode de fonctionnement du plan d'investissement intégré du canton doit être amélioré. Il convient en particulier de prendre des mesures qui permettent de définir les critères d'admission, d'améliorer la coordination dans l'ensemble de l'administration cantonale, d'impliquer le Conseil-exécutif dans le processus et de fixer des priorités. Le Conseil-exécutif informe la CFin au sujet des améliorations dans le processus de planification 2021.	Le Conseil-exécutif a chargé la Direction des finances, en coopération avec la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie, de lui soumettre une proposition pour optimiser la planification des investissements au niveau cantonal. La CFin sera informée des travaux correspondants dans le cadre du processus de planification 2021.	En cours
	03.12.2019	Le processus de planification financière doit être amélioré afin que l'écart de planification permette effectivement d'utiliser la totalité du montant des investissements qui a été fixé, en particulier pendant l'exercice budgétaire en cours.	Le Conseil-exécutif a chargé la Direction des finances, en coopération avec la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie, de lui soumettre une proposition pour optimiser la planification des investissements au niveau cantonal. Pour pouvoir améliorer le taux d'utilisation du montant fixé pour l'investissement net, le Conseil-exécutif a de plus continuellement augmenté l'écart de planification prévu dans la planification financière : alors que cet écart était encore de 15 pour cent dans le budget 2018, il est passé à 30 pour cent dans la planification financière de 2019 et 2020. Cela qui signifie que pour ces deux années, le volume des investissements inscrit dans la planification cantonale des investissements est de 30 pour cent supérieur au montant budgété. Par conséquent, des mesures ont déjà été adoptées dans le sens de la déclaration de planification.	En cours
	03.12.2019	La Commission des finances compte sur une réalisation complète de la réduction des effectifs prévue par les interventions ¹ et déclarations de planification ² adoptées. Les postes créés dans l'intervalle seront également pris en compte (à l'exclusion des postes financés par des tiers – sans incidence sur le budget – et des postes créés par des arrêtés du Grand Conseil – augmentation des effectifs de la police cantonale p. ex.). ¹ p. ex. motion 165-2015 déposée par Hans Kipfer (PEV) ² p. ex. déclaration de planification Brönnimann (pvl) lors des débats budgétaires de 2017	Dans le cadre des débats budgétaires de la session d'hiver 2019, le Grand Conseil a approuvé une proposition concernant le budget 2020 ; il s'agissait de renoncer à créer 24,7 nouveaux postes non refinancés. En conséquence, le Conseil-exécutif a réduit les soldes des groupes de produits correspondants dans le budget 2020 et diminué de 24,7 postes l'effectif cible de 2020, réalisant ainsi la déclaration de planification de la Commission des finances. En même temps, le Conseil-exécutif souligne qu'il a toujours eu l'intention de mettre en œuvre intégralement la déclaration de planification du député Brönnimann concernant la réduction des postes dans l'administration centrale.	Liquidé
	03.12.2019	Les contributions cantonales du programme de promotion doivent être augmentées de deux millions de francs par an pendant les années du plan 2021 à 2023, pour qu'au moins le double des contributions cantonales soit consacré au subventionnement du bâtiment d'ici 2030 au plus tard, ainsi que cela a été décidé à la session d'automne dans la motion 085-2019.	Lors des débats budgétaires de la session d'hiver 2019, le Grand Conseil a approuvé une proposition de même teneur sur le budget 2020, que le Conseil-exécutif a ensuite mise en œuvre dans celui-ci. Il examinera la mise en œuvre concrète de la présente déclaration de planification, ainsi que de la motion 085-2019 qui y est mentionnée, dans le cadre du processus de planification visant l'élaboration du budget 2021 et du plan intégré mission-financement 2022 à 2024.	En cours

Engagement 2030 / Programme gouvernemental de législature 2019 à 2022	05.03.2019	Pour le Conseil-exécutif, le succès des projets et des mesures dépend de l'évolution de l'environnement financier. Ce dernier ne permettra pas un financement de tous les projets sur fonds propres. Le Conseil-exécutif est donc chargé de présenter au Grand Conseil et à la population, - à quelles conditions il entend accepter un nouvel endettement et donc une augmentation (provisoire) de l'endettement brut pour mettre en œuvre les investissements utiles qu'il prévoit et comment il entend piloter le processus requis de manière transparente avec ou sans un nouveau fonds.	Le Fonds de financement de projets d'investissement stratégiques évoqué dans la présente déclaration de planification a été refusé par le Grand Conseil lors de la session d'automne 2019. Par la suite, une délégation du Conseil-exécutif a engagé avec la présidence de la Commission des finances et celle de la Commission des infrastructures et de l'aménagement du territoire un dialogue dans le cadre duquel diverses mesures visant à gérer l'augmentation des besoins d'investissement sont discutées lors de plusieurs rencontres. Le dialogue porte aussi sur les questions soulevées dans la déclaration de planification au sujet du financement des investissements à venir. Le Conseil-exécutif informera le Grand Conseil et la population du résultat de ce dialogue une fois que celui-ci sera achevé.	En cours
Contrôle des résultats de la loi sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC)	06.09.2018	La péréquation financière favorise le maintien des structures et ralentit donc les fusions de communes souhaitées. Afin d'encourager (légèrement) les fusions, le Conseil-exécutif doit baisser la valeur de l'indice de rendement fiscal harmonisé (IRH) déterminant pour l'exécution de la dotation minimale en-dessous de 86 en procédant à une modification de l'ordonnance (modification de l'art 8, al. 2 OPFC).	Par ACE n° 756 du 3 juillet 2019, le Conseil-exécutif a renoncé à la modification – prévue pour le 1^{er} janvier 2020 – de l'ordonnance sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC) en vertu du résultat de la consultation et des motions 049-2019 Knutti (UDC) « Ne pas infliger de punition collective aux communes rurales » et 050-2019 Graber (UDC) « Maintenir la solidarité envers toutes les communes » que le Grand Conseil a adoptées pendant sa session d'été 2019.	Liquidé
Rapport de gestion et compte annuels de l'exercice 2017 du canton de Berne	07.11.2018	Les investissements financés par un Fonds doivent à l'avenir être amortis entièrement au moment du prélèvement sur le Fonds (conformément à ce que prévoyait le MCH1). Le Conseil-exécutif est chargé de reproduire correctement les dérogations au MCH2, telles qu'elles ont été débattues avec la CFin, dans les textes de référence correspondants (LFP, OFP, Manuel), ou plus précisément, de faire le nécessaire pour qu'elles soient reproduites correctement. S'agissant de l'évaluation des terrains et des routes contestée par le Contrôle des finances, le Conseil-exécutif et le Contrôle des finances sont invités à s'entendre et à mettre en œuvre une solution juridiquement correcte. La CFin attend qu'une solution pragmatique et économique soit prise, sur le plan administratif, qui corresponde matériellement, dans ses grandes lignes, à la position du Conseil-exécutif. Comptabilité fondée sur les normes IPSAS : le Conseil-exécutif est chargé d'examiner l'utilité d'une comptabilité fondée sur IPSAS, ainsi que les conséquences d'un éventuel abandon d'IPSAS. La CFin et le Grand Conseil seront régulièrement informés des résultats et de la suite de la procédure. Mise en œuvre d'un système ERP/PGI : le Conseil-exécutif est chargé de tenir compte des problèmes rencontrés lors de la mise en œuvre du MCH2 et d'utiliser les enseignements acquis dans ce cadre lors de l'introduction du système ERP/PGI. Il conviendra en particulier de systématiser et de centraliser les processus, ainsi que d'adapter les structures en conséquence.	Depuis 2018, les investissements financés par un Fonds sont immédiatement amortis. La disposition correspondante de l'article 1b, alinéa 1, lettre h de l'ordonnance sur le pilotage des finances et des prestations (OFP ; RSB 621.1) a été corrigée avec effet rétroactif au 01.01.2018. La modification à l'échelle de la loi sera réalisée avec la révision partielle de la loi sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620) au 01.01.2020. Avec l'approbation du rapport de gestion et des comptes de 2018 avec l'annexe, le Grand Conseil a pris acte du fait que la séparation des terrains et des routes qui est nécessaire dans une approche par composant avait été mise en œuvre à l'Office des ponts et chaussées. La réévaluation unique des terrains à l'Office des ponts et chaussées est intervenue au 1^{er} janvier 2019 sans incidence sur le résultat. Le Conseil-exécutif examine actuellement au moyen d'une analyse d'écart MCH2 – IPSAS en particulier l'utilité d'une comptabilité fondée sur IPSAS, ainsi que les conséquences d'un éventuel abandon d'IPSAS dans la présentation des comptes. Dans une seconde étape, il élaborera les variantes de mise en œuvre de la future présentation des comptes dans le canton de Berne. Il présentera les résultats à la CFin et discutera de la suite du processus. Les conclusions tirées jusqu'ici de l'analyse du projet d'introduction du MCH2 sont prises en compte dans la réalisation présente et future des projets, donc aussi dans le projet PGI. Des mesures d'amélioration ont déjà été amorcées. La définition de normes de comptabilité est élaborée sur la base des « bonnes pratiques SAP », la priorité étant accordée à la systématisation et à la centralisation des processus. Dans le cadre du rapport sur l'avancement du projet PGI, la Commission des finances est continuellement informée des changements prévus dans le domaine des finances et de la comptabilité.	Liquidé Liquidé En cours En cours

Direction de l'économie publique (ECO)

Programme gouvernemental de législature ;
objectif 1

Dans l'objectif 1 (« Pôle attractif pour l'innovation et l'investissement »), les petites et moyennes entreprises (PME) ne sont mentionnées que dans un projet. Le Conseil-exécutif est chargé de prendre d'autres mesures spécifiques afin que le canton de Berne devienne plus attractif pour l'implantation et la création de PME. L'objectif est que le canton de Berne devienne le premier site d'implantation de PME en Suisse.

Le canton de Berne est déjà l'un des sites d'implantation de PME les plus importants de Suisse (numéro 2 en termes de nombre de PME par rapport au nombre de grandes entreprises) et est attractif pour les entreprises existantes ainsi que les nouvelles entreprises dans le domaine de la fabrication de haute précision, du génie médical, des TIC et d'autres branches. Avec ses mesures de soutien, notamment auprès des entreprises existantes, la Promotion économique du canton de Berne veille à garantir un développement basé sur l'innovation dans l'ensemble du territoire cantonal. Des améliorations ponctuelles des conditions générales sont examinées en continu et mises en œuvre lorsque cela est nécessaire et judicieux ; c'est par exemple le cas actuellement dans le domaine de la promotion spécifique de start-up (programmes de qualification, instruments de financement) et de PME (coaching), dans la promotion d'immeubles / de zones à bâtir détenus par le canton, ou dans la simplification des processus d'encouragement de la Promotion économique. L'objectif principal est de continuer à accorder une grande attention au développement des aspects liés à la fiscalité et à l'aménagement du territoire.

Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP)

Politique du handicap du canton de Berne.
Rapport 2011 du Conseil-exécutif

23.01.2012

L'évolution des dépenses est communiquée régulièrement au Grand Conseil.

La Commission de la santé et des affaires sociales (CSoc) est régulièrement informée de l'état d'avancement du projet et, partant, des répercussions financières.

Terminé

Dans le cas des ateliers protégés, le canton peut garantir une offre d'emploi diversifiée aux personnes en situation de handicap, par exemple en allouant des contributions de base selon un système de financement par objet adapté au sujet.
Les personnes en situation de handicap souhaitant travailler sur le marché de l'emploi primaire et ayant pour cela besoin de soutien ont ainsi accès à la procédure d'évaluation individuelle.

Dans le domaine des ateliers, il a été décidé en mars 2019 de maintenir dans un premier temps le financement forfaitaire, l'objectif étant de passer à un financement par sujet et à un pilotage axé sur les besoins après la phase d'introduction du nouveau régime financier d'aide aux personnes en situation de handicap. L'ambition est de promouvoir dans ce secteur l'accès au marché régulier de l'emploi.

Terminé

Examen des offres et des structures (EOS) 2014
Bloc thématique 11 / Prestations
complémentaires (débat financier)

18.11.2013

Les normes applicables actuellement aux foyers sont à la fois détaillées et superflues et elles génèrent des coûts élevés. Il faut assouplir les dispositions de l'ordonnance sur les foyers concernant la taille et l'équipement des chambres, les salles de bain et d'autres points. Il faut accorder plus de libertés aux foyers.

La nouvelle LPASoc comportera des dispositions concernant la surveillance et l'autorisation des foyers. Les ordonnances y afférentes, notamment celle du 18 septembre 1996 sur les foyers et les ménages privés prenant en charge des personnes tributaires de soins (ordonnance sur les foyers, OFoy ; RSB 862.51) seront révisées. La pertinence des exigences en matière de locaux et d'aménagement fera dans ce contexte l'objet d'un examen.

En cours de
traitement

Le Conseil-exécutif est chargé d'ajuster sensiblement à la baisse les exigences posées aux foyers, en particulier en ce qui concerne le personnel (qualifications, dotation type et minimum en personnel, etc.), afin de ménager aux EMS une marge de manœuvre plus importante. En particulier, le travail bénévole et l'engagement de personnel peu qualifié doivent être rendus possibles pour favoriser les économies.

La révision des exigences à remplir pour obtenir une autorisation d'exploiter un foyer est entrée en vigueur le 1^{er} février 2018. L'objectif était d'assouplir les prescriptions et de renforcer la responsabilité des institutions. Les exigences en matière de qualification du personnel sont constamment contrôlées et adaptées à l'évolution des formations professionnelles et au marché du travail.

Terminé

Politique du handicap du canton de Berne. Rapport du Conseil-exécutif 2016	30.05.2016	Les postes nouvellement créés seront compensés au sein de la SAP.	Compte tenu de la forte charge de travail persistante liée au projet, il n'a pour l'instant pas été possible de compenser les postes nouvellement créés.	En cours de traitement
		Les cliniques psychiatriques ou les spécialistes concernés seront consultés s'il faut encore s'assurer du caractère approprié de la PEBP dans le domaine du handicap psychique.	Il été décidé en mai 2019 de focaliser davantage l'évaluation des besoins sur la personne et son potentiel de développement, indépendamment de la typologie et du degré de gravité du handicap, et de définir pour ce faire un instrument approprié. Celui-ci doit être simple d'emploi et assurer une procédure standardisée, éprouvée et aussi courte que possible. Utilisée en Allemagne depuis de nombreuses années puis introduite dans plusieurs cantons suisses, la méthode IHP (<i>Individueller Hilfsplan</i>) satisfait à ces exigences par une évaluation des besoins permettant aux personnes atteintes d'un handicap d'aménager leur mode de vie de manière autonome et participative. Comparée à la PEBP, elle confère nettement plus de poids aux ressources de la personne en situation de handicap. Les précieux enseignements tirés des investigations effectuées dans le cadre de la PEBP et des troubles psychiques serviront désormais à la mise en œuvre de la IHP.	En cours de traitement
		On se demandera par ailleurs s'il ne serait pas judicieux, afin de garantir un bon système de soins, de remplacer l'évaluation des besoins à l'aide de la PEBP par des indemnités forfaitaires pour certains types de handicap.	L'évaluation individuelle a pour objectif de cerner le soutien dont a besoin la personne concernée en matière de logement et de structure de jour, indépendamment de la typologie et du degré de gravité du handicap. La méthode IHP détermine le degré du besoin par type de prestation. Des valeurs seuils sont par ailleurs fixées dans le cadre de la mise en œuvre.	En cours de traitement
		En plus de la variante dans laquelle les prestations sont fixées par la SAP, on étudiera minutieusement l'option d'un service combiné d'évaluation des besoins et des prestations, sur le modèle de l'AI.	L'organisation de l'évaluation et de la définition des prestations sera réglée dans le cadre de la législation.	En cours de traitement
		Au plus tard à l'entrée en vigueur de la législation sur l'aide sociale révisée, les frais d'évaluation seront facturés au forfait, avec des coûts normatifs. S'il existe un service combiné d'évaluation des besoins et des prestations, les frais seront également facturés au forfait, avec des coûts normatifs.	L'organisation de l'évaluation et de la définition des prestations sera réglée dans le cadre de la législation. Il est prévu que le Conseil-exécutif fixe les prestations du ou des services d'évaluation et définisse d'autres exigences ainsi que des coûts normatifs.	En cours de traitement
Politique du 3 ^e âge du canton de Berne. Rapport 2016 du Conseil-exécutif	30.05.2016	Domaine d'intervention n° 4 : prise en charge des personnes âgées atteintes de maladie Le canton de Berne tient compte de la charge de travail nécessaire à l'encadrement des personnes atteintes de démence en accordant les ressources financières adéquates.	Le financement des soins est réglé par la Confédération. Le canton de Berne soutient la mise en œuvre de ce domaine d'intervention avant tout au niveau des instances intercantionales. La SAP prévoit une meilleure transparence des coûts du financement des soins dans le canton de Berne. Une analyse des éventuels besoins accrus et non encore couverts en soins et en encadrement chez les personnes atteintes de démence va par ailleurs être menée.	En cours de traitement
		Communauté bienveillante (<i>caring community</i>) Le canton soutient les projets et les initiatives qui exploitent les dernières avancées technologiques destinées aux personnes ayant besoin de soins et d'assistance et aux aidants et aidantes.	Dans le cadre de son programme gouvernemental de législature « Engagement 2030 », le Conseil-exécutif va étudier le lancement d'un nouveau centre de vie, de travail et de santé pour les personnes âgées permettant la mise en place de projets de grande envergure.	En cours de traitement
		Le canton de Berne soutient les efforts consentis au niveau national afin d'améliorer l'information et la défense des intérêts des proches aidants.	Le canton de Berne suit avec attention les évolutions enregistrées au niveau national dans ce domaine et, avec les instruments dont il dispose, s'engage auprès des proches aidants. Tout en tenant compte de sa situation financière et en concertation avec les associations et les organisations actives dans ce domaine, le canton de Berne a décidé de participer à l'avenir à l'organisation de la journée des proches aidants (30 octobre) dans le but de valoriser le précieux engagement des proches et de sensibiliser le public.	En cours de traitement

Planification des soins 2016 selon la loi sur les soins hospitaliers (LSH)	Session de mars 2017	Dans la prochaine planification des soins, on représentera de manière appropriée et intégrera dans la planification les structures de prise en charge ambulatoire, comme par exemple les soins de base par un médecin généraliste ou les centres médicaux.	Depuis le 1 ^{er} janvier 2019, six groupes d'intervention sont uniquement réalisés en mode ambulatoire, sauf en cas de circonstances particulières. Cette évolution doit être prise en compte lors de la prochaine planification des soins.	En cours de traitement
		Les champs d'action mis en évidence dans les rapports sur les soins périnataux gérés par les sages-femmes seront repris afin de promouvoir ce type de soins.	Conjointement avec la Direction de la santé publique du canton de Zurich, l'ODH a mis sur pied un groupe de travail bicanal chargé de définir les exigences et les critères d'inclusion et d'exclusion relatifs aux soins périnataux gérés par les sages-femmes dans les maisons de naissance. Les recommandations du groupe de travail consécutives aux travaux ont été consignées dans un rapport de synthèse.	Terminé
		On étudiera, par exemple lors de la révision des exigences de la liste des hôpitaux, de nouveaux modèles de collaboration entre les sages-femmes et les obstétriciens, permettant un suivi médical à proximité du domicile pendant la grossesse, à la naissance et pendant la période du post-partum et permettant de combler les lacunes en matière de prise en charge.	Le groupe de travail bicanal chargé de définir des exigences relatives aux soins périnataux et les critères d'inclusion et d'exclusion relatifs aux soins périnataux gérés par les sages-femmes dans les maisons de naissance vise à renforcer de manière ciblée ce modèle de soins dans les cantons de Zurich et de Berne. Ses recommandations ont été consignées dans un rapport de synthèse.	Terminé
		Les équipes mobiles en soins palliatifs seront encouragées dans l'esprit de la planification des soins, qui prévoit que « les soins palliatifs [...] sont prodigués dans la mesure du possible dans le lieu souhaité par la personne malade ou en fin de vie. Pour atteindre cet objectif, les soins hospitaliers, ambulatoires et mobiles doivent se compléter » (p. 33-34).	Le crédit alloué à l'essai pilote a été adopté par le Conseil-exécutif le 28 novembre 2018.	Terminé
NA-BE ; stratégie de l'asile et des réfugiés – généralités (1.1)	23.11.2016	Le Conseil-exécutif s'assure que les conclusions des projets pilotes en cours sont reprises dans les autres travaux.	Plusieurs projets pilotes ont été lancés dans le domaine de l'asile et des réfugiés, l'objectif étant d'en tirer des enseignements utiles à la mise en place d'une offre adaptée à une situation « normale ». Certains d'entre eux sont repris par les partenaires régionaux qui endosseront, à partir de mi-2020 et sur mandat de la SAP, la responsabilité opérationnelle globale des activités.	En cours de traitement
NA-BE ; stratégie de l'asile et des réfugiés – généralités (1.2)	23.11.2016	Jusqu'à la révision de la loi, à chaque étape conceptuelle importante, le Conseil-exécutif informe les commissions compétentes des stratégies de mise en œuvre.	Les commissions ont été jusqu'à présent informées et la révision de la loi a entretemps été adoptée.	Terminé
NA-BE ; stratégie de l'asile et des réfugiés – généralités (1.3)	23.11.2016	Le rapport explicatif du projet de loi présente les risques associés à la stratégie révisée en toute transparence et propose des solutions.	Il en est fait état dans le rapport.	Terminé
NA-BE ; stratégie de l'asile et des réfugiés – organisation, compétences (2.1)	23.11.2016	Dans le projet de loi, le Conseil-exécutif fixe des compétences claires, veille à limiter les interfaces entre les acteurs et élimine les doublons.	La loi sur l'aide sociale dans le domaine de l'asile et des réfugiés (LAAR) a été rédigée en conséquence.	Terminé
NA-BE ; stratégie de l'asile et des réfugiés – organisation, compétences (2.2)	23.11.2016	Le Conseil-exécutif s'assure que le projet permet de mieux exploiter le potentiel de la société civile (bénévoles et organisations).	Inscrite dans la stratégie de l'asile et des réfugiés, la participation accrue de la société civile est elle-même intégrée dans les documents d'appel d'offres relatifs aux partenaires régionaux, et, partant, dans leurs projets.	Terminé
NA-BE ; stratégie de l'asile et des réfugiés – intégration (3.1)	23.11.2016	Le Conseil-exécutif concrétise les mesures d'intégration au niveau adéquat..	Il est prévu d'intensifier les mesures d'intégration. Dans le cadre de la mise à jour en cours du PIC, les futurs objectifs et mesures concernant l'intégration des personnes issues de la migration ont, à la demande de la Confédération, été réexaminés et si nécessaire adaptés.	En cours de traitement
NA-BE ; stratégie de l'asile et des réfugiés – intégration (3.2)	23.11.2016	Le Conseil-exécutif fixe les objectifs d'effet des mesures d'intégration linguistique, sociale et professionnelle pour toutes les personnes et institutions du domaine de l'asile et des réfugiés dans le projet de loi.	Les objectifs d'effet sont réglés dans la LAAR, mais également dans les exigences auxquelles sont soumis les partenaires régionaux. S'y ajoutent depuis 2019 les objectifs en matière d'efficacité formulés dans l'AIS.	Terminé

NA-BE ; stratégie de l'asile et des réfugiés – intégration (3.3)	23.11.2016	Le Conseil-exécutif étudie le modèle grison et en reprend éventuellement certains éléments pour la suite des travaux.	Les partenaires régionaux qui endosseront, à partir de mi-2020 et sur mandat de la SAP, la responsabilité opérationnelle globale des domaines de l'hébergement, de l'aide sociale et de l'intégration, ont été définis. Les nouvelles exigences fixées par la Confédération dans le cadre de l'AIS reprennent des éléments importants du modèle grison (p. ex. gestion au cas par cas sur l'ensemble du processus, coaching professionnel).	Terminé
NA-BE ; stratégie de l'asile et des réfugiés – intégration (3.4)	23.11.2016	Le Conseil-exécutif définit au niveau adéquat que le non-respect des conventions d'intégration est passible de sanctions.	Diverses sanctions sont prévues en cas de non-respect des conventions d'intégration tant à l'échelon du processus que de celui du système d'aide sociale.	En cours de traitement
NA-BE ; stratégie de l'asile et des réfugiés – intégration (3.5)	23.11.2016	Le Conseil-exécutif s'assure que le taux d'activité augmente de plus de 5 pour cent si les mesures d'intégration prévues sont conservées.	La nette augmentation du taux d'activité des réfugié-e-s et des personnes admises à titre provisoire permettant de limiter les coûts de l'aide sociale, elle constitue un objectif important pour le Conseil-exécutif. De fortes incitations financières ont dans ce contexte été introduites à l'intention des partenaires régionaux. Comme prévu dans les documents d'appel d'offres en effet, l'indemnisation cantonale octroyée à ceux-ci sera en partie liée aux résultats.	En cours de traitement
NA-BE ; stratégie de l'asile et des réfugiés – intégration (3.6)	23.11.2016	Le Conseil-exécutif veille à favoriser les mesures d'intégration par le travail facile d'accès.	Ces mesures figurent dans le projet des différents partenaires régionaux. Cependant, elles sont de plus en plus entravées par les exigences liées au droit du travail, notamment par certaines dispositions des conventions collectives, qui rendent de plus en plus difficile l'accès sans salaire au marché de l'emploi.	En cours de traitement
NA-BE ; stratégie de l'asile et des réfugiés – intégration (3.7)	23.11.2016	Le Conseil-exécutif s'assure d'un bon engagement de l'économie dans les processus d'intégration.	L'économie est partie prenante des processus d'intégration et des mesures concrètes. A noter néanmoins que le succès de la démarche dépend non seulement de la nature des actions menées, mais aussi et surtout de l'intérêt et des possibilités des acteurs économiques.	En cours de traitement
NA-BE ; stratégie de l'asile et des réfugiés – coûts (4.1)	23.11.2016	Dans le rapport accompagnant le projet de loi, le Conseil-exécutif présente clairement et concrètement les coûts totaux du domaine de l'asile et des réfugiés et de la restructuration. Ces mesures visent à ce que les forfaits fédéraux couvrent les coûts du domaine de l'asile et des réfugiés. Si les subventions fédérales ne suffisent pas à couvrir les coûts, les écarts doivent être justifiés.	Les frais totaux imputables à ce domaine ont été calculés en détail à l'aide du modèle de coûts et présentés en toute transparence dans le rapport consacré à la stratégie de l'asile et des réfugiés ainsi que dans celui concernant la LAAR.	Terminé
Rapport social 2015 : La lutte contre la pauvreté dans le canton de Berne	Session de mars 2016	Le rapport doit se baser principalement sur la statistique fédérale sur (les bénéficiaires de) l'aide sociale, qui permet de comparer les chiffres du canton de Berne avec ceux d'autres cantons et donne un point d'ancrage suisse.	La SAP s'est fixé pour objectif à moyen et long terme de concevoir et de mettre en œuvre une stratégie d'action sociale. Dans le cadre de ces travaux, une décision relative à la date de parution et au contenu du prochain rapport sera prise en temps utile. Il est notamment prévu d'analyser plus en profondeur les effets des prestations sociales.	En cours de traitement
		La CSoc sera consultée au moment opportun, à l'occasion d'une séance, sur les priorités thématiques et les problématiques auxquelles le rapport devra répondre.	La SAP s'est fixé pour objectif à moyen et long terme de concevoir et de mettre en œuvre une stratégie d'action sociale. Dans le cadre de ces travaux, une décision relative à la date de parution et au contenu du prochain rapport sera prise en temps utile. Il est notamment prévu d'analyser plus en profondeur les effets des prestations sociales.	En cours de traitement

.....				
		Vu la situation actuelle, le prochain rapport devra se concentrer en particulier sur la lutte contre la pauvreté et ses mesures, et concrètement sur les points suivants : - recours à l'aide sociale dans le canton de Berne en comparaison suisse, - état de la mise en œuvre des mesures déjà décidées, - bilan et stratégie de la lutte contre la pauvreté pour les années suivantes (le Conseil-exécutif classera les mesures par ordre de priorité et donnera une estimation de leur coût). Il faudrait par ailleurs compléter le rapport dans les domaines suivants : - situation des personnes âgées de plus de 50 ans, - évolution des coûts de l'aide sociale des personnes admises à titre provisoire et des réfugiés et réfugiées reconnus, - effets des normes CSIAS révisées en 2016 sur la politique de lutte contre la pauvreté dans le canton de Berne.	La SAP s'est fixé pour objectif à moyen et long terme de concevoir et de mettre en œuvre une stratégie d'action sociale. Dans le cadre de ces travaux, une décision relative à la date de parution et au contenu du prochain rapport sera prise en temps utile. Il est notamment prévu d'analyser plus en profondeur les effets des prestations sociales.	En cours de traitement
Rapport du Conseil-exécutif sur la mise en œuvre de la stratégie de politique familiale du canton de Berne		Le rapport sur la mise en œuvre de la stratégie de politique familiale est soumis au Grand Conseil tous les quatre ans, en alternance avec le rapport social.	La stratégie de politique familiale est actuellement remaniée. Les grandes lignes du projet sont définies et le rapport est en cours d'élaboration.	En cours de traitement
Direction de l'instruction publique (INS)				
Stratégie de la formation 2016	16. et 17.03.2016	Les médias numériques occupent une place importante dans l'enseignement. Le canton apporte un soutien organisationnel aux communes et envisage un soutien financier pour faire face à la charge supplémentaire que leur développement représente.	Dans le cadre de la plateforme EDUBERN, le Service IT INS offre un large éventail de prestations informatiques innovantes et spécifiques pour les écoles (tant au niveau de l'administration que de l'enseignement) à des prix couvrant les frais.	Terminé
Rapport Conditions d'engagement du corps enseignant en comparaison intercantonale	22.03.2017	L'évolution salariale du personnel enseignant devra être poursuivie telle quelle.	Le Conseil-exécutif est conscient de cette responsabilité et remplit cette tâche de manière constante.	En cours de traitement.
		Dans une optique à moyen terme, la Commission de la formation identifie les besoins d'amélioration dans la phase d'initiation des enseignants ainsi que dans le domaine de la rémunération des enseignants du primaire. Le Conseil-exécutif est chargé de présenter à la Commission de la formation des scénarios montrant comment il souhaite améliorer ces champs d'action.	Depuis le 01.08.2017, le mentorat d'enseignants et d'enseignantes débutants peut être indemnisé. Les enseignants et enseignantes débutants sont déchargés depuis le 01.08.2018. Tel que demandé, la Direction de l'instruction publique et la Commission de la formation ont mené des discussions sur le sujet.	Terminé
		Les résultats du contrôle des champs d'action de deuxième priorité ainsi que les mesures prévues à ce sujet, particulièrement en ce qui concerne leurs conséquences financières, seront présentés à la Commission de la formation.	Tel que demandé, la Direction de l'instruction publique et la Commission de la formation ont mené des discussions sur le sujet.	Terminé
Programme d'allègement 2018 (PA 2018)	04.12.2017	Il convient de renoncer à la mesure 48.4.1 de la manière suivante : l'école d'horticulture d'Hünibach doit continuer de percevoir des subventions et, conformément à la motion 196-2017, une nouvelle convention de prestations devra être conclue avec le canton afin d'une part d'assurer la pérennisation de l'école et d'autre part de poser les bases à une augmentation réaliste de son degré d'autofinancement à moyen et long termes.	La nouvelle convention de prestations a été conclue et prévoit un financement forfaitaire.	Terminé

		Il convient de renoncer à la mesure 48.4.1 de la manière suivante : la formation cantonale à plein temps de fleuriste doit continuer à être proposée à l'école d'horticulture d'Oeschberg ; des modifications structurelles au bz emme devraient permettre de réaliser des économies à hauteur de 300 000 francs, dont 150 000 francs pourraient provenir d'une réduction des surfaces louées et des frais de location (budget de l'Office des immeubles et des constructions [OIC]).	Les frais de location ont pu être réduits à l'été 2019. Les autres modifications et le potentiel d'économie attendu sont en cours d'examen et d'élaboration.	En cours de traitement
		Mesure 48.4.2 : les forfaits de subventionnement plus élevés versés à certaines filières d'écoles supérieures (Hôtelier/Hôtelière – Restaurateur/Restauratrice dipl. ES [école hôtelière de Thoun], Technicien/ne paysagiste dipl. ES [école d'horticulture d'Oeschberg], Technicien/ne dipl. ES Technique du bois [ES Bois Bienne]) doivent être réduits de 50 pour cent, toutefois au plus tôt à partir de 2021. Les écoles devront couvrir le manque à gagner en augmentant les émoluments de formation ou en mettant en place des mesures d'économies internes. Les écoles seront libres de procéder comme elles le souhaitent.	La mise en œuvre a été planifiée.	Terminé
Pédagogie spécialisée	20.03.2018	Le complément aux plans d'études pour les besoins spécifiques des écoles spécialisées doit être rédigé aussi rapidement que possible ; pour ce faire, il faut aussi utiliser les ressources de l'Institut de pédagogie curative de la Haute école pédagogique germanophone.	Le complément au Lehrplan 21 pour les écoles spécialisées est conçu dans le cadre d'une collaboration intercantonale. L'élaboration des dispositions générales constitue l'étape suivante.	En cours de traitement
		Les pools actuels de la SAP (pool 1 écoles spécialisées et pool 2 écoles ordinaires) seront transférés dans le pool de ressources unique en principe sans incidence sur les coûts.	La requête est examinée dans le cadre de la révision de la loi sur l'école obligatoire.	En cours de traitement
		Le nouveau pool de ressources unique, destiné à la réalisation des mesures de pédagogie spécialisée, sera plafonné financièrement comme le pool de leçons OMPP.	La requête est examinée dans le cadre de la révision de la loi sur l'école obligatoire.	En cours de traitement
Stratégie sportive du canton de Berne	27.03.2018	Formation et sport : l'accent doit être mis sur la formation de toutes les personnes qui enseignent la matière « Activité physique et sport ».	La PHBern a ajouté à son éventail d'offres les cours spécialisés dans le domaine du sport. Les frais sont supportés par le canton. Dans le même temps a lieu la mise en œuvre de la motion 263-21018 (Geissbühler-Strupler, UDC), qui a été adoptée.	Terminé
		Formation et sport : la priorité doit être accordée aux mesures permettant la dispense de leçons de sport à tous les degrés scolaires.	En cours de traitement.	En cours de traitement
		Sport de haut niveau : une modification des bases légales pour la promotion du sport de haut niveau est tout à fait bienvenue et devrait être soumise au Grand Conseil prochainement.	La requête est examinée dans le cadre de la révision de la loi sur l'école obligatoire.	En cours de traitement
Budget 2019 et plan intégré mission-financement 2020 à 2022 du canton de Berne	27.11.2018	Groupe de produits 9.7.2 Ecole obligatoire et offres périscolaires Augmentation de 800 000 francs pour la prise en charge pendant les vacances conformément à l'article 49a1 LEO. ».	Les moyens financiers sont pris en compte dans la planification financière.	Terminé

		Groupe de produits 9.7.3 Ecoles moyennes et formation professionnelle : Augmentation de 10 millions de francs du produit Formation professionnelle supérieure afin que les formations transitoires continuent d'être financées par le canton. Aucune compensation ne doit être opérée à l'INS.	La modification demandée a été effectuée.	Terminé
Développement immobilier du site de l'Hôpital de l'Ile et de la faculté de médecine de l'Université de Berne : Fondements stratégiques et de planification	27.11.2019	Chapitre 7 : Le financement de l'ensemble des investissements ainsi que des coûts induits correspondants n'est pas assuré à l'heure actuelle. Cela signifie qu'à l'avenir, la planification devra le cas échéant être adaptée en fonction des moyens disponibles.	En cours de traitement.	En cours de traitement
	27.11.2019	Le Conseil-exécutif est chargé, dans un esprit de bonne gouvernance, d'être représenté au sein de l'organe GSI (Groupe stratégique Site de l'Ile) par 3 membres au maximum.	En cours de traitement.	En cours de traitement
	27.11.2019	En complément du présent rapport, un aperçu du développement immobilier de l'Université dans son ensemble, qui inclura les principaux projets de construction, les calendriers prévisionnels et les coûts estimés, sera présenté à la CIAT. Cela conformément au mandat et au débat de novembre 2018.	En cours de traitement.	En cours de traitement